



JOURNAL DES DÉBATS PARLEMENTAIRES N°6

**Session ordinaire
Octobre 2022**

Conseil National de Transition

Centre International de Conférence
de Bamako - CICB - Av. Abdelaziz Bouteika.
Quartier du Fleuve, BP 284, Bamako.

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Colonel Malick DIAW Président du CNT

CONSEILLERS A LA PUBLICATION

Hon. Nouhoum DABITAO 1^{er} Questeur

M. Modibo SIDIBE Secrétaire Général

Colonel Drissa KEITA Directeur de Cabinet

DIRECTEUR DE LA REDACTION

M. Siaka Simbo TRAORE

Directeur des Services Législatifs

SECRETARIAT DE REDACTION

M. Moussa MACALOU

Directeur des Services Administratif
et Financier

M. Bakary BALLO

Directeur de la Communication, de
la Documentation et de l'Information

Mme BAMBA Haoua KASSAMBARA

Directrice Adjointe des Services Législatifs

M. Modibo DIARRA

Chef Division des Séances

M. Amara DIAWARA

Chef Section des Comptes rendus des séances

COMITE DE REDACTION

Mme Doucouré Sira COULIBALY

Agent de Transcription

M. Vamara COULIBALY

Agent de Transcription

M. Lassana CISSE

Agent de Transcription

M. Mahamane MAIGA

Agent de Transcription

Mamady SIDIBE

Agent de Transcription

Séance plénière du
jeudi 20 octobre 2022 5

Séance plénière du
jeudi 3 novembre 2022 28

Séance plénière du
jeudi 17 novembre 2022 34

Séance plénière du
jeudi 01 décembre 2022 40

Séance plénière du
jeudi 8 décembre 2022 79





Chers Lectrices et Lecteurs

Le Conseil National de Transition a, depuis son installation, élaboré un guide pour comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'institution et publié trois numéros de la revue d'information générale du CNT dénommée « JAMA ».

Poursuivant nos efforts de communication, il s'agit, à travers ce journal, de partager davantage avec le peuple malien les débats qui alimentent les séances plénières au sein du parlement.

Cette parution historique, première du genre depuis l'avènement de l'ère démocratique au Mali est l'aboutissement d'un projet nourri par l'ensemble des acteurs de la vie parlementaire.

Outre le fait qu'il vient combler un vide, ce journal vise à mettre à la disposition du public, dans leur forme originale, les différentes interventions des membres du CNT au cours des séances plénières consacrées à l'examen des textes de lois et au contrôle de l'action du gouvernement.

Ce numéro restitue les débats que les membres du CNT ont eus au cours de la session ordinaire d'octobre 2022.

Ce journal des Débats Parlementaires est destiné aux chercheurs, enseignants, étudiants et autres institutions et usagers du service public. Nous vous assurons, d'ores et déjà, que sa parution sera périodique.

Enfin, nous osons croire que cet outil de communication parlementaire comblera les attentes de nos concitoyens.

**Général de Corps d'Armée
Malick DIAW**

Commandeur de l'Ordre National

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 20 octobre 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance plénière du jeudi 20 octobre 2022

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, président du Conseil national de Transition

Secrétaires parlementaires

- M. Nouhoum SARR

- Mme Habibatou Nagnouma TRAORE

La séance est ouverte à 9 h 15 mn.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 22-009/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

II. QUESTIONS ORALES ADRESSEES A :

- **Monsieur le Ministre du Développement Rural (par Monsieur Aboubacar Sidick FOMBA)**

III. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

- 1. Dépôt n° 22-32/CNT : Projet de de loi portant création de la Direction de la Justice militaire. (Ministre de la Défense et des Anciens Combattants) (Com. Défense) ;**
- 2. Dépôt n° 22-33/CNT : Projet de de loi portant création de la Direction Centrale du Service de Santé des Armées. (Ministre de la Défense et**

des Anciens Combattants) (Com. Défense) ;

- 3. Dépôt n° 22-37/CNT : Projet de de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2022-014/PT-RM du 26 août 2022 modifiant la loi n° 2018-035 du 27 juin 2018 portant Statut des Fonctionnaires des Collectivités territoriales. (Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) (Com. Emploi).**

- 4. Dépôt n° 22-44/CNT : Projet de de loi portant militarisation de la Police nationale et de la Protection civile. (Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile) (Com. Défense)**

IV. COMMUNICATIONS

(Ordre du jour adopté)

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

(Procès-verbaux des séances plénières du 23 septembre 2021, du 30 septembre 2021 et jour suivant, du 21 octobre 2021 et du 4 novembre 2021 adoptés)

II. QUESTIONS ORALES ADRESSEES A :

- **Monsieur le Ministre du Développement Rural (par Monsieur Aboubacar Sidick FOMBA)**

(Questions orales reportées pour indisponibilité du Ministre du Développement Rural)

III. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

❖ EXAMEN DES DEPOTS N° 22-32/CNT ET N° 22/33/CNT

- DEPOT N° 22-32/CNT : **PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE LA DIRECTION DE LA JUSTICE MILITAIRE (MINISTRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS) (COM. DEFENSE) ;**
- DEPOT N° 22-33/CNT : **PROJET DE DE LOI PORTANT CREATION DE LA DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES (MINISTRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS) (COM. DEFENSE) ;**

Moustapha SANGARE,
rapporteur de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture des deux rapports de sa Commission.

Me Boubacar N. DIALLO,
rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture des deux rapports d'avis de sa Commission.

Aboubacar Sidick FOMBA,
rapporteur de la Commission de la

*Santé, du Développement Social et de la Solidarité, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission sur le **dépôt n° 22-33/CNT**.*

Après les commentaires du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le colonel Sadio CAMARA, sur les différents rapports, un débat à deux tours (6 intervenants – 2 intervenants) a été instauré à la suite duquel les deux projets de loi ont été adoptés avec les **résultats** suivants :

Pour le dépôt n° 22-32/CNT

Pour : 108
Contre : 00
Abstention : 00

Pour le dépôt n° 22-33/CNT

Pour : 108
Contre : 00
Abstention : 00

- ❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-37/CNT : PROJET DE DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2022-014/PT-RM DU 26 AOUT 2022 MODIFIANT LA LOI N° 2018-035 DU 27 JUIN 2018 PORTANT STATUT DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. (MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION) (COM. EMPLOI).**

(Un seul intervenant)

Résultat :

Pour : 108

Contre : 00

Abstention : 00

❖ EXAMEN DU DEPOT N° 22-44/CNT : PROJET DE DE LOI PORTANT MILITARISATION DE LA POLICE NATIONALE ET DE LA PROTECTION CIVILE. (MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE) (COM. DEFENSE)

(9 intervenants.)

Résultat :

Pour : 111

Contre : 00

Abstention : 00

COMMUNICATIONS

- Réunion du Bureau prévue le lundi 24 octobre 2022 à 10 h ;
- Conférence des Présidents prévue le lundi 24 octobre à 14 h ;
- Avis de réunion pour la restitution de l'avant-projet de constitution ;
- Lettre du Ministre de la Refondation relative au report des Questions orales susmentionnées de M. Aboubacar Sidick FOMBA à une date ultérieure.

La séance est levée à 12 h 31 mn.

Fait à Bamako, le 20 octobre 2022

Le Président de séance

Malick DIAW

Président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Nouhoum SARR

2^{ème} Secrétaire parlementaire

Mme Habibatou Nagnouma TRAORE

5^{ème} Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 3 novembre 2022

COMPTE-RENDU INTEGRAL
Séance plénière du jeudi 3 novembre 2022

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, Président du Conseil National de Transition

Secrétaires Parlementaires :

M. Nouhoum SARR

Mme Habibatou Nagnouma TRAORE

La séance est ouverte à 9 h 06 mn.

M. le Président : Mesdames et Messieurs, bonjour.

La séance est ouverte. (*Coup de maillet.*)

Messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables membres du Conseil National de Transition,

Mesdames et Messieurs.

Bonjour et bienvenue à cette plénière du 3 novembre 2022 !

Comme vous le savez, le CNT aura toujours une pensée pieuse envers nos illustres disparus.

Avant de procéder à l'appel nominal, je vous prie d'observer une minute de silence en leur mémoire.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix.

Je vous remercie.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Sur ce, nous allons passer au projet d'ordre du jour n° 22-011/CNT-RM

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 22-011/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAL

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

1. **Dépôt n° 22-05/CNT** : Projet de loi fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causés par les violations graves des Droits de l'Homme. (**Ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale**). (Com. Lois) ;
2. **Dépôt n° 22-36/CNT** : Projet de loi portant modification de la loi n° 2021-071 du 23 décembre 2021 portant loi de Finances pour l'exercice 2022. (**Ministre de l'Economie et des Finances**). (Com. Finances).

3. COMMUNICATIONS

(Ordre du jour adopté.)

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Chers membres, nous commençons avec le premier point qui concerne l'adoption du **procès-verbal de la séance plénière du 25 novembre 2021**.

Les Honorables membres du CNT, qui auront des observations sont priés de les communiquer au secrétariat général pour leurs prises en compte.

Sous réserve de ces éventuelles observations aussi, le PV est adopté.

(Procès-verbal adopté sans modification.)

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI

A présent, nous allons passer au deuxième point de l'ordre du jour, qui concerne les Délibérations sur les projets de loi.

Par la même occasion, je réitère la bienvenue à M. le Ministre de la Réconciliation, le colonel-major Ismaël WAGUE. Même s'il est en tenue, il est chargé de la réconciliation et je suis sûr qu'il réussira cette mission avec l'accompagnement de tout le peuple malien.

- **EXAMEN DU DEPOT N° 22-05/CNT : PROJET DE LOI FIXANT LES REGLES GENERALES RELATIVES A LA REPARATION DES PREJUDICES CAUSES PAR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME**

Donc, j'invite la Commission saisie au fond, la Commission Lois, à venir donner lecture de son rapport.

Aboubacar N. DIALLO, rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa Commission.

M. le Président : Merci Honorable Boubacar N. DIALLO.

Merci à la Commission.

J'invite la Commission Administration Territoriale à venir donner lecture de son rapport d'avis

Gabriel COULIBALY, rapporteur de la Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.

M. le Président : Merci Honorable Gabriel COULIBALY.

Chers collègues, à présent, nous allons passer à la lecture des amendements.

- *Lecture des trois (3) propositions d'amendements présentées par la Commission des Lois*

Monsieur le Ministre, je vous invite à réagir aux propositions d'amendements, avant d'intervenir sur les rapports proprement dits.

Vous avez la parole, Monsieur le Ministre.

Colonel-major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale :*

Excellence Monsieur le Président du CNT,

Honorables membres du CNT,

Chers membres du Gouvernement,

Monsieur le Président de la Commission Réconciliation Vérité et Justice,

Mesdames et Messieurs, les membres de mon Cabinet,

Merci beaucoup.

Je n'ai pas d'observation particulière par rapport aux amendements.

Merci.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues membres du CNT, est-ce qu'il y a un orateur d'opinion contraire par rapport à un amendement ?...

Honorable Younoussa TOURE, vous avez la parole.

Younoussa TOURE : Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Chers collègues, bonjour.

Monsieur le Président, j'ai une observation par rapport à l'amendement n° 2, notamment en ce qui concerne la prise en compte des actes de terrorisme. On ne peut pas être plus royaliste que le roi. Je pense que le terrorisme est un nouveau fléau que nous observons ces dernières années un peu partout, même si certains cas ont existé depuis.

Ensuite, je crois savoir que le Mali a adopté une politique nationale de lutte contre le terrorisme et cette politique nationale, à mon avis, prend en charge la plupart des éléments qui sont cités ici. Et cette définition se retrouve presque textuellement dans la politique nationale qui lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Compte tenu du fait que c'est un phénomène qui n'est pas encore bien maîtrisé et dont les contours sont vraiment disparates, je pense qu'il serait bon de se limiter aux actes qui concernent les périodes et les crises qui ont été déterminées.

Le terrorisme est un phénomène très complexe et les actes de terrorismes tels qu'ils les ont définis ici peuvent aller au-delà de ça. Je ne pense pas que ça soit de l'ordre du Gouvernement de pouvoir prendre en charge ces actes dont on ne sait pas vraiment quand est-ce que ça va s'arrêter ; en plus c'est un phénomène international.

Si nous, nous décidons de prendre en charge des actes terroristes, je me demande si les juristes peuvent nous éclairer. Lorsque nous avons un malien qui est victime d'un acte de terrorisme dans un autre pays que le Mali, est-ce que nous allons essayer de prendre en charge sa situation ? Je pense que ça rend un peu compliquée la situation ; ça fait une large ouverture, non pas que les victimes de terrorisme ne doivent pas être prises en charge mais ça rend la situation très complexe parce que ça fait une large ouverture, qui sera très difficile après à recadrer.

Voilà pourquoi, je pense que même s'il est fondé, cet amendement ne peut pas prospérer dans le cadre de cette loi.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable TOURE pour cette contribution.

Je voudrais connaître, Honorable TOURE, si vous êtes d'avis favorable avec cet amendement n° 2 ou pas ?

Younoussa TOURE : Je ne suis pas d'avis favorable pour cet amendement-là.

M. le Président : Merci bien.

Est-ce que la Commission a quelque chose à ajouter ?

Vous avez la parole, Honorable Souleymane DE.

Dr Souleymane DE, président de la Commission des Lois : Honorable Monsieur le Président, bonjour.

Messieurs les Ministres,

Messieurs les membres du Cabinet ;

Cher Professeur,

Chers membres du CNT,

Bonjour à tous.

En fait, ici il n'y a rien qui ait été inventé par la Commission Lois et je suis extrêmement étonné quand cet avis contraire vient de l'Honorable Younoussa, qui sait exactement de quoi nous parlons. Nous connaissons ici sans aucune tergiversation les différentes générations des droits de l'homme. Mais c'est une notion évolutive. Il est quand même incroyable, quand on voit dans un pays qui cherche à avoir une assise de la réconciliation, réparation de victimes et surtout mettre chacun de nous face à son histoire, qu'il puisse nous demander d'extraire le terrorisme ici.

Je voudrais inviter l'Honorable Younoussa à consulter.

Je crois que c'est la Commission des Lois qui a voté ici la modification du Code pénal pour prendre en charge l'installation et la création du pôle judiciaire spécialisé chargé de prendre en charge les questions de terrorisme. C'est dans ce Code pénal que nous avons tiré cette définition, ce n'est pas la définition de la Commission des Lois, mais c'est la définition qui se trouve dans le Code pénal modifié et voté par le CNT dans la prise en charge de la création du pôle

judiciaire spécialisé sur les questions du terrorisme.

C'est tout ce que je voulais, Monsieur le Président, sans rentrer dans le juridisme, proposer à l'Honorable Younoussa et qui a motivé le maintien du terrorisme dans cet amendement.

M. le Président : Merci Honorable DE. Merci à la Commission.

Chers collègues, nous allons procéder au vote de l'amendement n° 2 d'abord, chacun s'exprimera à travers sa voix. Et ensuite, nous allons faire un vote groupé des amendements 1 et 3.

Est-ce qu'il y a des observations par rapport à cette proposition ?...

Une voix : Je propose de voter d'abord les amendements n° 1 et 3.

M. le Président : D'accord. Merci.

Nous allons donc procéder au vote des **amendements n° 1 et 3.**

Amendements n° 1 et 3

Quels sont ceux sont pour ?...

Résultat :

Pour : 108

Contre : 00

Abstention : 00

Les amendements n° 1 et 3 sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, nous allons passer au vote concernant l'**amendement n° 2.**

Amendement n° 2

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 106

Contre : 01

Abstention : 00

L'amendement n° 2 est donc adopté. (*Coup de maillet.*)

Merci.

Monsieur le Ministre, je vous invite maintenant à prendre la parole pour réagir aux différents rapports.

Colonel-major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale :* Excellence Monsieur le Président du CNT, je n'ai pas de réaction particulière par rapport aux différents rapports, je les valide.

Merci.

M. le Président : Merci bien Monsieur le Ministre, qui reste bref, clair et précis.

Nous allons passer aux débats...

Honorable Fatoumata Namory KEITA, vous avez la parole.

Mme Fatoumata Namory KEITA : Bonjour et merci Monsieur le Président.

Bonjour chers Ministres.

Bonjour chers collègues.

Je remercie tout d'abord les différentes commissions qui ont eu à traiter ce projet de loi parce qu'à travers leurs rapports qui est bien édifiant, on s'est bien situé par rapport au sujet.

Je comprends qu'on est dans la justice transitionnelle, c'est-à-dire qui concerne principalement les victimes. Je comprends aussi qu'ils ont d'autres options parce qu'on parle de justice qui donne le droit à être entendu, être écouté et être reconnu, mais je me demande : avec le terme « justice transitionnelle », est-ce que ce n'est pas un frein aux garanties de la non répétition ?

C'est juste cette question que j'aimerais poser à la Commission et peut-être au Ministre en charge du dossier.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers membres collègues du Conseil National de Transition.

Je remercie la Commission des Lois et aussi Monsieur le Ministre pour avoir initié ce projet de loi, qui est vraiment un véritable projet de loi qui va nous permettre de réparer certaines injustices.

Ceci étant Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser.

Ma première question, c'est de savoir quels sont les motivations réelles de la prise de ce projet de loi.

Ma deuxième question, Monsieur le Ministre. Avez-vous connaissance des documentations sur les violations de 1960 à 1991, puisque cela dure longtemps ? C'est-à-dire les événements de 1960 à 1991, puisque c'est ce rajout qu'on va faire.

Ma troisième question Monsieur le Ministre. Avez-vous cherché à connaître les raisons de la non application de la loi n° 2012-025 du 12 juillet 2012 portant indemnisation des victimes de la rébellion du 17 janvier 2012 et du mouvement insurrectionnel du 22 mars 2012 et son décret d'application ?

Si oui, quels seront les mesures envisagées par votre département pour que ce projet de loi ne subisse pas le même sort ? Parce qu'au Mali on a l'habitude de prendre des lois mais on ne les applique pas, on ne les suit pas et c'est à tous les niveaux.

Ma quatrième question, Monsieur le Ministre. Pensez-vous que les conditions de réparation pour bénéficier des mesures de réparation n'excluent pas certaines victimes ?

Monsieur le Ministre, vu l'état des lieux de tout ce qui va se faire (la prise en charge psychologique, tout ce que nous allons

faire), avez-vous une idée du budget de la prise en charge des victimes ?

Je vois que dans la plupart des cas c'est l'Etat qui prend en charge toutes les dépenses. Si cela est le cas, n'est-il pas lieu d'envisager encore le paiement par ceux-là qui sont responsables de ces victimes, même si c'est des travaux forcés, pour qu'ils puissent aussi le faire pour rembourser l'Etat ?

Monsieur le Ministre, quels sont les cas de violations des droits de l'homme qui échappent à ce projet de loi ?

Quels sont les mécanismes ou les mesures envisagées pour éviter que de tels événements ne se reproduisent dans notre pays, comme ça a été bien dit dans la Synthèse des écoutes ?

Quelles sont les mesures prises pour faire aussi déjouer les cas de mensonges liés à la violation des droits de l'homme ? Et souvent même des faux documents pour prouver qu'il y a eu des violations des droits de l'homme alors qu'il n'en est pour rien.

Ma dernière question, c'est par rapport à la recommandation pour la Commission Lois, où c'est mentionné d'assurer la réinsertion socioéconomique des enfants sortis des groupes armés. Je souhaiterais qu'au niveau de cette recommandation on ajoute également toutes les victimes, parce qu'il y a des victimes adultes hommes aussi qui sont victimes de ces violations et qui nécessitent une réinsertion socioéconomique, si cela est possible.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable FOMBA.

Honorable Zaleha ABDOULAYE.

Mme Zaleha ABDOULAYE : Merci bien Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

Bonjour à toutes et à tous.

Monsieur le Président, ma question est une question de compréhension. On dit que le préjudice, c'est de 1960 à jours, et au niveau du chapitre VII on dit que la loi n° 2012-025 du 12 juillet 2012 portant indemnisation des victimes de la rébellion du 17 janvier 2012 et du mouvement insurrectionnel du 22 mars 2012 prévoit son abrogation. Mon inquiétude, c'est qu'on dit que cette loi a été adoptée et il n'y a pas eu de décret d'application. Et au cas où ces victimes-là n'ont pas eu à faire des nouvelles dépositions au niveau de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) et que la loi a été abrogée, ces victimes vont-elles rester comme ça, sans indemnisation ? Ou bien, la CVJR a prévu un autre mode de règlement pour ces gens ?

Est-ce que toutes ces victimes de 2012 ont eu à faire des dépositions ? Si elles n'ont pas eu à faire de dépositions, quelle serait leur situation s'il y aura indemnisation ?

Merci bien Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable Zaleha ABDOULAYE.

Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Mohamed Ould Sidi Mohamed : Merci bien Monsieur le Président.

Tout d'abord, Monsieur le Président, je vous présente mes félicitations, parce que j'ai suivi votre intervention en République sœur de Guinée au cours de la session de la Guinée. Votre intervention était très attendue ici au CNT, parce que vous avez renforcé les liens qui existent entre les deux structures, le CNT de la Guinée et celui du Mali.

Monsieur le Ministre,

Camardes membres du CNT,

Monsieur le Président,

L'initiation de ce projet de loi est une nécessité pour rendre justice aux

nombreuses victimes que notre pays a connues de 1960 à nos jours.

Monsieur le Ministre, il nous revient que la CVJR finit son mandat en fin décembre 2022, quelle structure va la suppléer ?

Peut-on connaître le nombre de victimes qu'elle a déjà écoutées ?

Quel est le sort de leur rapport qui vous sera donné à la fin de ce mandat ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

A présent, j'invite la Commission à venir apporter des éléments de réponse avant l'intervention de M. le Ministre.

J'espère bien que le Président de la Commission commencera d'abord à nous donner beaucoup de précisions sur comment la Commission s'est arrangée à donner un avis favorable au lieu de demander l'adoption dans la conclusion.

Dr Souleymane DE, président de la Commission Lois : Monsieur le Président merci beaucoup.

C'est par ça que j'allais même commencer.

M. le Président : D'accord, merci bien de votre bonne compréhension.

Dr Souleymane DE, président de la Commission Lois : Nous nous sommes rendus compte que nous sommes la Commission saisie au fond, que c'était une erreur de dire que nous émettons un avis favorable. Merci de l'avoir soulevé mais c'est par cela que j'allais effectivement commencer.

Par rapport aux questions qui viennent de nous être posées, notamment par l'Honorable Fatoumata Namory KEITA, je voudrais, Monsieur le Président, si vous vous voulez bien, comme Monsieur le Ministre, être extrêmement pragmatique, précis et très bref.

Je vous invite, Madame Fatoumata Namory, à lire à votre page 8, les définitions déjà consacrées aux conceptions retenues dans ce rapport ; vous verrez bien qu'à partir de ces définitions, qu'en aucune manière les mécanismes qui sont prévus par la justice transitionnelle ne peuvent poser un frein aux garanties de non répétition. Pour nous, c'est impossible.

Donc, pour faire simple également pour M. FOMBA, qui a posé toutes ses questions particulièrement à M. le Ministre, je voudrais aussi l'inviter par rapport aux cas de violations qui empêchent à cette loi, à lire à la page 7, où il est bien mentionné « sont exclus du champ d'application de cette loi » et les éléments sont cités.

Pour l'Honorable Zaleha, je voudrais aussi faire comprendre qu'il est aujourd'hui, à cet instant T, impossible de s'attendre à un décret d'application, il faudra que la loi soit d'abord adoptée pour qu'on puisse envisager la réglementation qui suit, c'est-à-dire le décret d'application. C'est vrai que dans certains contextes, on voit le décret d'application qui est déjà préparé, mais le décret d'application ne peut pas rentrer en vigueur tant que la loi n'est pas encore adoptée.

Et enfin, pour M. le Préfet (Mohamed OULD SIDI MOHAMED), je n'ai pas du tout entendu de question, c'est des remerciements que j'ai plutôt personnellement entendus. Mais s'il y en a, ça m'a peut-être échappé.

Monsieur le Président, voilà exactement les réponses très brèves que j'ai souhaité apporter aux questions qui nous ont été posées ici.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Souleymane DE, vous avez été bref, clair et précis.

Mme Zahela ABDOULAYE : ...

Dr Souleymane DE, *président de la Commission des Lois :* Mme Zaleha, je ne

vais pas rentrer dans les débats de 2012 mais vous avez dit que c'est une loi qui part de 1960 à nos jours. C'est vrai, ça c'est dans la note de présentation mais la loi proprement dite ne parle pas de date, c'est de 1960. Mais c'est une loi qui deviendra une norme référentielle dans notre pays. DIEU merci aujourd'hui, par exemple nous, nous sommes ici, nous ne sommes pas recensés comme étant victimes mais demain ça peut l'être et nous souhaitons que nous ne soyons pas de ce côté. Mais si demain un d'entre nous se retrouvait dans cette position, on a au moins une loi sur laquelle nous pourrions nous référer pour demander réparation, c'est en ce sens qu'il faut comprendre.

La crise, c'est de 1960, mais elle n'est pas finie, ce n'est pas du jour au lendemain qu'elle va s'arrêter. C'est une bonne chose déjà de jeter un regard rétrospectif derrière nous pour au moins prendre en charge une bonne fois pour toutes les réparations. C'est pourquoi dans le rapport, vous avez bien vu que c'est mieux que l'Etat prenne les rênes d'une réparation globale plutôt que de laisser chaque victime aller déposer plainte. Nous ne sommes pas un Etat suffisamment riche pouvant faire face aux soubresauts de chaque citoyen malien qui se sentira victimes des violations graves des droits de l'homme.

Vous avez vu la panoplie des violations qui a été citée, cette panoplie prouve à suffisance que d'une manière ou d'une autre, nous sommes tous des victimes. Donc, faudra-t-il encore qu'en la matière... On voit ici, on dit « même au moment où l'Etat était absent », quand on dit que l'Etat était absent, il s'agit bien sûr des représentants de l'Etat. Et que les groupes qui sont érigés pour mettre de l'ordre et qui ont agi au nom de l'Etat, toutes ces violations qui sont causées mêmes par ces groupes, on demande à l'Etat de les réparer. Cela a été dit ici par l'Honorable FOMBA. Je ne voulais pas rentrer dans les détails où celui qui s'est rendu coupable d'une infraction pareille puisse réparer, quitte à lui

demander quand l'Etat va payer, à faire tant d'années de travaux forcés. Mais cette approche, vous comprendrez aisément que c'est l'Etat qui est solvable. C'est vrai qu'on parle de principes précurseurs et tout, mais c'est l'Etat qui est solvable. Il appartient à l'Etat, en première ligne, d'apporter toutes ces garanties de protection de droits fondamentaux, de nos droits à nous tous.

C'est pour cette raison d'ailleurs, que je n'ai pas souhaité rester dans le juridisme pour rentrer dans les définitions extra et plus développées pour dire qu'à un moment donné, c'est la volonté du Mali. On a dit ici mille fois que le Mali est un Etat de crise et un Etat en crise, nous souhaitons seulement que ces crises prennent fin. Mais tant que ces crises persistent, il faudrait qu'on ait des instruments juridiques nous permettant de faire face à la réparation des préjudices que les crises vont engendrer.

Maintenant, oui, la création des deux agences dont il est fait question, évidemment il leur reviendra de travailler pour que toutes les craintes évoquées ici par l'Honorable FOMBA, ne puissent pas non plus être répétées, notamment les cas de fautes. C'est à ce titre seulement, Monsieur le Président, que je voulais apporter cette précision.

Maintenant si l'Honorable Zaleha n'est peut-être pas satisfaite, Monsieur le Ministre qui endosse la responsabilité politique aussi de ce projet pourrait venir nous compléter.

M. le Président : Merci Honorable Souleymane DE pour ces éléments de réponses.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour apporter également des éléments de réponses.

Colonel-major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale :*
Merci Monsieur le Président du CNT.

Merci chers membres du CNT.

Merci Monsieur le Président de la commission Lois et je vous remercie pour la qualité de votre rapport, les précisions et les détails.

En réalité, 95 % des questions posées ont déjà leurs réponses dans le rapport, donc je remercie l'Honorable Souleymane DE d'avoir rappelé cela.

Ceci étant, la question à la justice transitionnelle, ça a déjà été répondu.

Les motivations, on en a parlé.

De 1960 à 1991, ça aussi on en a parlé.

Les raisons de la non application qui échappe au champ d'application aussi, ça aussi a été rappelé tout à l'heure par l'Honorable Souleymane DE.

Les conditions de la réparation, d'exclusion, d'extension des violences, ça aussi ça a été dit.

Le budget. Le budget, il est à titre indicatif, c'est-à-dire il y a l'Etat à travers le Ministère des Finances qui va mettre à disposition chaque année un certain montant et ça va dépendre de ce qui est disponible dans la caisse, entre 5 et 10 milliards. Les réparations vont être effectuées par l'Etat en fonction des priorités avec ce montant et le complément annuel va être demandé par les PTF qui pourront intervenir en cas de disponibilité ou en cas de besoin. Donc, chaque année l'Etat met en place une ligne de crédit qui va être utilisée à cet effet pour la réparation ; c'est ça le principe, non ?... Heureusement que j'ai la chance d'avoir avec moi en renfort le Ministre des Finances.

Les mécanismes envisagés pour la non répétition, c'est dans le document.

On a parlé de cimetière, de mémoire, de rappel, on a parlé de beaucoup de choses, c'est dans le document.

Comment vérifier que les gens ne font pas de mensonges ? Bien sûr, ceux-là qui font des dépositions, prennent en compte ; il y a aussi des enquêtes pour voir si les victimes sont éligibles ou pas au processus. Donc, c'est vraiment un processus scientifique. A la fin de la journée, la victime qui est déclarée éligible, soyez-sûrs que derrière il y a eu des enquêtes à tous les niveaux.

La réinsertion socioéconomique, je suis d'accord. Je pense qu'il y a les différents mécanismes de l'Etat qui seront là pour le faire.

La loi de 2012 et de la situation insurrectionnelle qui va être abrogée une fois que cette loi va être prise en compte. Il faut savoir que même si la CVJR ne les avait pas pris en compte, le principe de déposition continue des victimes est là.

Ensuite, la question de la CVJR qui va fermer. Effectivement, la CVJR va fermer son mandat en décembre 2022, il y a l'Agence pour la préparation qui va être mise en place ainsi que le centre de mémoire. L'une des activités de l'Agence en plus de procéder à la réparation, c'est de continuer à prendre les dépositions des victimes ; ces nouvelles victimes, une fois les dépositions prises en compte, seront traitées et éventuellement réparées en cas de nécessité.

Le rapport qui sera déposé par la CVJR, il y aura des recommandations. Les structures aussi mises en place vont faire en sorte que les recommandations issues de ce rapport soient prises en compte si elles sont pertinentes, sachant que le rapport va être déposé, une copie au Président de la transition, une copie au Président du CNT, une copie au Gouvernement. Ce rapport, comme les ANR, va servir de base pour

qu'on puisse avancer dans le principe de la réparation et du suivi de tout ce qui tourne autour.

C'est ce que je peux apporter comme réponses à ce stade. J'espère que les uns et les autres sont satisfaits.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce projet de loi.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues, nous allons donc passer au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 105
Contre : 00
Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations Monsieur le Ministre ! Si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres avant de vous retirer, vous avez la parole.

Par la même occasion, je souhaite également la bienvenue à M. le Ministre de l'Economie et des Finances.

Je sais, Monsieur le Ministre, même si c'est pour un mot de remerciement à l'endroit des Honorables membres du CNT, que vous allez prendre la parole.

Colonel-major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale* :
Merci beaucoup Monsieur le Président du CNT.

Merci beaucoup chers Honorables.

Avec ce vote, je vous assure que nous allons changer les choses. La réconciliation est vraiment en marche. Même pour la

personne qui s'est abstenue, j'espère poser suffisamment d'actes pour la mettre en confiance et faire en sorte qu'elle puisse suivre le processus.

Je vous remercie sincèrement de votre patriotisme. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre. Bonne continuation !

Nous allons examiner maintenant le **dépôt n° 22-36/CNT**.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-36/CNT : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 2021-071 DU 23 DECEMBRE 2021 PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2022**

A présent, je demande à la commission saisie au fond de donner lecture de son rapport.

Mamadou TOURE, *président de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Mme Djénébou DIARRA, *membre de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Djénébou DIARRA. Merci à la Commission.

A présent, j'invite les Commissions saisies pour avis, à commencer par la Commission des Affaires Etrangères, à venir donner lecture de leurs rapports.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Sambou Diadié FOFANA.

La commission des Travaux publics pour son rapport d'avis.

Kassim KEITA, *rapporteur de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Kassim KEITA.

La commission de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille pour son rapport d'avis.

Mme Zaleha ABDOULAYE, *rapporteuse de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Zaleha ABDOULAYE.

La commission de la Défense Nationale pour son rapport d'avis.

Moustapha SANGARE, *rapporteur titulaire de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable SANGARE.

La commission de l'Administration Territoriale pour son rapport d'avis.

Gabriel COULIBALY, *rapporteur de la Commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Gabriel COULIBALY.

La commission des Lois pour son rapport d'avis.

Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable DIALLO.

Et enfin, le rapporteur de la Commission du Développement Rural.

Kassoum Moussa DIARRA, *membre de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable DIARRA.

A présent, nous allons examiner les **propositions d'amendements** de la Commission Finances.

- ***Lecture des sept (7) propositions d'amendements présentées par la Commission des Finances.***

Monsieur le Ministre, le CNT veut connaître votre réaction sur ces amendements. Merci bien de prendre la parole et ensuite vous allez revenir pour réagir sur les rapports proprement dits.

Alfousseyni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances :* Bonjour Excellence Monsieur le Président du CNT.

Bonjour Honorables membres du CNT.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Bonjour chers collègues.

Je suis très heureux de me retrouver au CNT pour les discussions concernant le projet de loi de finances rectificative 2022. Nous venons d'avoir connaissance des recommandations et des amendements. Par rapport aux recommandations, nous n'avons aucun problème, nous pesons que c'est des recommandations qui sont justes et qui vont permettre au Ministère de renforcer les recettes et de pouvoir relancer la croissance économique.

Par rapport aux amendements, je pense que la plupart des amendements sont des amendement qui concernent les erreurs matérielles, nous les approuvons. Seulement, il y a un amendement qui concerne le visa, cet amendement demande à ce qu'on mette en visa la loi n° 028-2013 ; on a eu à saisir le Secrétariat général du Gouvernement par rapport à et amendement, il semble que dans la légistique au Mali on n'a pas adopté le principe de mettre les visas dans les projets de loi. Donc, cela a été rappelé conforme à beaucoup d'autres documents qui ont été adoptés.

C'est la première fois qu'on nous propose de mettre la loi n° 028 en visa et quand on regarde toute la jurisprudence en la matière qui a été à la base de l'adoption par le Mali, en tout cas dans la pratique de ne pas mettre ces visas, on rappelle des jugements rendus qui ont été rappelés par le Secrétariat général du Gouvernement.

Je voudrais quand même souhaiter que la commission des Finances puisse vérifier bien ; comme ce n'est pas la pratique actuellement, on peut l'adopter mais en l'adoptant on change la pratique qui était en cours.

Ça, c'est la remarque que nous voulions faire par rapport à l'amendement n° 2.

Sinon, pour tous les autres, nous sommes parfaitement d'accord avec la commission.

Nous remercions toutes les commissions qui ont bien voulu donner leurs avis favorables par rapport à ces recommandations et à ces amendements.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Effectivement, avant de passer au vote des amendements, si la commission a quelques précisions à apporter par rapport à l'amendement n°2.

Mamadou TOURE, *président de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines* : Merci Honorable Président.

Concernant l'amendement n° 2, effectivement moi-même j'ai reçu de la Direction du budget l'avis juridique du Secrétariat général du Gouvernement ; après cet avis, j'ai eu l'avis aussi des juristes maison qui estiment que dans la légistique les visas ne sont pas forcément contraignants. A cet effet, je vais demander le retrait de cet amendement pour être conforme avec ces différents avis juridiques.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Monsieur le Président de la Commission.

Chers collègues êtes-vous d'avis avec la proposition du Président de la commission de retirer ledit amendement ? ... Oui. Donc, proposition acceptée, Monsieur le Président.

(Proposition de l'amendement n° 2 de la Commission Finances retirée)

Maintenant, est-ce qu'il y a un orateur d'opinion contraire par rapport aux autres amendements ?... Non.

- ***Lecture des autres propositions d'amendements de la Commission des Finances.***

Merci chers collègues.

Monsieur le Ministre, l'amendement n° 2 étant retiré, nous sommes à 6 amendements. Voulez-vous prendre la parole pour réagir maintenant ? Oui, vous avez la parole.

Merci bien.

Alfousseyni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Bonjour Excellence Monsieur le Président du CNT.

Je remercie les Honorables membres de la commission Finances pour avoir bien voulu prendre en compte l'avis que nous avons transmis ; ils ont vraiment été professionnels en essayant de voir au sein du CNT avec les juristes. Ils ont été sages et corrects aussi en acceptant de reconnaître que la légistique au Mali ne prend pas en compte le visa.

Donc, je remercie encore tous les Honorables membres du CNT pour avoir suivi le Ministère des Finances dans cette remarque.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues, avant de passer au vote, est-ce qu'il y a un orateur d'opinion contraire sur un amendement ?... Non.

Donc, cela va nous amener à un **vote groupé des amendements**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 108

Contre : 00

Abstention : 00

Ces propositions d'amendements sont adoptées. (*Coup de maillet.*)

Monsieur le Ministre, à présent, je vous invite à réagir sur les rapports proprement dits.

Alfousseyni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Merci Excellence Monsieur le Président du CNT.

Nous avons bien écouté avec beaucoup d'attention la lecture du rapport fait par la commission chargée du dossier au fond. Nous sommes parfaitement d'accord avec tout le contenu et nous les remercions pour tous les sujets qui ont été évoqués, notamment les raisons qui font qu'aujourd'hui nous sommes obligés de faire ce collectif budgétaire qui tient compte de l'embargo que le pays a subi, qui a entraîné une réduction des recettes fiscales de l'ordre de 190 milliards et également tout ce qui a concerné la mise en œuvre du plan d'action du Gouvernement. Tout le monde sait également que la cherté de la vie que nous avons connue suite aux différentes crises nécessitait que l'Etat puisse mettre en œuvre certaines subventions afin de pouvoir maîtriser le prix de certaines denrées alimentaires et d'apaiser le climat social.

Toutes ces raisons ont été évoquées, la commission des Finances a bien expliqué tout cela dans son rapport que nous partageons à 100 %. Je les remercie pour cela et je remercie également toutes les commissions qui ont bien voulu donner leur avis sur ledit rapport.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Merci Honorables membres du CNT.

A présent nous allons ouvrir les débats, cette fois-ci à commencer par la gauche, s'il y a des intervenants...

Donc, il n'y a même pas de débats ? Non.

Merci bien Honorables collègues.

Donc, nous allons passer directement au vote **du projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 109

Contre : 00

Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations Monsieur le Ministre !

Félicitations également à toute la commission.

Donc, Monsieur le Ministre, si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT, je vous invite à prendre la parole.

Je demande également à la presse de bien vouloir attendre M. le Ministre sur le plateau CNT au lieu d'aller tendre l'embuscade de ce côté. (*Sourires dans la salle.*) Donc, veuillez sortir par la gauche au moment opportun. Merci bien de votre compréhension.

Alfousseyni SANOU, *Ministre de l'Economie et des Finances* : Merci excellence Monsieur le Président du CNT. Je voudrais remercier l'ensemble des Honorables pour leur accompagnement et ce projet de loi des finances.

M. le Président : Est-ce que vous êtes sûrs d'entendre Monsieur le Ministre ?

Alfousseyni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Merci Excellence Monsieur le Président du CNT.

Je voudrais remercier l'ensemble des Honorables de votre auguste Assemblée pour leur accompagnement dont le Ministère de l'Economie et des Finances fait l'objet. Nous avons toujours eu des débats sincères, des échanges qui sont sincères et qui sont honnêtes. Je pense que la commission des Finances mérite une mention particulière de notre part, parce qu'ils ont toujours été à notre écoute et tous les échanges que nous avons eus avec eux sont des échanges sincères. Et tous les membres du CNT nous accompagnent, chacun en ce qui le concerne et nous pensons que c'est la démocratie malienne qui gagne, c'est l'économie malienne qui gagne.

En tout cas, nous ne ménagerons aucun effort pour mettre en œuvre ce budget rectifié qui vient d'être adopté. Il nous reste encore deux mois. Nous espérons encore le mettre en œuvre pendant ce temps qu'il nous reste et de pouvoir sortir en mettant en œuvre les recommandations, notamment celles concernant le développement du secteur rural comme secteur devant entraîner la croissance. Nous avons bien noté ça et je pense que les résultats que nous obtiendrons en fin d'année vont nous permettre de vous montrer que nous avons pris en compte toutes les recommandations qui ont été formulées ici.

Donc, c'est vraiment un remerciement de l'ensemble de nos collègues que je voudrais adresser à l'ensemble des membres du CNT.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues, je crois que c'est le lieu de remercier notre 122^{ème} membre qui a tout mis en œuvre pour nous faire parvenir Monsieur le Ministre malgré son état de

fatigue avancé. Merci Monsieur le Ministre.
(*Applaudissements.*)

Nous passons enfin au dernier point de notre ordre du jour, à savoir les
Communications.

AVIS 1

Le Président du Conseil national de Transition convie en réunion les membres du Bureau le lundi 7 novembre 2022 à partir de 10 heures dans la salle VIP du CICB.

Le Président sait compter sur la présence de tous.

AVIS 2

Le Président du Conseil national de Transition convie en réunion les membres de la Conférence des Présidents le lundi 7 novembre 2022 à partir de 14 h 30 dans la salle ovale du CICB.

Messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables membres du Conseil national de Transition,

Mesdames et Messieurs, après l'épuisement de notre ordre du jour, la séance est levée.

Merci pour votre engagement patriotique.
(*Coup de maillet.*)

La séance est levée à 12 h 29

Fait à Bamako le 3 novembre 2022

Le Président de séance

Malick DIAW

Président du Conseil National de Transition

Les Secrétaires de séance

Nouhoum SARR

2^{ème} Secrétaire parlementaire

Mme Habibatou Nagnouma TRAORE

5^{ème} Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 17 novembre 2022

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 17 novembre 2022

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako-CICB)

Présidence de l'Honorable Malick DIAW, Président du Conseil National de Transition.

Secrétaires parlementaires :

- M. Amadou DIALLO

- Mme Oumou SANOGO

La séance est ouverte à 9 h 18 mn.

M. le Président : Mesdames et Messieurs bonjour.

La séance est ouverte.

Monsieur le Premier ministre par intérim,
Messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables conseillers nationaux.

Tout d'abord, en hommage à toutes ces victimes civiles et militaires tombées pour la cause malienne, je vous prie d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix !

Je vous remercie.

Monsieur le Premier ministre du Gouvernement de la transition,

Messieurs les ministres du Gouvernement.

Tout d'abord, permettez-moi, au nom de tous les membres du Conseil National de Transition, de vous souhaiter la bienvenue au Conseil National de Transition.

- **Accueil et installation des membres nouvellement désignés et additifs du CNT**

Chers collègues membres du CNT,

Mesdames et Messieurs.

Comme vous le savez, suite à l'adoption de la loi n° 2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la transition, le CNT a été fortement remembré. Ainsi, l'effectif du Conseil National de Transition passe désormais de 121 à 147 membres. Les membres additifs désignés par les décrets n° 2022-0625/PT-RM et n° 2022-0626/PT-RM du 28 octobre 2022, ayant tous déjà rempli leurs formalités d'enregistrement auprès des services administratifs du CNT, nous allons donc les présenter à la plénière et procéder à leur installation solennelle.

Pour cela, je vais demander au secrétaire parlementaire Amadou DIALLO de donner lecture d'abord desdits décrets de désignation.

• *Lecture des décrets suivants :*

- ✓ **Décret n° 2022-0625/PT-RM du 28 octobre 2022 portant désignation des membres du Conseil national de Transition (deux (2) personnes) ;**
- ✓ **Décret n° 2022-0626/PT-RM du 28 octobre 2022 fixant la liste nominative des membres additifs du Conseil national de Transition (vingt-six (26) personnes)**

A présent, je vais appeler un à un les membres additifs pour qu'ils entrent en salle, et demander aux huissiers de les conduire à leurs places...

(Les nouveaux membres désignés et les membres additifs du CNT se présentent un à un à l'appel de leurs noms et s'installent dans la salle, avec les mots de bienvenue du Président du CNT.) (Ould Mattaly en mission, est excusé)

(Applaudissements.)

Encore une fois, chers membres du CNT, je vous demande d'ovationner l'ensemble des membres du CNT. *(Applaudissements.)*

Merci et bienvenue au Conseil national de Transition !

Nous adressons nos vives félicitations à tous les membres additifs du CNT et nous leur souhaitons la bienvenue au sein de l'organe législatif de la transition.

Je voudrais signaler ici qu'au CNT il n'y a pas d'anciens et de nouveaux membres, ni de membres de première heure et de membres de deuxième heure. Retenons juste que nous sommes tous désignés au sein du CNT pour concourir à l'accomplissement de la mission qui nous est dévolue par la Charte de la transition. Faisons donc en sorte que chacun apporte ce qu'il a de meilleur pour la réussite de la transition.

Je vous demande une fois de plus de bien vouloir ovationner les membres additifs. Et bienvenue ! Je crois qu'il est même bien de se lever pour encore les applaudir.

(Les membres du CNT se lèvent pour ovationner leurs collègues nouvellement désignés, en les félicitant.)

Chers collègues, après cet accueil je dirais électrique réservé à nos collègues membres du CNT, je demande maintenant aux secrétaires parlementaires de procéder à l'appel nominal des membres du CNT.

- **Appel nominal des membres du CNT.**

Sur ce, j'informe la plénière que notre 122^{ème} membre, je veux dire M. Ibrahim Ikassa MAIGA, devient le 148^{ème} membre du CNT. *(Rires.) (Applaudissements.)* Merci bien.

Nous allons examiner à présent l'ordre du jour qui nous réunit ce matin.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 22-012/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAL

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI SUIVANTS :

- 1- **Dépôt n° 22-48/CNT** : Projet de loi portant prorogation, à titre exceptionnel, de mandats de conseils communaux élus le 20 novembre 2016, à l'exception de ceux dont l'annulation de l'élection est devenue définitive, à compter du 23 novembre 2022 jusqu'à l'installation des nouveaux conseils communaux ; **(Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation). (Com. Administration)**
- 2- **Dépôt n° 22-38/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2022-015/PT-RM du 1^{er} septembre 2022 portant modification de l'ordonnance n° 90-58/P-RM du 10 octobre 1990 portant création de la Direction générale des Douanes ; **(Ministre de l'Economie et des Finances) (Com. Finances)**
- 3- **Dépôt n° 22-39/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2022-016/PT-RM du 08 septembre 2022 portant création de la Société de Recherche et d'Exploitation des Ressources minérales du Mali (SOREM-Mali SA) ; **(Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau) (Com. Lois)**
- 4- **Dépôt n° 22-40/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2022-017/PT-RM du 15 septembre 2022 autorisant la ratification de l'Accord de Prêt signé à Lomé, le 19 novembre 2021 entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du projet de renforcement du

Réseau électrique de la Société Energie du Mali (EDM SA) ;
(Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau) (Com. DRE)

5- **Dépôt n° 22-46/CNT** : Projet de loi portant création de l'Inspection des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;
(Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau) (Com. DRE)

6- **Dépôt n° 22-47/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2022-019 du 20 septembre 2022 portant création de l'Agence de Gestion des Biens gelés, saisis ou confisqués ; **(Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux) (Com. Lois)**

7- **Dépôt n° 22-41/CNT** : Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2022-018/PT-RM du 20 septembre 2022 portant modification de l'Ordonnance n° 2017-036/P-RM du 27 septembre 2017 portant Statut des Enseignants-chercheurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; **(Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) (Com. Education)**

8- **Dépôt n° 22-45/CNT** : Projet de loi portant modification de la loi n° 06-029 du 29 juin 2006 relative à la protection de la voie publique.
(Ministre des Transports et des Infrastructures) (Com. TP)

III- COMMUNICATIONS

(Ordre du jour adopté.)

Nous commençons avec le premier point qui concerne l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du 2 décembre 2021.

(Procès-verbal de la séance plénière du 2 décembre adopté.)

Cela nous amène au deuxième point qui concerne les **délibérations sur les projets de loi.**

❖ **DELIBERATIONS SUR LES PROJETS DE LOI**

Nous commençons avec le **dépôt n° 22-48/CNT.**

J'invite la commission saisie au fond à venir donner lecture de son rapport.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-48/CNT : PROJET DE LOI PORTANT PROROGATION, A TITRE EXCEPTIONNEL, DE MANDATS DE CONSEILS COMMUNAUX ELUS LE 20 NOVEMBRE 2016, A L'EXCEPTION DE CEUX DONT L'ANNULATION DE L'ELECTION EST DEVENUE DEFINITIVE, A COMPTER DU 23 NOVEMBRE 2022 JUSQU'A L'INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILS COMMUNAUX**

Dr Youssouf Z. COULIBALY, *président de la commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation*, introduit le rapporteur de sa commission.

Gabriel COULIBALY, *rapporteur de la commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation*, donne lecture du rapport de sa commission.

M. le Président : Merci Honorable Gabriel COULIBALY. Merci à la commission.

A présent, j'invite la commission des Lois à venir donner lecture de son rapport d'avis.

Mme COULIBALY Haoua dite Nany SY, *membre de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des*

Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa commission.

M. le Président : Merci Honorable. Merci à la commission.

Je demande à M. le Ministre de l'Administration de réagir sur les différents rapports.

Lieutenant-colonel Abdoulaye MAIGA, *ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Premier ministre par intérim :* Merci beaucoup Honorable Monsieur le Président du Conseil National de Transition.

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National de Transition.

A l'entame de mes propos, au nom de l'ensemble du Gouvernement, je voudrais très chaleureusement féliciter le CNT pour ses efforts inlassables dans le rayonnement de notre pays à travers une diplomatie parlementaire très active et exceptionnelle. (*Applaudissements.*)

Entre autres succès, vos actions ont permis de raffermir les liens fraternels entre la République de Guinée et notre pays. C'est dans ce cadre qu'une importante délégation ministérielle se trouve en ce moment en Guinée pour la grande commission mixte de coopération Guinée-Mali. Un événement important qui mérite d'être évoqué.

Hier, Son Excellence le colonel Mamadi DOUMBOUYA, président de la Transition, chef de l'Etat, a inauguré une plate-forme aménagée au port de Conakry avec un parking de 1000 places pour les transporteurs maliens. (*Applaudissements.*); une voie de contournement du centre-ville de quatre kilomètres deux fois deux voies et une caverne 80 places pour le confort de nos transporteurs. (*Applaudissements.*)

La fraternité entre nos deux pays n'est pas une vue de l'esprit, c'est une réalité tangible grâce au leadership de Son Excellence le colonel Assimi GOITA, président de la Transition, chef de l'Etat du Mali et celui de Son Excellence le colonel Mamady DOUMBOUYA, chef de l'Etat, président de la Transition de la Guinée. (*Applaudissements.*) Et également grâce à l'amitié entre les Honorables colonel Malick DIAW, président du CNT du Mali et l'Honorable Dansa KOUROUMA, Président du CNT de la République de Guinée. (*Applaudissements.*)

Honorable Président du CNT,

Honorables membres du CNT.

Je saisis cette occasion qui m'est offerte pour féliciter très chaleureusement les 26 nouveaux membres du Conseil National de Transition et remercier Son Excellence, le colonel Assimi GOITA, président de la Transition, chef de l'Etat, pour sa confiance accordée à ces nouveaux conseillers.

Concernant l'objet de ma présence, en plus de satisfaire à une exigence démocratique, c'est un privilège de me prononcer sur la révision portant prorogation à titre exceptionnel des mandats des conseillers des collectivités dont le mandat a expiré le 20 novembre 2016, devant cette auguste Assemblée.

Honorable Président du Conseil National de Transition, je voudrais, tout d'abord, remercier tous les membres de la commission Administration Territoriale et également les membres de la commission Lois pour leurs observations et leurs commentaires. C'est avec un grand plaisir que nous faisons miennes toutes les observations, qui seront prises en compte, en particulier les stratégies de communication.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Chers collègues, à présent, nous allons ouvrir une liste d'intervenants...

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Je remercie la présence des ministres parmi nous.

Bonjour chers collègues.

Ce projet de loi vient à point nommé, c'est même une sollicitation de la population. Je félicite le travail abattu par la commission et l'initiative prise aussi par le Ministre.

A ce titre, j'ai quelques questions, Monsieur le Président.

Ma première question, c'est de savoir quels seront les critères de choix au cas où il y aurait une délégation spéciale, si ces critères vont respecter les critères de bonne moralité et de compétences.

Ma deuxième question, c'est en rapport avec les pouvoirs de la délégation spéciale. Nous savons très bien que les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente. En aucun cas, il ne lui est permis d'engager les finances municipales au-delà des ressources disponibles de l'exercice courant. Est-ce que ces dispositions seront insérées dans la loi, pour permettre quand même d'avoir une réduction du train de vie ? Parce qu'avec le nombre restreint, si on limite aussi le pouvoir, cela peut nous permettre de générer beaucoup de ressources.

Ma troisième question est de savoir par rapport aux collectivités régionales et du district de Bamako dont les mandats sont plus longs que ceux des collectivités, est-ce

que l'assemblée régionale ou les collectivités territoriales du district de Bamako seront concernées par cette délégation spéciale ? Parce que la loi se limite aux mandats des maires élus en 2016 pendant que, si j'ai bonne mémoire, les assemblées et le district de Bamako ont existé bien avant cette élection. Avez-vous envisagé des éléments par rapport à ça ?

L'avant-dernière question. Pour la mise en place de cette délégation, il était prévu, selon les dispositions de la loi domaniale, de procéder à l'audit des biens immobiliers et mobiliers des collectivités, est-ce que cela a eu lieu ? Si cela n'a pas eu lieu, est-ce que vous envisagez un audit, un état des lieux avant l'arrivée de telles délégations spéciales pour essayer d'éviter certaines frustrations ?

La dernière question. Je sais qu'en prenant cette loi, Monsieur le Ministre, vous avez certainement réfléchi par rapport à la réduction du train de vie. La délégation spéciale étant l'élément souhaité, quel sera son impact sur la réduction du train de vie ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour camarades membres du CNT.

Monsieur le Ministre, je pense que la prorogation s'explique bien en raison de la situation sécuritaire que notre pays connaît actuellement. Mais je voudrais savoir quel sera le sort des autorités intérimaires installées dans les nouvelles régions : Taoudéni, Ménaka et Gao. Est-ce qu'elles sont concernées par ça ou bien elles feront l'objet d'un traitement spécial ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

La commission pour ses réponses.

Dr Youssouf Z. COULIBALY, *président de la commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation* : Merci Monsieur le Président.

Par rapport aux différentes questions posées par l'Honorable FOMBA, les critères de choix, je pense qu'il a mis trop d'accent sur les questions de délégation spéciale. C'était très clair dans le rapport que les délégations spéciales concernent seulement les communes où il y a des problèmes. Généralement, les critères sont déterminés par la loi, par un texte. Donc, ces textes nous permettent de dire des questions de bonne moralité auxquelles il fait allusion. Moi, je pense que c'est des critères généraux par rapport au choix de tout agent ou toute personne appelée à exercer des activités d'intérêt national.

Par rapport au pouvoir de ces délégations spéciales auxquelles il fait allusion, par rapport à la réduction du train de vie, c'est une question fondamentale. C'est l'aspiration de nos populations afin qu'on réduise un peu le train de vie. Mais cette question ne se pose pas ici parce que tout simplement on a mis l'accent sur le remplacement. On a compris qu'avec les délégations spéciales, le nombre étant très réduit, je ne pense pas que les questions de volume des dépenses vont se poser en la matière.

En ce qui concerne la question de l'audit domanial, je pense que ce n'est pas l'objet ici. Je ne saurais répondre à cette question ici. Généralement, lorsqu'il y a les passations de service, ce qui a été fait est transmis aux nouveaux. Les services

compétents en la matière interviennent périodiquement pour s'assurer de la bonne ou de la mauvaise gestion de ces services.

L'impact, aujourd'hui les inquiétudes c'est par rapport aux communes où ça ne fonctionne pas. Donc, l'impact serait la continuité des services publics et la gestion saine, durable, louable et surtout souhaitable par les populations de ces services.

Par rapport à la question de l'Honorable Ould, je vais laisser le soin à M. le Ministre de répondre. Mais quand même les autorités intérimaires des zones auxquelles il fait allusion sont en exercice, donc ils seront concernés. Une loi, lorsqu'elle est votée, elle est générale, impersonnelle et applicable sur toute l'étendue du territoire, à tous les citoyens maliens sans pour autant qu'il y ait une distinction aucune, quel que soit le degré de responsabilité qu'ils occupent. Si la loi venait à mettre fin à leurs fonctions, je pense que ça serait automatique.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable COULIBALY. Merci à la commission.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour apporter certaines précisions.

Lieutenant-colonel Abdoulaye MAIGA, *ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation* : Merci infiniment Honorable Président du CNT.

Je voudrais remercier l'Honorable FOMBA et l'Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED pour l'intérêt qu'ils portent à ce projet de loi à travers leurs interrogations.

Mais pour le premier intervenant, je pense qu'il s'agit, à mon humble avis, de recommandations. Effectivement, le projet de loi dont il s'agit vise à proroger les

mandats des conseillers des collectivités territoriales qui ont été élus le 20 novembre 2016. Actuellement, nous n'avons pas de disposition légale concernant les délégations spéciales. Mais le moment venu, je pense que nous allons prendre en compte ces différentes interrogations sous forme de recommandations.

Concernant l'interrogation de l'Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED, ce projet de loi ne concerne que les conseillers des collectivités qui ont été élus le 20 novembre 2016. Ce qui n'est pas le cas des autorités intérimaires. Par conséquent, ils ne sont pas concernés par cette prorogation, donc, ils resteront en place.

Merci.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour les précisions apportées.

A présent, nous allons passer au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 01

Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations à M. le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation !

Monsieur le Ministre, si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du Conseil National de Transition, avant de vous retirer, vous avez la parole.

Lieutenant-colonel Abdoulaye MAIGA,
ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation :

Honorable Président du Conseil National de Transition,

Honorables membres du CNT,

Je voudrais, du fond du cœur, vous remercier pour avoir adopté ce projet de loi.

Je prends l'engagement ici que la prorogation du mandat des conseillers des collectivités territoriales jusqu'à la mise en place des conseils élus n'est nullement un blanc-seing qui sera donné aux collectivités territoriales défaillantes ; seul DIEU sait qu'il y en a dans notre pays. Malheureusement, elles ternissent le travail remarquable effectué par les collectivités territoriales qui sont efficaces ; et là encore, il y en a. Nous allons prendre les dispositions très rapidement... (*Applaudissements.*) ... pour les identifier par anticipation. Une fois que les projets de loi qui sont au niveau du CNT seront examinés par vos soins, nous verrons réellement le sort qui leur sera réservé. En tout cas, nous n'avons vraiment pas l'intention d'encourager la mauvaise gouvernance au niveau des collectivités territoriales. Mais l'adoption de ce projet de loi nous évite le saut dans l'inconnu. Il est quasiment impossible de procéder à un remplacement systématique de plus de 11 000 conseillers des collectivités territoriales en un temps court, notamment le temps de la transition.

Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces mots à l'endroit des Honorables membres du CNT. Bonne continuation !

Par la même occasion, je souhaite une fois de plus la bienvenue à M. le représentant du Ministre de l'Economie et des Finances qui, actuellement, se trouve également en Guinée pour une mission gouvernementale. Bienvenue Monsieur le Ministre !

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-38/CNT : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2022-015/PT-RM DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 90-58/P-RM DU 10 OCTOBRE 1990 PORTANT CREATION DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

Nous allons nous pencher maintenant sur le **dépôt n° 22-38/CNT**.

Je demande à la commission saisie au fond sur le dépôt n° 22-38/CNT de venir donner lecture de son rapport.

Mamadou TOURE, *président de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, introduit le rapporteur de sa commission.*

Mme MAIGA Fatoumata TOURE, *rapporteur de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable TOURE. Merci à la commission.

J'invite la commission des Lois Constitutionnelles à donner lecture de son rapport d'avis.

Mme COULIBALY Haoua dite Nany, *membre de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable. Merci à la commission.

Sur ce, je demande à Monsieur le Ministre de réagir sur les rapports.

Bréhima KAMENA, *ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, assurant l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances* : Merci Monsieur le Président.

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du CNT,

Chers collègues,

Honorables invités,

Bonjour.

Tout le plaisir est pour moi, de me tenir aujourd'hui devant vous pour assurer l'intérim de mon collègue chargé de l'Economie et des Finances qui est en mission à l'extérieur de notre pays.

Alors, le Gouvernement sollicite aujourd'hui l'adoption du projet de ratification de l'ordonnance n°22-015/PT-RM du 1er septembre 2022 portant création de la Direction Générale des Douanes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux félicitations, aux remerciements ainsi qu'aux témoignages adressés par M. le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Premier ministre par intérim.

Monsieur le Président, Honorables membres du CNT, par vos multiples actions à l'intérieur et à l'extérieur du pays, vous avez témoigné effectivement de votre excellente contribution au raffermissement de nos relations avec nos pays amis. En d'autres termes, vous avez grandement contribué à la diplomatie parlementaire et à la diplomatie tout court. Merci et félicitations pour cela ! (*Applaudissements.*)

J'adresse également aux nouveaux membres du CNT mes vives félicitations. Et

j'adresse à tous les membres mes vœux de succès.

Cela dit, l'ordonnance de 1990 qui régissait la Direction Générale de la Douane, il faut le dire, renvoyait à un décret d'application pour l'organisation et le fonctionnement de cette direction ; c'est ce décret qui prévoyait les différentes directions. Le Gouvernement aurait pu se contenter de modifier ce décret d'application. Un décret d'application qui prévoyait déjà deux directions, il suffit de modifier ce décret. Mais il faut reconnaître que ce décret d'application a été adopté avant la loi de 2014 fixant les principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des services publics. Alors, c'est pour se conformer à cette loi et pour respecter la séparation des pouvoirs que le Gouvernement a jugé utile de passer par une ordonnance. C'est l'ordonnance dont la ratification est sollicitée aujourd'hui.

Cette ordonnance, comme la commission chargée des Finances et la commission chargée des Lois l'ont déjà précisé, comporte un article unique qui prévoit l'article 3-1 ainsi libellé :

« Par dérogations aux dispositions des articles 12 et 13 de la loi n° 2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics, la Direction générale des Douanes comporte en ligne sept directions ».

Il s'agit tout simplement de respecter le principe de la séparation des pouvoirs. Et pour nous, il s'agit d'une démarche hautement démocratique.

Je ne peux que saluer et remercier les avis favorables donnés par la commission chargée des Finances et la commission chargée des Lois.

Au nom de tout le Gouvernement et au nom de mon collègue chargé de l'Economie et

des Finances, nous allons mettre tout en œuvre pour que la douane puisse continuer à tenir son rang de pourvoyeuse de recettes pour notre budget national.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre intérimaire du Ministre de l'Economie et des Finances.

Chers collègues membres du CNT, est-ce que les projets de loi portant ratification de d'ordonnances font l'objet de débats ?

Est-ce qu'il y a des opinions contraires là ?

Des voix : Non, on vote.

M. le Président : Merci bien.

Donc, nous passons ce **projet de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Résultat :

Pour : 136

Contre : 00

Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations Monsieur le Ministre !

Je vous invite à prendre la parole, bien vrai que nous allons continuer encore avec les autres projets de loi. Un mot à l'endroit du CNT. Merci bien.

Bréhima KAMENA, *ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, assurant l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances :*

Honorable Président,

Honorables membres du CNT.

Je n'ai que des remerciements, rien que des remerciements, non seulement à l'endroit

des commissions qui ont travaillé sur le projet de loi de ratification au fond, mais aussi à l'endroit de tous les membres de votre auguste Assemblée.

Merci beaucoup.

M. me Président : Merci Monsieur le Ministre.

Merci chers collègues membres.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-39/CNT : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2022-016/PT-RM DU 08 SEPTEMBRE 2022 PORTANT CREATION DE LA SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINERALES DU MALI (SOREM-MALI SA)**

Nous allons continuer avec le ministre intérimaire qui va cette fois-ci défendre aussi le dépôt n° 22-39 CNT.

J'invite la commission saisie au fond à venir donner lecture de son rapport.

Mme COULIBALY Haoua dite Nany SY, *membre de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République*, donne lecture du rapport de sa commission.

M. le Président : Merci Honorable SY.

J'invite la commission des Finances à donner lecture de son rapport.

Mme Ténin Kadidia SANOGO, *rapporteuse commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines*, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.

M. le Président : Merci Honorable SANOGO. Merci à la commission.

A présent, j'invite M. le Ministre à réagir sur les différents rapports. Je précise qu'il représente le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau. Merci bien de prendre la parole.

Bréhima KAMENA, *ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, assurant l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau :*

Honorable Président,

Honorable membres du CNT,

C'est encore un plaisir pour moi d'assurer l'intérim d'un autre de mes collègues également en mission à l'extérieur ; il s'agit du ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

Je dois tout d'abord remercier les commissions chargées des lois et des finances pour leur conclusion favorable à l'adoption du projet de loi de ratification de l'ordonnance portant création de la SOREM SA.

Je ne vais plus revenir sur les avantages et aussi l'historique des questions qui ont suscitées cette création. Je me contente de dire que votre préoccupation, Honorable Président, Honorables membre du CNT, relative à la gestion de la SOREM SA est également la nôtre, au niveau du Gouvernement. Par conséquent, nous adhérons entièrement aux recommandations formulées.

Je peux vous assurer que déjà lors de l'examen du projet d'ordonnance du Gouvernement nous avons commencé la réflexion sur les meilleurs mécanismes de gestion de cette société, parce que nous savons que pour la plupart des structures publiques, le principal défi c'est le problème de gestion. La bonne gestion, c'est ça le principal défi à relever. Et par conséquent, nous avons déjà décidé que

nous allons faire signer un contrat de performances entre les dirigeants de la SOREM SA et quelques ministres : le ministre de tutelle, le ministre chargé des finances et le ministre chargé des biens de l'Etat. Et nous allons mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre de ce contrat de performances, comité de suivi qui se réunira trimestriellement. C'est pour un peu faire face aux problèmes que nos outils classiques comme le conseil d'administration ne peuvent pas résoudre.

Donc, votre préoccupation, Monsieur le Président, Honorables membres du CNT, est la nôtre et nous vous promettons que nous allons y veiller, et nous allons veiller à la mise en œuvre de ces recommandations.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le ministre. Merci à la commission.

Chers collègues membres du CNT, ceci nous amène directement au vote.

... Mais s'il y a quelqu'un qui veut intervenir, il n'y a pas de problème hein. Je suppose qu'il n'y a pas d'intervenant, raison pour laquelle je vais directement au vote. D'accord. Comme il y a d'autres qui veulent noircir là où c'est blanc. Sinon à cette allure, ça va hein.

Merci bien.

Chers membres du CNT, nous allons passer au vote du **projet de loi**.

Résultat :

Pour : 136

Contre : 00

Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Encore félicitations à M. le Ministre intérimaire du ministre des Mines, de l'énergie et de l'eau !

Je crois que, d'autant plus que nous sommes avec le ministre, nous allons faire économie des remerciements.

❖ EXAMEN DU DEPOT N° 22-40/CNT : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2022-017/PT-RM DU 15 SEPTEMBRE 2022 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE A LOME, LE 19 NOVEMBRE 2021 ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE DE LA SOCIETE ENERGIE DU MALI (EDM SA)

Monsieur le Ministre, d'autant plus que vous défendez le **dépôt n° 20-40/CNT**, je vais directement demander à la commission saisie au fond de donner lecture de son rapport.

Merci et félicitations à vous ! et nous continuons.

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN, *président de la Commission du Développement rural, de l'environnement, de l'assainissement, de l'eau et de l'énergie, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Haley CISSE, *membre de la Commission du Développement rural, de l'environnement, de l'assainissement, de l'eau et de l'énergie, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable CISSE. Merci à la commission.

J'invite l'Honorable Nany SY à donner lecture du rapport d'avis de la commission des Lois.

Mme COULIBALY Haoua dite Nany SY, *membre de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République*, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.

M. le Président : Merci Honorable Nany SY. Merci à la commission.

J'invite le rapporteur de la commission des Affaires étrangères, des maliens établis à l'extérieur et de l'intégration africaine, Sambou Diadié FOFANA, à donner lecture du rapport d'avis de sa Commission.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, des maliens établis à l'extérieur et de l'intégration africaine*, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.

M. le Président : Merci Honorable FOFANA. Merci à la commission.

Je vais demander à M. le Ministre de réagir sur les différents rapports avant de passer au vote. Merci.

Bréhima KAMENA, *ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, assurant l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau* :

Honorable Monsieur le Président,

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du CNT.

Au nom de mon collègue des Mines, de l'Energie, et de l'Eau, j'exprime ma profonde gratitude à la commission chargée de l'Energie, à la commission des Lois, et à celle chargée des Affaires étrangères pour leurs conclusions très favorables.

Nous avons pris une très bonne note des différentes recommandations formulées et nous y adhérons entièrement.

Nous restons convaincus que la mise en œuvre de cet accord de prêt et celle des recommandations formulées permettront sans aucun doute le renforcement du réseau électrique national.

Merci à vous encore une fois.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues, donc ceci nous amène au vote du **projet de loi**, c'est de l'automatisme. Merci pour la bonne compréhension.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 136

Contre : 00

Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations à M. le Ministre !

Nous allons continuer toujours avec M. le ministre sur le **dépôt n° 22-46/CNT**.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-46/CNT : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE L'INSPECTION DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU**

J'invite la commission saisie au fond à donner lecture de son rapport.

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN, *président de la Commission du Développement rural, de l'environnement, de l'assainissement, de l'eau et de l'énergie*, introduit le rapporteur de sa Commission.

Haley CISSE, *membre de la Commission du Développement rural, de l'environnement, de l'assainissement, de l'eau et de l'énergie, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable CISSE.

Je demande au rapporteur de la commission des Lois constitutionnelles de donner lecture de son rapport.

Mme COULIBALY Haoua dite Nany SY, *membre de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable SY. Merci à la commission.

Monsieur le Ministre, je vous invite à donner votre avis sur les différents rapports et après nous allons passer au vote.

Bréhima KAMENA, *ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, assurant l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau :*

Honorable Président,

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du CNT,

Encore une fois merci.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du CNT,

Le rôle du secteur minier n'est plus à démontrer dans notre pays. Les différentes commissions viennent de préciser, de rappeler que le secteur minier injecte environ 450 milliards de francs CFA au budget national. Il n'est pas du tout compréhensible que ce secteur ne soit pas doté d'une inspection. C'est pourquoi nous

ne pouvons que remercier vivement les deux commissions qui ont eu à se prononcer sur le projet de loi : la commission chargée de l'Energie et de l'Eau et la commission chargée des lois pour leurs conclusions favorables.

Nous savons que la commission chargée de l'énergie et de l'Eau a fait deux recommandations, nous faisons note de ces deux recommandations et nous allons les mettre en œuvre le plus tôt possible.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Honorables membres du CNT, merci.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de précisions.

Merci à toute la commission.

Nous allons passer aux voix ce **projet de loi** ?

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 136

Contre : 00

Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté ! (*Coup de maillet.*)

Félicitations Monsieur le Ministre !

Chers collègues, je crois que nous allons terminer avec M. le Ministre.

Je vous demande si on peut aller sur le **dépôt n° 22-45/CNT** ; c'est le dernier projet de loi défendu par M. le ministre afin de lui permettre de se retirer et de recevoir d'autres ministres... Merci.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-45/CNT : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 06-029 DU 29 JUIN 2006 RELATIVE A LA PROTECTION DE LA VOIE PUBLIQUE**

Donc, je demande la commission TP, saisie au fond sur le **dépôt n° 22-45/CNT**.

Modibo Keita, *président de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Mohamed AG ALI MATTAHEL, *membre de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable AG ALI MATTAHEL. Merci à la commission.

Je demande à la commission des Lois constitutionnelles de donner lecture de son rapport d'avis.

Mme COULIBALY Haoua dite Nany SY, *membre de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable SY.

Très bien ! Ceci va nous amener au vote, s'il n'y a pas de débat...

Monsieur le Ministre, avez-vous quelque chose à ajouter ?... Non. Merci Monsieur le Ministre.

Nous allons donc voter le **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 137

Contre : 00

Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations à Monsieur le Ministre !

Monsieur le ministre, si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT, vous avez la parole.

Bréhima KAMENA, *ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, assurant l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau :*

Monsieur le Président,

Honorables membres du CNT,

J'ai l'honneur et encore le plaisir de prendre la parole devant vous au nom de ma collègue chargée des Transports et des infrastructures également en mission à l'extérieur. J'ai l'habitude de rappeler ici que la sécurité est une priorité ; eh bien ! la sécurité routière - vous en conviendrez certainement avec moi - en est également une. Le projet de loi que vous venez d'adopter contribue à garantir la sécurité sur nos routes en rendant effective l'application d'une disposition relative à la réparation des dommages causés sur nos voies.

Honorable Monsieur le Président, Honorables Mesdames et Messieurs les membres du CNT, en adoptant ce présent projet de loi, vous avez contribué énormément à la sécurité routière et par là même à la préservation de la vie sur nos routes. Au nom de tout le Gouvernement, je vous en remercie vivement.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Le CNT vous félicite pour votre polyvalence vraiment à défendre tous ces dossiers. (*Applaudissements.*) Nous vous souhaitons une bonne continuation.

Par la même occasion, nous souhaitons la bienvenue à M. le Ministre de la Réconciliation qui représente M. le Ministre de la Justice, Garde des sceaux. Bienvenue Monsieur le Ministre !

Une fois de plus, Honorables membres du CNT, je vous demande d'ovationner M. le Ministre KAMENA. (*Applaudissements.*) Bonne continuation à M. le Ministre.

Monsieur le 1^{er} Vice-président, moi, j'ai un problème : on peut finir avant 11 H. Comme il n'est pas 11 H, on peut continuer.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-47/CNT : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2022-019 DU 20 SEPTEMBRE 2022 PORTANT CREATION DE L'AGENCE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS OU CONFISQUES**

Chers collègues membres du CNT, donc très rapidement, je vais demander à la commission saisie au fond sur le **dépôt n° 22-47/CNT**, de venir donner lecture de son rapport.

Honorable Souleymane DE.

Je crois qu'il avait été dit que le président de la commission Lois serait en difficulté physique... (*Rires dans la salle.*), et le voilà avancer très tranquillement. (*Sourire.*)

Dr Souleymane DE, *président de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la*

République : (Avant d'introduire le rapporteur de sa Commission.)

Merci Monsieur le Président.

Il est clair qu'aujourd'hui ce n'est pas comme les autres jours, mais ça va aller.

Nous, Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, sommes saisis pour l'étude au fond du projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2022-019 du 20 septembre 2022 portant création de l'Agence de Gestion des Biens gelés, saisis ou confisqués. Je voudrais rappeler ici pour aller beaucoup plus vite et simplifier la tâche, que c'est la continuité des trois lois que nous avons fait adopter ici au mois de septembre 2021 portant sur les dépôts n° 2021-60, 61, 62 : projet de loi modifiant la loi n° 01-080 du 20 août 2001, modifiée, portant Code de procédure pénale ; projet de loi modifiant la loi n° 02-54 du 16 décembre 2002, modifiée, portant Statut de la magistrature et enfin projet de loi portant modification de la loi n° 20-11-37 du 15 juillet 2011 portant Organisation judiciaire. Dans ces lois que nous avons fait adopter ici au mois de septembre, il y avait dans le Code de procédure pénale l'article 612-2 nouveau qui précisait que pour les infractions visées à l'article 609 nouveau du même code de procédure pénale, des mesures conservatoires et de saisies peuvent être mises en œuvre tant à l'enquête préliminaire qu'au cours de l'information. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition que l'ordonnance portant création de l'Agence dont il nous est fait aujourd'hui appel de ratifier, a été prise.

Merci Monsieur le Président.

Mme COULIBALY Haoua dite Nany SY, *membre de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des*

Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa commission.

M. le Président : Merci Honorable Nany SY. Merci à la commission.

Je demande à la commission des Finances de venir donner lecture de son rapport d'avis.

Salif DOUMBIA, *membre de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Salif DOUMBIA. Merci à la commission.

Chers collègues, nous allons examiner maintenant les propositions d'amendements de la Commission saisie au fond.

❖ Lecture des trois (3) propositions d'amendements présentées par la Commission des Lois

Monsieur le Ministre de la Réconciliation, intérimaire du Ministre de la Justice, voulez-vous réagir aux amendements ? Et après vous allez revenir. Merci.

Colonel-major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale, assurant l'intérim du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux : Bonjour.*

Merci beaucoup.

Excellence Monsieur le Président du CNT,

Honorable membres du CNT,

Chers collègues membres du Gouvernement.

Je vous remercie sincèrement au nom du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, qui n'est pas présent. J'espère pouvoir le représenter

valablement par rapport aux différents amendements proposés. Je n'ai aucune objection particulière par rapport à ces amendements.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre de la Réconciliation, représentant du ministre de la Justice.

Donc, ceci nous amène à demander s'il y a un orateur contraire au sein du CNT par rapport à un amendement... Il n'y en a pas.

Très bien ! Donc, nous allons voter les **amendements d'une manière groupée.**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 136

Contre : 00

Abstention : 01

Les amendements sont donc adoptés. (*Coup de maillet.*)

Ceci m'amène à demander au Ministre de réagir maintenant sur les rapports proprement dits, si toutefois le ministre le veut bien.

Colonel-major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale, assurant l'intérim du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux : Merci beaucoup.*

Après avoir écouté attentivement le rapport présenté et échangé en profondeur avec les techniciens du ministère de la Justice, et fait ma propre analyse sur la situation, je n'ai aucune réaction particulière sur le rapport que j'estime bien présenté et en prenant en compte tous les aspects de la question.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci bien Monsieur le Ministre.

Merci chers collègues membres du CNT.

Après l'intervention de M. le Ministre sur les différents rapports, je vais demander aux scrutateurs de se mettre en place pour le vote proprement dit...

Je crois qu'il serait mieux après le vote de ce projet de loi, de prendre une pause. Le problème est que je lis la fatigue sur certains visages.

Donc, nous allons procéder au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 138
Contre : 00
Abstention : 01

Le projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations à M. le Ministre intérimaire !

Bien sûr, si vous avez un mot, rien que des remerciements à l'endroit des Honorables membres du CNT, je vous invite à prendre la parole avant de vous retirer. Merci bien.

Et par la même occasion, je souhaite la bienvenue à M. le ministre de l'Enseignement supérieur. Merci bien Monsieur le Ministre.

Colonel-major Ismaël WAGUE, *ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale, assurant l'intérim du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux :* Merci Monsieur le Président.

Au nom du ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Garde des Sceaux que je représente ici en tant qu'intérimaire, je

vous remercie sincèrement d'avoir voté cette ordonnance.

Il est important de signaler quand même que la lutte contre la corruption et la délinquance financière est un chantier extrêmement important dans le Gouvernement de transition et aussi les recommandations fortes des Assises nationales de la refondation. Donc, voter cette ordonnance ici permet d'améliorer les capacités de lutter efficacement contre ce fléau.

Je vous remercie sincèrement de votre engagement patriotique pour soutenir la Transition de façon globale au bénéfice de nos populations pour la paix, la solidarité et la quiétude.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Bonne continuation et surtout bon appétit !

Monsieur le Ministre, vous pouvez sortir par la gauche, je crois qu'il y a le plateau des journalistes qui vous attendent. Il y a une embuscade qui est tendu là-bas, donc il faut savoir réagir. (*Sourire.*)

Merci bien.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-41/CNT : PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2022-018/PT-RM DU 20 SEPTEMBRE 2022 PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2017-036/P-RM DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT STATUT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Donc, chers collègues membres du CNT, nous allons entamer l'examen du dernier dépôt de la journée : **le dépôt n° 22-41/CNT**.

J'invite la commission saisie au fond à donner lecture de son rapport.

Je sais que ce n'est pas prudent d'appeler directement le rapporteur, d'autant plus que le président de la commission a dit de ne jamais laisser passer une opportunité à chaque fois qu'on a une occasion de prendre le micro ; il faut le faire.

Merci bien de prendre la parole, Honorable président.

Magma Gabriel KONATE, *président de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Mme Aminata DIARRA, *rapporteuse de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable DIARRA pour la lecture. Merci à la commission.

A présent, j'invite les commissions saisies pour avis, à commencer par la commission des Lois constitutionnelles, à présenter leurs rapports d'avis.

Honorable Nany SY est vraiment à féliciter aujourd'hui pour son courage de lecture.

Mme COULIBALY Haoua dite Nany SY, *membre de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable Nany SY. Merci à la commission.

J'invite le rapporteur de la commission des Finances à venir donner lecture du rapport avec une cadence bien modérée, parce que j'ai lu dans sa pensée. (*Sourire.*)

Dr Amadou MAIGA, *rapporteur de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable Dr Amadou MAIGA. Merci à toute la commission.

Donc, Monsieur le Ministre, si vous avez des observations sur les différents rapports, je vous demande de prendre la parole avant qu'on ne procède au vote.

Amadou KEITA, *ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique :*

Excellence Monsieur le Président du Conseil National de Transition,

Honorables membres du CNT,

Je voudrais d'abord vous adresser mes meilleures salutations et aussi saluer les nouveaux membres du CNT dont j'en ai vu un au niveau de la commission Education pour mon passage il y a quelques jours. J'espère qu'ensemble nous allons avoir de bonnes séances de travail.

Je n'ai pas d'objection par rapport aux avis qui ont été annoncés par les différentes commissions qui ont été saisies pour avis. Je voudrais juste les saluer, les remercier pour ces avis qu'elles ont émis concernant ce projet de loi.

Je vous remercie.

M. le Président : Meri Monsieur le Ministre pour ces mots.

Chers membres du CNT, nous allons passer ce **projet de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 138
Contre : 00
Abstention : 02

Le projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations à M. le Ministre !

Monsieur le Ministre, si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT, avant de vous retirer, je vous demande de prendre la parole. Merci bien.

Amadou KEITA, *ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique* : Merci Excellence Monsieur le Président du CNT.

Je pense que j'ai eu beaucoup de chance aujourd'hui en venant devant vous parce que, comme l'a rappelé le président de la commission Education, je n'avais pas besoin certainement encore plus d'arguments, étant donné qu'hier 39 de nos enseignants nous ont honorés. Ils ont honoré notre pays avec ce résultat honorable, jamais encore atteint par notre pays... (*Applaudissements.*)

Il me plaît alors ici devant vous, représentation nationale, de leur adresser aujourd'hui toutes les félicitations de l'ensemble du Mali, de toutes les autorités, que ce soit le Président de la Transition, le Premier ministre par intérim, le Gouvernement. Vous aussi, autorisez que je puisse les remercier en votre nom en tant que Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Je pense que cette ordonnance que vous venez de ratifier, procède de la volonté du Gouvernement d'améliorer les conditions

de vie des enseignants. Vous serez d'accord avec moi que ça contribue beaucoup à l'apaisement du climat social.

Mais c'est la preuve aussi, que nous devrions continuer à soutenir, à encourager les enseignants ; si nous leur donnons les moyens, ils peuvent produire des résultats remarquables. Je pense que nous avons tous compris cela. C'est pourquoi, encore une fois, je tiens à vous remercier.

Je souhaiterais toujours compter sur votre soutien pour qu'ensemble notre enseignement supérieur puisse se relever et que nous ayons des ressources humaines de qualité dont notre pays a besoin.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre et encore félicitations !

Donc, chers collègues membres du CNT, ceci nous amène au dernier point de notre ordre du jour, à savoir les **communications**.

III. COMMUNICATIONS

Sur ce point, je voudrais vous rappeler que l'élargissement du CNT exigera de nous une modification du règlement intérieur. L'objectif final est de prendre en compte les répercussions de cette nouvelle situation sur la configuration et le fonctionnement des organes du CNT.

Ce serait aussi l'occasion lors de cet exercice d'améliorer certaines procédures et de corriger les insuffisances décelées au cours de nos précédents travaux parlementaires. C'est à cette fin d'ailleurs que j'avais demandé à toutes les commissions de faire des propositions.

Ceci étant, je vous informe, chers collègues membres du CNT, que je viens de mettre en place une commission ad hoc de relecture dont les conclusions serviront à alimenter le rapport de la commission des Lois pour la plénière. Elle est présidée par l'Honorable

1er Vice-président Assarid AG IMBARCAOUANE, à qui je demande, dès à présent, de s'organiser avec les autres membres désignés pour commencer les travaux.

AVIS N° 1

Le 1^{er} Vice-président, président de la Commission ad hoc de relecture du règlement intérieur du CNT, convie en réunion les membres de ladite Commission, le vendredi 18 novembre 2022 à 9 heures dans la salle Toumani KONE du CICB.

Le 1^{er} Vice-président sait compter sur la présence des membres concernés.

AVIS N° 2

Le Président du Conseil national de Transition convie en réunion les membres du Bureau du CNT, le mardi 22 novembre 2022 à 10 heures dans la salle de réunion VIP du CICB.

Le Président sait compter sur la présence de tous.

AVIS N° 3

Le Président du Conseil national de Transition convie en réunion les membres de la Conférence des Présidents, le mardi 22 novembre 2022 à 15 heures dans la salle ovale du CICB.

Le Président sait compter sur la présence de tous.

Merci chers collègues membres du CNT.

Merci Monsieur le Ministre, notre 148^{ème} membre. (*Sourire.*)

Je crois que nous sommes à l'épuisement de l'ordre jour. Je ne peux que vous souhaiter un bon appétit.

Encore merci pour votre engagement patriotique, d'autant plus que chacun a eu à

souffrir dans le silence tout en serrant les dents. Donc, bon appétit !

La séance est levée. (*Coup de maillet.*)

La séance est levée à 14 h 11 mn.

Fait à Bamako le 17 novembre 2022

Le Président de séance

Malick DIAW

Président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Amadou DIALLO

3^{ème} Secrétaire parlementaire

Mme Oumou SANOGO

6^{ème} Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 1^{er} décembre 2022

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 1er décembre 2022

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidences successives de l'Honorable Assarid Ag IMBARCAOUANE, 1^{er} Vice-président du Conseil National de Transition et de l'Honorable Malick DIAW, Président du Conseil national de Transition.

Secrétaires parlementaires :

- Mme Habibatou N. TRAORE

- Mme Oumou SANOGO

Présidence de l'Honorable Assarid AG IMBARCAOUANE, 1^{er} Vice-président du Conseil national de Transition

La séance est ouverte à 9 h 10 mn.

M. le Président : Bonjour chers collègues.

Messieurs les Ministres, bonjour.

Monsieur le Ministre des Finances, bonjour.

La séance est ouverte. (*Coup de maillet.*)

Je voudrais vous demander, comme d'habitude, d'observer une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes maliennes et étrangères, civiles et militaires tombées par le terrorisme, je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix !

Merci beaucoup.

- **Appel nominal des membres du CNT**

Chers collègues, nous allons passer au point suivant, la lecture de l'ordre du jour.

PROJET D'ORDRE DE JOUR N° 22-014/CNT-RM

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL

II. DELIBERATIONS SUR LE PROJET DE LOI SUIVANT :

1. **Dépôt n° 22-42/CNT** : Projet de loi portant loi de Finances pour l'exercice 2023. (Ministre de l'Economie et des Finances). (Com. Finances).

III. COMMUNICATIONS

(Ordre du jour adopté.)

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Nous allons passer à l'examen du compte rendu intégral de la Séance plénière du jeudi 9 décembre 2021. Vous avez le document, si vous avez des observations, je vous prie de bien vouloir les faire parvenir au Secrétaire Général.

Donc, sous réserve de l'envoi de vos observations, je considère ce document comme étant adopté. (*Coup de maillet.*)

(Procès-verbal de la séance plénière du 9 décembre 2021 adopté)

Merci beaucoup.

II. DELIBERATIONS SUR LE DEPOT N° 22-42/CNT : PROJET DE LOI PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2023

- ❖ **EXAMEN DE LA 1^{ère} PARTIE DE LA LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2023 : LES CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE**

Nous passons maintenant au dépôt n° 22-42/CNT.

Donc, je donne la parole au Président de la Commission des Finances qui va certainement, très rapidement, donner la parole au rapporteur.

Mamadou TOURE, *président de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, introduit le rapporteur de sa Commission.*

Mme MAIGA Fatimata Aliou TOURE, *rapporteuse générale et Dr Amadou MAIGA*, *membre de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donnent lecture du rapport de leur Commission sur la 1^{ère} Partie du projet de loi de Finances 2023.*

M. le Président : Merci beaucoup Mme MAIGA Fatimata Aliou TOURE et Dr Amadou MAIGA, les deux corapporteurs de cette 1^{ère} Partie.

Il y a des amendements. Nous allons passer à la lecture des amendements.

Je pense qu'on s'était mis d'accord que les rapports d'avis vont être lus à la 2^{ème} Partie. N'est-ce pas ?... Oui. Donc, il n'y a pas de rapport d'avis pour cette 1^{ère} Partie.

- **Lecture des deux (2) propositions d'amendements présentées par la Commission de Finances**

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour vous prononcer sur les propositions d'amendements de la Commission saisie au fond.

Alousseni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances :* Bonjour Monsieur le Président du Conseil National de Transition.

Bonjour Honorables membres du Conseil National de Transition.

Je suis très heureux de me retrouver parmi vous pour les discussions concernant le projet de loi de Finances 2023.

Nous venons d'écouter le rapport présenté par la Commission des Finances, avec laquelle nous avons eu beaucoup de séances de travail. Nous les remercions pour la qualité du rapport qui est présenté, qui est vraiment conforme à l'esprit et à la vision que nous avons par rapport à ce projet de loi de Finances 2023.

Les amendements qui ont été formulés emportent totalement notre adhésion et nous allons les mettre en application.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci beaucoup.

Donc, le Gouvernement est d'accord avec les deux propositions d'amendements.

Est-ce qu'il y a un membre du Conseil National de Transition d'avis contraire sur un des amendements ou sur les deux ?... Il n'y en a pas.

Donc, nous pouvons passer aux voix ces **deux amendements groupés**. Est-ce que vous êtes d'accord avec la procédure ?... Oui.

Quels sont ceux qui sont pour ? ...

Résultat :

Pour : 128
Contre : 00
Abstention : 00

Donc, les propositions d'amendements sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil National de Transition présents dans cette salle, soit 128 voix. (*Coup de maillet.*) Merci.

Il manque beaucoup de membres du Conseil national de Transition alors que c'est le vote de la loi de finances. Il y a beaucoup de procurations hein, on va vérifier tout ça après.

Bien ! Monsieur le Ministre, maintenant vous pouvez vous prononcer sur le rapport de la Commission saisie au fond. Vous avez la parole.

Merci.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Merci Monsieur le Président.

Comme je viens de le dire, je voudrais remercier la Commission saisie au fond pour la qualité du rapport qui a été présenté, qui est conforme à l'esprit et à la vision. Donc, nous partageons totalement ce projet de rapport qui n'amène aucune observation de notre part.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Nous passons au débat général sur la 1^{ère} Partie de la loi de finances. Quels sont ceux qui veulent prendre la parole ?...

Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed, vous avez la parole.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour camarades membres du Conseil National de Transition.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Monsieur le Président, je trouve que ce budget est réaliste et réalisable et je présente tous mes encouragements et mes félicitations au Ministre de l'Economie et des Finances. Je souhaite qu'il ait la force et la longévité et à nous tous de pouvoir le réaliser au cours de l'année 2023.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup pour ces encouragements.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres, bonjour.

Chers collègues membres du CNT, bonjour.

Je salue d'abord la Commission Finances pour la rédaction exemplaire de ce rapport de présentation, surtout sa qualité. Et c'est tellement important que si on pourrait avoir ce document en avance parce que souvent mon jeune frère avec la lecture à la course contre la montre, fait que souvent on saute certaines parties, je crois que c'est à son âge. (*Sourire.*)

Monsieur le Président, je salue la sincérité, le réalisme et la pertinence de la loi de Finances 2023, surtout dans un contexte géopolitique, géostratégique difficile et complexe malgré les sanctions illégitimes, les pressions diplomatiques, politiques, sociales et même l'insécurité sécuritaire et sanitaire. Vraiment, je remercie.

J'ai seulement quelques questions par rapport à l'élargissement de la fourchette pour les recettes. Ce qui m'amène à poser un certain nombre de questions.

D'abord, avant de poser ces questions, permettez-moi de saluer aussi les réformes douanières qui nous ont permis aujourd'hui d'internaliser beaucoup d'actions de contrôle pouvant permettre au Mali d'économiser 15 milliards par an. Ça fait cinq ans qu'on utilisait 15 milliards inutilement pour des contrôles externes et ça va nous permettre d'économiser 15 milliards par an.

Ceci étant, Monsieur le Ministre, par rapport à l'assiette, qu'est-ce qui empêche aujourd'hui l'institutionnalisation des taxes sur les terres battues et non battues, qui peut nous permettre d'augmenter notre budget et même diminuer les déficits budgétaires ?

Qu'est-ce qui empêche également la mise en place d'une plateforme de suivi et d'évaluation des transactions téléphoniques ? Parce que nous nous rendons compte qu'avec l'AMRTP, c'est seulement sur la base des déclarations que les opérateurs téléphoniques font, ils déclarent, mais nous n'avons pas un système de contrôle permettant non seulement de suivre les fraudes liées à ces

transactions et aussi d'enrichir la caisse de l'Etat.

Ma troisième question, c'est par rapport au recouvrement sur les bâtiments bradés et vendus. Je pense que jusqu'à preuve de contraire, ces bâtiments qui ont été bradés et qui sont au niveau de la justice ne sont pas en train de faire rentrer de l'argent dans la caisse de l'Etat. C'est au niveau de la justice mais ils doivent payer aussi de l'argent, ils nous doivent de l'argent et cet argent n'est pas encore payé.

Ma quatrième question, c'est par rapport à la nationalisation de l'immatriculation des véhicules et des visites techniques. Je pense qu'aujourd'hui, la nationalisation de l'immatriculation et des visites techniques peut nous permettre aussi d'augmenter les recettes. Où en sommes-nous avec cette directive ?

Les exonérations sur le carburant au niveau de nos mines, est-ce qu'à présent ces exonérations continuent ? Parce que je pense qu'avec le prix sur les éléments miniers, on doit aujourd'hui éviter d'exonérer le carburant au niveau de ces mines, ce qui fait perdre à l'Etat plus de 40 milliards par an. Est-ce qu'il y a des dispositions en cours ?

Je remercie encore M. le Ministre et tous les services rattachés pour tout le travail abattu.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Honorable Aboubacar SOW.

Aboubacar SOW : Merci Monsieur le Président.

Je vais commencer par rapport au PMU-Mali, où chaque course il y a 10 % qui sont versés au niveau du trésor. Monsieur le Ministre, est-ce que vous avez un mécanisme prévisionnel ? Mais à long terme si on peut augmenter ces 10 % à 15 % ou 20 % pour que l'Etat gagne au moins.

C'est ma première question.

Ma deuxième question. Parlant des budgets alloués à la Défense et à la Sécurité : la Défense, 400 et quelques milliards de FCFA et la Sécurité a 155 milliards et quelques. Compte tenu de la situation sécuritaire et de la situation du moment, est-ce que le budget alloué à la sécurité ne peut pas aller jusqu'à 200 milliards pour couvrir les différents crédits de fonctionnement au niveau des différentes Régions ? Parce qu'on nous a fait savoir que les crédits alloués aux différentes directions régionales, que ça soit au niveau de la police, au niveau de la protection civile, etc., relèvent de la direction du budget. Mais jusqu'à preuve de contraire on ne voit pas d'effet sur le terrain et vous pouvez aller vérifier par rapport à ça.

Ma troisième question. On parle de montée en puissance de l'armée avec l'acquisition des moyens logistiques, mais toujours l'entretien ne bouge pas. Il y a les moyens roulants et les autres équipements au niveau des deux ministères, plus précisément au niveau du Ministère de la Sécurité. On vous octroie des véhicules, on vous octroie des moyens roulants mais il n'y a pas d'accompagnement au point de vue entretien, de carburant et d'autres, ça c'est visible partout. Maintenant, juste à travers ce budget, si on peut prévoir tout ça.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Aboubacar SOW.

Honorable Mohamed OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY : *Salam aleykoun.*

Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Ministre par rapport à tous ces engagements.

Merci à la Commission Finances qui a fait un très bon rapport.

Mais j'ai des petites inquiétudes concernant l'opérationnalisation des nouvelles régions dans le budget. Est-ce que le budget ici, ça concerne la région, les cercles et les communes de la région ?

Et si cela est vrai, qu'est-ce qu'on a prévu pour le cercle d'Almoustarat, créé dans la région de Gao et le cercle d'Achibagho créé dans la région de Kidal ?

Merci.

M. le Président : Tout mandat impératif est nul : Mohamed OULD MATALI a parlé d'Almoustarat. C'est bien. D'ailleurs, tout mandat impératif n'est jamais nul. (*Sourire.*)

Bien ! Nous allons passer la parole maintenant au Président de la Commission pour tenter de répondre aux questions.

Mamadou TOURE, président de la Commission des Finances : Merci Monsieur le Président.

Honorable Président, certainement pour une petite digression avant l'intervention de M. le Ministre pour décrire un peu le contexte dans lequel a été préparé ce budget. Il est tout à fait loisible de signaler que le processus de préparation de ce budget s'est déroulé dans un environnement économique international fortement marqué par les séquelles de la crise sanitaire de la Covid-19 ; à cela s'est greffée la crise en Ukraine avec son cortège d'inflation forte, le prix à la consommation et le fléchissement généralisé de l'activité économique. Il est dès lors permis d'admettre qu'au regard de ce contexte assez particulier, les objectifs et les orientations de la politique budgétaire pour l'exercice 2023 en soient fortement affectés.

Les objectifs et les orientations de la politique budgétaire 2023 sont battus sur des perspectives macroéconomiques, des engagements pris par le Gouvernement, des priorités de politique publique définies entre autres par le Cadre Stratégique pour la

Relance Economique et le Développement Durable (CRED 2013-2023), le Plan d'Action Prioritaire du Gouvernement de transition 2022-2024 et le Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat. Pour conférer toute l'aptitude requise à leur réalisation, de solides mesures d'accompagnement s'imposent. C'est ainsi qu'en matière de recettes, les mesures envisagées pour soutenir la mobilisation des ressources budgétaires vont concerner, entre autres, l'élargissement de l'assiette fiscale aux secteurs informels, singulièrement l'orpaillage traditionnel, l'augmentation du taux d'assise de certains produits jusque-là en deçà du plafond en vigueur au sein de l'UEMOA et son extension à d'autres produits, l'imposition du commerce électronique, l'introduction de la facture normalisée, le déploiement de la téléprocédure.

Concomitamment à ces mesures, seront poursuivies les réformes pour l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière et la promotion du civisme fiscal.

En matière de dépenses, bien entendu, le référentiel de l'allocation des ressources budgétaires demeure le CRED 2019-2023. Il est complété par des mesures inscrites dans le Plan d'Action Prioritaire du Gouvernement de Transition 2022-2024 et dans le Cadre Stratégique de la Refondation.

Ceci dit, en revenant aux questions posées par les Honorables, je vais essayer d'apporter des éléments de réponse qui peuvent être à ma disposition.

Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED, c'est plutôt une contribution ; il parle de réalisme et aussi de la soutenabilité de ce projet de loi.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA, après ses remerciements à l'endroit de la Commission et du département des Finances, a parlé de l'élargissement de la fourchette des recettes. Concernant

l'élargissement de la fourchette des recettes, je viens tantôt d'évoquer le cas de l'assiette fiscale, surtout pour l'orpaillage traditionnel.

Il a ensuite salué la réforme douanière intervenue et surtout l'internalisation du CT, ce qui pour lui est une bonne chose dans la mesure où elle permet à l'Etat de sauvegarder les 15 milliards de fonds qui étaient alloués à l'opérateur qui s'occupait de cela.

Il a ensuite parlé d'imposition sur les terres battues et non battues. Peut-être que le Ministre, quand il sera là, s'il a des études ou des résultats obtenus sur des études dans ce sens, il en fera le point.

Il a parlé aussi de l'exonération du carburant attribué aux mines. Le Ministre pourra intervenir là-dessus.

M. SOW a parlé de l'augmentation de la part revenant à l'Etat, surtout au trésor malien, les 10 % que le PMU doit reverser à l'Etat sur le chiffre d'affaires des courses. Je crois qu'il y a un arrêté qui dégage tout le contour de la gestion des ressources générées par PMU-Mali, surtout les jeux. Peut-être en voyant de ce côté, les études peuvent aller vers l'augmentation de ces ressources, mais tout ceci est laissé à la discrétion de l'exécutif.

Il a par ailleurs parlé de la faiblesse notoire du budget de fonctionnement alloué à la sécurité et peut-être aux deux systèmes, Défense et Sécurité. Il veut qu'on essaie d'augmenter le fonctionnement de la sécurité de 100 milliards à 200 milliards. Mais on veut bien, à condition que M. SOW propose aussi les ressources qui peuvent être générées pour couvrir ces choses-là. Je suis vraiment d'accord avec lui sur tout ce qu'il dit. Je pense que quelque part, ça ne sert à rien d'investir dans du matériel et ne pas pouvoir assurer le fonctionnement correct de ce matériel. Et c'est pour moi un phénomène de désinvestissement, c'est à peu près de l'argent jeté par la fenêtre. Je partage ce point de vue, il faut toujours faire

quelque chose pour soutenir le fonctionnement correct et la maintenance de ces investissements.

Honorable OULD MATALI remercie la Commission et avec des questions qui concernent le financement de l'opérationnalisation des nouvelles régions. Je laisserai le soin au Ministre d'apporter les éléments de réponse à ce qui n'a pas été touché par la Commission.

Monsieur le Président, je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur TOURE pour tous ces compléments d'informations.

Monsieur le Ministre, vous êtes invité au pupitre pour répondre aux questions des Honorables pour nous permettre rapidement de passer au vote.

Merci beaucoup.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Merci Monsieur le Président du CNT.

Je remercie les Honorables membres du CNT pour les contributions et pour les remerciements et félicitations à l'endroit du Ministère de l'Economie et des Finances dans son entièreté. Je voudrais à ce titre remercier d'abord les membres de la commission Finances qui ne ménagent aucun effort pour nous accompagner et nous pousser à améliorer toujours tout ce qu'on fait, dans le cadre d'un dialogue sincère qui s'est installé entre nous.

Je saisis également l'occasion pour remercier mes collègues du cabinet, les directeurs des départements et tous les agents du Ministère et l'ensemble du Gouvernement qui nous accompagnent dans cet exercice très difficile. Nous sommes dans une situation de crises (plusieurs crises), comme cela a été évoqué, dans ce contexte le Ministère de l'Economie et des Finances a un rôle très compliqué d'arbitrer entre des ressources qui sont assez rares et des dépenses qui sont de plus en plus nécessaires et incompressibles. Ce

qui fait que nous avons nécessairement besoin de l'appui, de l'accompagnement et de la compréhension de tout le monde pour pouvoir mener à bien ces activités.

Nous mesurons également toute la responsabilité qui est la nôtre aujourd'hui en matière de recherche de ressources, que ce soit des ressources intérieures comme des ressources extérieures, afin de pouvoir améliorer davantage l'exécution des dépenses.

Ceci étant, je vais essayer de répondre aux questions qui ont été posées.

La première question vient de l'Honorable Aboubacar Sidick FOMBA. Il a parlé de l'élargissement de l'assiette fiscale, de la taxe foncière, de la plateforme de suivi des transactions téléphoniques, des bâtiments bradés, de la nationalisation des activités de visites techniques et des plaques, de l'exonération des produits pétroliers au niveau des mines. Je voudrais donc par rapport à ces questions, le rassurer qu'effectivement depuis un certain temps, compte tenu de la rareté des appuis budgétaires et même des appuis sectoriels de la part de nos partenaires techniques et financiers, nous sommes dans l'obligation d'imaginer et d'inventer toutes les voies et moyens permettant d'améliorer les recettes de l'Etat, notamment les recettes intérieures malgré des difficultés liées à l'insécurité qui faisait qu'au départ nous perdons plus de 4 % du PIB en termes de recettes fiscales. Nous étions obligés donc de trouver toutes les voies et moyens permettant de rendre plus efficace notre appareil d'amélioration des recettes. C'est ainsi que pour tout ce qui a été évoqué dans le rapport, je remercie encore une fois la commission des Finances d'avoir fait l'inventaire de toutes les réformes que nous avons engagées et que nous comptons engager ou renforcer dans le cadre de l'exécution budgétaire 2023.

Par rapport aux recettes de la fiscalité de porte, notamment la douane, nous rappelons que nous avons mis en œuvre quatre réformes majeures qui contribuent

aujourd'hui à l'atteinte des objectifs. La réforme phare, c'est le CT. Comme cela a été évoqué, nous sommes en train de l'internaliser et aujourd'hui nous sommes à la phase pilote sur les bureaux de Kati ; il y a un second bureau. Nous avons un contrat avec des partenaires extérieurs qui finit le 31 décembre ; logiquement, nous comptons poursuivre avec eux six mois pour nous permettre de mieux maîtriser encore toute la chaîne et de pouvoir renforcer les recettes à ce niveau.

Il y a également les réformes concernant la valeur en douane, qui sont en train d'être mises en œuvre et également les réformes concernant même l'organisation de la douane et le code général de la douane qui a été adopté ici par le CNT, toutes ces réformes qui visent à renforcer les recettes.

Au niveau de la fiscalité intérieure, nous avons mis la facture normalisée qui est en train de se mettre en œuvre, qui permet d'éviter que chaque transaction qui doit payer la TVA puisse échapper et qu'on puisse faire des vérifications en fin de période sur les déclarations devant permettre d'évaluer correctement les résultats des entreprises.

Il y a beaucoup d'autres réformes au niveau des Impôts, notamment comme cela a été dit par rapport aux transactions des sociétés de téléphonie. Nous sommes en train de travailler avec un certain nombre de partenaires techniques, notamment l'AMRTP, et même un partenaire étranger pour nous permettre d'avoir accès à la base de données des opérateurs téléphoniques pour que nous-mêmes, nous puissions évaluer le chiffre d'affaires et pouvoir imposer correctement. Comme il a dit, c'est un impôt qui est déclaratif, ce qui fait qu'il faut que nous, nous ayons les moyens de pouvoir nous assurer que les déclarations qui sont faites sont justes.

En matière de transactions sur la téléphonie, je pense qu'il y a beaucoup d'autres choses à faire. Il y a même la taxation sur les téléphones même parce qu'aujourd'hui les

téléphones rentrent et on n'est pas sûr que 20 % des téléphones soient dédouanés parce que ça rentre dans les poches et dans les sacs à main. Donc, on est en train de mettre un système qui nous permet, dès qu'un téléphone est allumé, de savoir que ce téléphone n'était pas dans le répertoire et automatiquement de mettre en place un système pour un dédouanement à distance à travers la facturation sur le téléphone et ce genre d'opération se fera en rapport avec les opérateurs.

Également les datas. Aujourd'hui tout le monde utilise les datas : WhatsApp, Telegram et autres. Il s'agit de faire un forfait annuel sur l'utilisation des datas.

Je pense que sur ce plan, nous sommes en phase et nous sommes en train de prendre des mesures qui vont renforcer sûrement les recettes dans le cadre de l'exécution du budget 2023.

Il a également parlé de taxes foncières. Effectivement, la loi est très claire, il y a un impôt de 12 % sur les revenus des valeurs locatives, sur les terrains bâtis et non bâtis ; il y a également 3 % sur les taxes foncières qui doivent être payés. Et tout cela peut être amélioré à travers le cadastre que la direction des Domaines a commencé à implémenter depuis un certain temps. Nous attendons la fin de cette réforme au niveau de la direction des Domaines pour pouvoir bien impacter les recettes budgétaires en conséquence.

Par rapport à la nationalisation des activités de visites techniques, je pense que c'est une activité qui est déjà en cours. Nous avons un contrat avec des partenaires en PPP qui datait de 1975, qui a été plusieurs fois renouvelé. Aujourd'hui, le Ministère des Transports et des infrastructures doit reprendre en main et de relancer correctement cette activité, parce qu'aujourd'hui cette activité ne rapporte pas de recettes budgétaires à l'Etat. Aujourd'hui les plaques sont, pour la plupart concernant les motos et les tricycles, déjà réalisées par le Ministère des Transport et je pense

également que pour les véhicules ça va être en cours. C'est le lieu de remercier le Ministre parce que déjà on a un montant conséquent qu'ils ont directement versés au trésor à travers l'immatriculation des tricycles et des motos.

Concernant la question de l'Honorable Boubacar SOW, il a estimé que nous prélevons aujourd'hui 10 % du produit des jeux sur PMU et qu'il soit envisagé de porter peut-être ce montant à 15 %. Effectivement, on a fait des calculs, on a fait plusieurs mois de discussions avec le PMU, la Direction Générale des Impôts, la Direction du Trésor pour pouvoir faire la relecture de cet arrêté de 2016 qui était d'application et qui faisait qu'on n'avait pas un impact significatif du PMU sur le budget. Les discussions ont abouti à adopter cet arrêté qui a fixé le taux de la redevance à 10 %. Avec une évaluation qui va être faite, peut-être dans un an ou deux ans pour regarder : est-ce qu'on ne peut pas avancer ? Donc, c'est effectivement quelque chose qui peut être envisagé. Mais nous avons fixé à 10 %, compte tenu de beaucoup de contraintes liées à cette activité.

Nous notons bien la question et peut-être que dans un ou deux ans nous pourrions regarder. Dans tous les cas, le montant qui est perçu tombe dans les recettes globales de l'Etat et est exécuté conformément au principe de non affectation budgétaire.

Par rapport au budget de la Sécurité et de la Défense, je pense que c'est ceux qui doivent le moins parler ici compte tenu de tout ce qu'on a fait depuis deux ans pour ce secteur. (*Sourire.*) Nous reconnaissons, et le CNT le reconnaît, voilà pourquoi le Plan d'Actions du Gouvernement qui a été adopté, met en première position la lutte contre l'insécurité et autorise justement de mettre l'essentiel des ressources de l'Etat dans le cadre du renforcement de la sécurité intérieure et extérieure. Vous avez, vous-même, noté que nous sommes passés de 300 et quelques milliards à 400 et quelques milliards pour le budget de la Défense et à 160 milliards

contre 140 milliards pour le budget de la Sécurité qui augmente significativement de 20 milliards.

Je rappelle que courant cette année nous avons même engagé... Quand vous regardez le budget, vous verrez que chaque fois on parle de **CP** et de **AE**, ça veut dire que les **AE** on a déjà engagé des dépenses, des marchés sont déjà engagés, même si l'exécution des paiements va venir par la suite. Nous avons même fait des réglages sur deux ans ou sur trois ans pour permettre à ces deux secteurs de s'équiper efficacement aujourd'hui, parce que nous savons que les dépenses vont être réalisées sur deux ou trois ans. Donc, nous nous sommes même permis aujourd'hui d'engager des AE de façon significative.

Par rapport à la sécurité, quand vous voyez le nombre de commissariats et de gendarmeries qui ont été créés en 2022 et 2021, et tout ce qui a été engagé, je pense que c'est assez significatif.

Ces deux secteurs ont bénéficié de la LOPM et de la LOPSI, donc la loi de programmation pour la défense et pour la sécurité mais que nous poursuivons. Dans la loi de programmation, il y a une ligne d'investissement, une ligne Fonctionnement qui contient Entretien, carburant et autres, et une ligne Salaires, c'est-à-dire tout ce qui est lié au personnel, aux recrutements, aux augmentations. Donc, c'est dans la même logique que les budgets sont élaborés. Il va de soi, comme le président de la commission l'a dit, que nous n'envisageons nullement d'acheter un équipement que nous n'entretiens pas. Et chaque fois, même la semaine dernière il y a des équipements qui sont partis à l'extérieur pour des entretiens, parce qu'il y a certains équipements qui ne sont même pas entretenus ici ; il y a des délais. Un avion que vous achetez, quand il y a un certain nombre d'heures de vols, vous êtes obligés de le renvoyer chez le constructeur pendant la période pour qu'il puisse l'entretenir.

Je pense que pour les véhicules ça s'entretient ici.

S'il y a des questions spécifiques, je pourrais me rapprocher du ministre en question pour voir concrètement qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer ces aspects qui ne relèvent forcément pas des questions budgétaires.

Par rapport aux régions. Pour les nouvelles régions, ça a été un défi, un challenge parce qu'on avait des régions qui étaient créées, qui n'étaient pas opérationnalisées du tout ; nous avons pris l'engagement de le faire en nommant d'abord des gouverneurs de régions, qui, automatiquement, vont demander des cités administratives et beaucoup de choses. Donc, nous avons décidé d'affecter un budget de 26 milliards pour les nouvelles régions. Aujourd'hui il y a 2,6 milliards qui sont directement gérés par les collectivités. Dans le même temps nous envisageons, parce que pour chaque nouvelle région on prévoyait à peu près 600 millions par an... En rapport avec le Ministre de l'Administration Territoriale, nous avons retenu la chose suivante, c'est qu'on va désormais affecter 200 millions à chaque région. Les 400 millions pour les 10 nouvelles régions vont faire 4 milliards, nous allons récupérer dans les charges communes 4 milliards pour pouvoir réaliser deux cités administratives par an pour ces nouvelles régions.

Je pense que pour les cercles, déjà il y a un nouveau découpage qui est en train de se faire et on va avoir un nombre important de cercles. Effectivement, nous envisageons de faire fonctionner ces cercles dans un premier temps dans des bâtiments qui vont être en bail, et par la suite, lorsqu'on va finir l'investissement au niveau des régions, nous allons nous atteler à l'investissement au niveau des cercles.

Donc, que ce soit les deux cercles dont il a parlé, notamment Almoustarat et Achibagho ; c'est des cercles qui vont être traités dans le même cadre que tous les autres cercles. Je pense que nous veillerons

à ce que ces cercles puissent être fonctionnels du mieux que nous pouvons, compte tenu de cet arbitrage budgétaire, comme je l'ai dit, qui s'impose à tous.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions.

Merci beaucoup.

M. le Président : Monsieur le Ministre, merci beaucoup.

Je pense que ceux qui ont posé des questions sont largement satisfaits. J'ai la conviction profonde que le Ministre a répondu...

(Demande de parole.)

Oui, Amadou, tu es membre de la commission.

Dr Amadou MAIGA, *membre de la Commission des Finances :* Merci Monsieur le Président.

Au fait, ce n'est pas pour répondre à sa question. Je pense que le ministre et le président de notre commission ont répondu à la question de l'Honorable SOW par humilité ; sinon, sa question relève de la 2^{ème} Partie à laquelle on va arriver ; et quand on va ouvrir les débats, il pourra revenir sur ça. La première partie, c'est sur les conditions d'équilibre général et financier.

Merci.

M. le Président : Bien !

Nous allons passer cette **1^{ère} Partie** aux voix.

Nous allons d'abord voter sur les évaluations de recettes du budget général.

- **Les évaluations de recettes du budget général :**
2 078 985 833 000 FCFA

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Les évaluations de Recettes de budget général sont adoptées à l'unanimité des membres du CNT présents dans la salle.
(Coup de maillet.) Merci beaucoup.

- **Les évaluations de recettes du Budget annexe, regroupant les entrepôts maliens au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Togo, en Guinée, en Mauritanie, au Ghana et au Bénin : 7 759 365 000 FCFA**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 136
Contre : 00
Abstention : 00

Les évaluations de Recettes de Budget annexe sont adoptées à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle.
(Coup de maillet.) Merci beaucoup.

- **Les évaluations des Comptes spéciaux du trésor :**
113 162 522 000 FCFA

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 136
Contre : 00
Abstention : 00

Les évaluations des Comptes spéciaux du trésor sont adoptées à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle.
(Coup de maillet.) Merci beaucoup.

- **Les évaluations de ressources de trésorerie :** 127 839 747 502
FCFA

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Les évaluations de ressources de trésorerie sont adoptées à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle. (*Coup de maillet.*) Merci beaucoup.

- **Le plafond des dépenses du budget général : 2 774 980 741 000 FCFA**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Le plafond des dépenses du budget général est adopté à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle. (*Coup de maillet.*) Merci beaucoup.

- **Le plafond des dépenses des budgets annexes : 7 759 365 000 FCFA**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Le plafond des dépenses des budgets annexes est adopté à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle. (*Coup de maillet.*) Merci beaucoup.

- **Le plafond des dépenses des comptes spéciaux du trésor : 113 162 522 000 FCFA**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Le plafond des dépenses des comptes spéciaux du trésor est adopté à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle. (*Coup de maillet.*) Merci beaucoup.

- **Le plafond d'autorisation d'emplois rémunérés par l'Etat : 114 383 agents**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'Etat est adopté à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle. (*Coup de maillet.*) Merci beaucoup.

- **Les évaluations des charges de trésorerie de l'Etat : 790 633 747 502 FCFA**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135
Contre : 00
Abstention : 00

Les évaluations des charges de trésorerie de l'Etat sont adoptées à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle. (*Coup de maillet.*) Merci beaucoup.

- **Solde budgétaire global négatif : 695 995 000 000 FCFA**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 135

Contre : 00

Abstention : 00

Le Solde budgétaire global négatif est adopté à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle. (*Coup de maillet.*) Merci beaucoup. Merci beaucoup pour vos votes utiles pour notre pays.

Bien ! Nous avons terminé avec la 1^{ère} Partie, DIEU merci.

Il n'est que midi, nous allons faire la lecture du rapport de la 2^{ème} Partie avec votre autorisation ; après, nous allons suspendre.

Monsieur le Ministre, êtes-vous d'accord ?... Oui. Comme ça, ça nous permet d'aller vite.

❖ EXAMEN DE LA 2^{ème} PARTIE DE LA LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2023 : MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES

Donc, je passe la parole au président de la commission des Finances pour la 2^{ème} Partie de la loi de finances....

Mme le Rapporteur de la Commission, vous avez la parole.

Mme MAIGA Fatimata Aliou TOURE, *rapporteuse générale de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup.

Nous avons les Avis. On va procéder très rapidement à la lecture des recommandations et des conclusions de chaque commission.

La commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, vous avez la parole.

On va faire vite, après on va voter les amendements et après on va suspendre. Après on va reprendre en début d'après-midi. On va terminer avec cette loi ce soir ; comme ça, vous allez vous reposer demain.

Sidi SOUMAORO, *rapporteur de la commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable SOUMAORO.

La commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité.

Aboubacar Sidick FOMBA, *rapporteur de la commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Je donne la parole au rapporteur de la commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile.

Moustapha SANGARE, *rapporteur de la commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Moustapha.

Nous passons la parole à la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Dr Souleymane DE.

Je donne la parole à la commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale.

Gabriel COULIBALY, *rapporteur de la commission de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Gabriel COULIBALY.

Nous passons la parole à la commission des Affaires Etrangères, des Maliens établis à l'extérieur et de l'Intégration Africaine.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la commission des Affaires Etrangères, des Maliens établis à l'extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Sambou Diadié FOFANA.

Nous passons la parole à la commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie.

Kassoum DIARRA, *rapporteur de la commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Kassoum DIARRA.

Je donne la parole à la commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi.

Mme Zaleha ABDOULAYE, *rapporteuse de la commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Zaleha ABDOULAYE.

Il paraît que la commission TP a son avis à la main, ça n'a pas été reprographié. N'est-ce pas, Modibo KEITA ?...

Oui, Monsieur le rapporteur, venez, mais il faut le donner après pour que le Secrétariat général en donne à tous les membres du Conseil National de Transition.

Les recommandations et les conclusions.

Kassim KEITA, *rapporteur de la commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Kassim KEITA.

Je sais que vous êtes fatigués mais nous allons continuer un tout petit peu, parce qu'il y a des amendements de la commission saisie au fond.

(Demande de parole.)

Oui, Monsieur le Président de la Commission des Finances.

Mamadou TOURE, *président de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines* : C'est au sujet des amendements, surtout 2. Après concertation avec les autorités budgétaires, il s'est avéré qu'il y a deux amendements qu'on a pris comme erreurs qui n'en étaient pas vraiment, à savoir l'amendement n° 1 et l'amendement n° 5. C'est-à-dire, nous les retirons de nos propositions d'amendements.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Donc, vous barrez les amendement n° 1 et 5, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

(Propositions d'amendements n° 1 et 5 de la Commission des Finances retirées)

- **Lecture des propositions d'amendements n° 2, 3 et 4 présentées par la Commission des Finances**

Monsieur le Ministre, votre réaction concernant le rapport de la Commission saisie au fond.

Naturellement, la commission a enlevé le premier et le cinquième amendements. Maintenant, il reste trois sur ses amendements-là.

Merci beaucoup.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Merci Monsieur le Président du Conseil National de Transition.

Nous venons d'écouter les rapports de la commission saisie au fond et des recommandations en même temps que les amendements...

M. le Président : Monsieur le Ministre, après vous allez réagir sur les rapports et avis. Maintenant, c'est les amendements seulement. Dites-nous si vous êtes d'accord ou si vous n'êtes pas pour. Après, on va vous donner la parole pour donner votre avis sur les rapports de la commission saisie au fond et sur les recommandations des commissions saisies pour avis.

Merci beaucoup.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Pour les amendements de la commission saisie au fond, nous n'avons pas d'observation.

Merci.

M. le Président : Est-ce qu'il y a un orateur, s'il vous plaît, contre ces trois amendements-là ou un de ces trois amendements ?... Non.

Nous allons donc passer aux voix les **trois propositions d'amendements** de la Commission des Finances.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 130

Contre : 00

Abstention : 00

Les amendements sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil National de Transition présents dans cette salle, soit 130 pour, 00 contre, 00 abstention. (*Coup de maillet.*)

Bon ! Je vous propose qu'on suspende et qu'on reprenne à 15 h 30, juste pour que le ministre donne son avis sur les rapports et avis, qu'on fasse un débat général et après on va suspendre carrément la séance et on reprend demain matin.

La séance est suspendue et on reprend à 15 h 30 mn.

Merci beaucoup.

La séance est suspendue à 13 h 34 mn.

La séance est reprise à 15 h 31 mn sous la présidence de l'Honorable Malick DIAW, président du Conseil national de Transition

M. le Président : Mesdames et Messieurs, bonjour.

Très heureux de reprendre le train en marche.

Par la même occasion, je voudrais d'abord remercier l'Honorable président Assarid pour la conduite de la matinée.

La séance est reprise. (*Coup de maillet.*)
Merci.

Encore une fois, merci pour votre engagement patriotique.

Monsieur le Ministre, bonjour.

Donc, Monsieur le Ministre, je vous invite à réagir sur les différents rapports, avant d'ouvrir les débats. Merci.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Bonjour Excellence Monsieur le Président du Conseil National de Transition. Merci de nous rejoindre en si bon chemin.

Nous avons eu lecture des rapports et recommandations faites par la commission saisie au fond et par les autres commissions. C'est pour dire que nous partageons tout le contenu du rapport établi par la commission saisie au fond ; le rapport cadre parfaitement avec la vision que nous avons. Les recommandations faites également par les commissions saisies fond, nous les acceptons et nous allons essayer de les mettre en œuvre.

Par rapport aux recommandations faites par les autres commissions, je pense que l'essentiel des observations concerne une augmentation des budgets alloués aux différents ministères sectoriels et également les coupes budgétaires qui sont faites périodiquement au cours de l'exécution du budget. Par rapport à ces deux points, c'est un arbitrage qu'on fait. Nous sommes conscients qu'il y a beaucoup de défis dans le pays ; dans tous les secteurs les défis sont énormes et importants, mais on est obligé de faire un arbitrage entre les différentes activités et entre toutes les actions qui peuvent être entreprises pour parvenir à de meilleurs résultats. C'est dans ce cadre que le Plan d'action du Gouvernement - je le rappelle - a été validé par le CNT, qui donne une orientation claire des principaux objectifs et des actions prioritaires. Voilà pourquoi il arrive que certains ministères où des besoins importants existent, peuvent se trouver ne pas être couverts à 100 %.

Les coupes budgétaires sont surtout dues au fait que nous devons toujours chercher l'équilibre entre les recettes et les dépenses, surtout que cette année nous étions dans une période particulièrement difficile avec la crise avec les voisins de l'UEMOA et de la CEDEAO. Les autres années, les coupes s'expliquaient également par le fait que souvent il y a des bailleurs de fonds qui annoncent des choses et qui ne se réalisent

pas dans le temps, compte tenu soit du délai, soit des retards qu'on accuse, ou même tout simplement des bailleurs de fonds qui n'acceptent plus de financer certaines activités. Donc, nous sommes, tout le temps, obligés de nous ajuster. Egalement, il y a toujours des contraintes qui arrivent, quand on a des inondations, quand on a des crises qui arrivent au-delà de la crise sécuritaire, ce qui peut tout faire changer du tout au tout. C'est ce qui fait que souvent nous sommes obligés de faire cet arbitrage en tenant compte des orientations prioritaires indiquées dans le Plan d'action du Gouvernement et dans le budget.

Pour répondre un peu à certaines remarques qui ont été formulées, notamment par la commission Santé, je pense que nous sommes à peu près à 6 ou 7 % du budget qui sont affectés aujourd'hui à la santé. Mais cela s'explique par la situation sécuritaire du pays, parce que par le passé, je pense que les taux étaient un peu plus élevés.

Je pense aussi que les engagements qu'on a pris à Abuja pour les 15 %, c'est des engagements qu'il faut tendre à atteindre, mais qu'on peut ne pas atteindre, compte tenu de la réalité du terrain.

Il y a également des questions qui ont été posées par rapport à la PPM, aux indemnités. Je pense que la PPM est un EPA qui fonctionne correctement. On fait obligation aux pharmacies d'acheter les produits à la PPM ; c'est avec l'accord de la PPM que les pharmacies peuvent importer en dehors du circuit. Peut-être qu'il faut qu'on regarde pour améliorer ça. Je ferai part de ces observations au ministre de la Santé, pour qu'il voie comment on peut améliorer encore ce principe.

La commission chargée de l'éducation, de la culture a parlé également des heures supplémentaires, des coupes, des bourses. Je pense que nous faisons de notre mieux et toutes les bourses scolaires sont régulièrement payées. De plus en plus, nous constatons même qu'il y a une augmentation vertigineuse des bourses qui

sont payées aux écoles privées ; c'est d'ailleurs ce qui a incité le ministre de l'Education aujourd'hui à mener des contrôles dans les écoles pour être sûr de l'effectivité de ces dépenses. Parce qu'on est passé – je crois – de 6 milliards à 11 milliards, des choses comme ça il faut qu'on regarde. Dans tous les cas, l'Etat n'est pas aujourd'hui en retard sur le paiement des bourses. Les derniers paiements qui étaient de 4,8 milliards ont été payés la semaine dernière. En tout cas nous veillerons autant que faire se peut, pour que ce genre de dépenses ne puisse pas connaître de retard.

Il y a la commission chargée de la défense qui a parlé de l'Ecole de guerre, qui a parlé de beaucoup de choses. Je pense que la plupart de ce qui a été évoqué est en train d'être réalisée. L'Ecole de guerre est opérationnelle et l'équipement de l'armée se poursuit.

Je pense que la construction des commissariats, des gendarmeries, tout cela se fait de façon exceptionnelle, compte tenu du rythme habituel que nous constatons par le passé.

Donc, je pense que le secteur de la défense et de la sécurité a retenu l'attention de tout le monde, y compris les membres du CNT. Voilà pourquoi nous avons mis le maximum de budget à ce niveau.

Par rapport à la Présidence, ils ont souhaité que ce soit sorti du budget en mode programme. Je pense qu'on va discuter avec eux même pour voir selon leur vision est-ce que c'est opportun de le faire ou pas au regard de tout ce qui entoure la question.

On a parlé de la délimitation des frontières, du bornage, etc. Je pense que ça, c'est fait, on a même prévu 400 millions dans le cadre de la formalisation des frontières extérieures du Mali avec les pays voisins. Le département des Affaires étrangères également bénéficie d'une enveloppe conséquente. Le rapporteur de la commission a beaucoup insisté là-dessus ; je tiens à le rassurer que le ministère des

Affaires étrangères a été l'un des rares ministères où on n'a fait aucune retenue et dont toutes les missions ont été assurées à 100 % en 2022. Ça, le ministre même a dû parler et a dû vous rassurer de cela. Nous savons qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation géopolitique telle qu'aujourd'hui le rôle de ce ministère se trouve vraiment au cœur de l'action du gouvernement. En tout cas, tout l'accompagnement du ministère des Finances est acquis pour qu'il puisse travailler très, très sereinement.

On a également parlé du retour des maliens établis à l'extérieur qui pose quelques difficultés. Je pense qu'il dispose d'une enveloppe annuelle conséquente en plus du fait qu'on met régulièrement entre 500 et 800 millions de Filet social pour prévoir tous les imprévus, sans compter les ponctions que nous faisons habituellement et régulièrement sur les charges communes en cas de nécessité. Mais c'est des choses qu'on ne peut pas prévoir à l'avance, parce qu'assis un jour on vous dit : « Ah ! au Congo on a telle difficulté, des maliens doivent rentrer ». Ce qui fait qu'il y a nécessairement un budget minimum qui peut être mis et le reste géré à partir des charges communes.

La Commission du Développement Rural qui dit qu'on fait des régulations. Justement, les régulations budgétaires, à ce niveau, tiennent compte surtout du BSI extérieur. La plupart des investissements que nous faisons en matière d'eau, d'électricité et agricole, c'est l'un des premiers bénéficiaires des appuis extérieurs. Chaque fois qu'on a des difficultés sur ces appuis extérieurs, nous sommes obligés non seulement d'augmenter la part du BSI extérieur pour faire face à ces investissements. Voilà pourquoi quand vous regardez souvent l'exécution budgétaire, on a l'impression que ces investissements baissent. Effectivement, ils baissent, quand on regarde les objectifs qui étaient fixés en tenant compte des deux niveaux des ressources : ressources

extérieures et ressources intérieures. Compte tenu du fait que nous n'avons plus les ressources extérieures et chaque fois que c'est constaté, nous sommes obligés de faire les dépenses sur la base des ressources intérieures à 100 %, mais également prendre une partie du financement extérieur sur des ressources intérieures.

Je pense que l'agriculture, c'est le secteur qui est le moteur de la croissance aujourd'hui. Nous comptons faire du secteur industriel en 2023, l'un des secteurs qui vont accompagner ce secteur rural en tenant compte de la transformation des produits que nous réalisons de façon locale.

Par rapport à la commission chargée des transports, elle a parlé de la sécurisation de l'aéroport. Je pense que c'est en cours. On a engagé combien de milliards pour la sécurisation de l'aéroport et que ce soit sur le plan de la mise à disposition d'équipes, d'éléments de sécurité, que de la construction d'infrastructure pour pouvoir assurer la sécurité ?

Par rapport au train Bamako-Dakar, je pense qu'on avait un programme d'urgence de 7 milliards qu'on a porté aujourd'hui à 9 milliards, sur la base duquel on a réalisé les travaux sur les rails, on a réalisé des travaux sur les gares, il y avait quatre ponts : le pont de Maïna, le pont de Galougo... En tout cas, il y a quatre ponts qui ont été réhabilités. Aujourd'hui le train circule sur un tronçon. Les maires mêmes des autres communes sont en train de dire pourquoi le train n'avance pas vers eux, c'est parce qu'on est en train de vérifier au fil de l'eau pour que les choses puissent aller de façon sûre et certaine. Dans tous les cas, le gouvernement reste engagé, et c'est un engagement que le Président nous a demandé de faire pour pouvoir satisfaire les populations riveraines.

J'ai ramassé des questions que je me rappelle.

Par rapport aux intrants agricoles, je pense que le budget qui était sur les intrants,

c'était de 15 milliards, que nous avons porté en 2022 à 17 milliards.

La subvention également, ça c'est les subventions intrants au niveau du Ministère du Développement Rural. Au niveau de la CMDT, on est passé de 40 milliards à 49 milliards sur la subvention.

C'est pour dire que des efforts sont en train d'être faits, parce que nous savons effectivement que c'est le secteur qui va relancer la croissance.

Pour résumer, je voulais simplement dire que les arbitrages sont nécessaires et obligatoires, compte tenu du fait que c'est les ressources intérieures qui permettent de réaliser l'essentiel des activités aujourd'hui ; malheureusement, nous n'avons pas d'appui budgétaire et nous avons beaucoup de dépenses qui ne sont pas des dépenses d'investissements telles que toutes les dépenses liées à la lutte contre la Covid, l'insécurité et la vie chère. Tout ça, c'est des dépenses qui peuvent jouer négativement soit sur les recettes, soit sur la structure des dépenses. Ce qui fait qu'aujourd'hui ces arbitrages sont nécessaires. En tout état de cause, ces arbitrages sont réalisés avec l'accompagnement et l'appui de tous les ministères sectoriels. Chaque fois qu'on fait un collectif où on doit faire des ajustements, c'est des réunions qui se font au niveau du ministère de chaque ministre avec le ministre de l'Economie et des finances ; également, on tient conseil de cabinet au niveau de la Primature et enfin on tient une réunion au niveau du Conseil des ministres pour que chaque ministre puisse valider les arbitrages qui ont été proposés. Je pense que, dans l'absolu, les collègues ministres comprennent parfaitement les arbitrages qui sont faits.

Qu'à cela ne tienne, nous verrons, autant que faire se peut, comment améliorer les équilibres que nous avons bien mis dans ce projet de budget 2023.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. le Ministre.

Honorables membres du CNT, à présent, nous allons ouvrir les débats. Ceux qui désirent intervenir sont priés de se faire enregistrer, en commençant par la droite... Nous avons trois intervenants.

Honorable Mamadou DIARRASSOUBA, vous avez la parole.

Mamadou DIARRASSOUBA : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, ce n'est pas pour poser des questions, c'est pour partager des réflexions ensemble. Parce qu'aujourd'hui le budget en mode programme a cinq ans. Merci à l'Honorable Abdine KOUMARE, on a commencé avec vous ; je ne critique. Nous devons améliorer notre façon de faire. Comment améliorer notre façon de faire ?

Monsieur le Ministre vient de passer, il y a eu tellement de recommandations, est-ce que ces recommandations sont soutenables ? C'est dû à quoi, les nombreuses recommandations ? Nous devons réfléchir ensemble. Est-ce que la commission qui a bien travaillé, a le temps nécessaire aujourd'hui pour aller à ça ?

Un seul exemple, le ministère des Transports et de l'Équipement, le programme 2065 constructions des routes et entretiens, c'est écrit seulement : 76 milliards. Monsieur le Président, c'est écrit seulement 76 milliards, on ne sait pas ce qui a été fait l'année passée, ce qui est en cours et aujourd'hui ce qui va être fait. Nous sommes en budget mode programmes, nous ne sommes plus dans l'ancien système. Donc, nous devons nous améliorer. En 2018-2019, la 5^{ème} législature, c'était le début de ce budget en mode programme, maintenant on a cinq ans, qu'est-ce que nous allons faire pour ceux qui vont venir les années à venir ? Donc, nous devons améliorer. Imaginez-vous, on ne tient même

pas compte de ce budget, les commissions viennent : « recommandations » et « recommandations », « il y a ça, il y a ça » sans tenir compte des arbitrages ; et chaque recommandation fait partie d'un programme. Le programme a été exécuté à quel niveau ?

Monsieur le Président, je voudrais saisir le CNT pour qu'avec le ministère des Finances on puisse organiser une séance de travail ou un atelier pour que nous puissions nous adapter à cette façon de faire non seulement au niveau rédactionnel mais aussi au niveau de la compréhension. Ce n'est pas une question mais un cas d'école. Ensemble, nous devons améliorer ce que nous sommes en train de faire pour que lors de la 6^{ème} ou 7^{ème} année les gens puissent améliorer leur façon de faire avant de rentrer dans les recommandations non soutenables.

Merci bien Monsieur le Président.
(*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Honorable DIARRASSOUBA.

Honorable Oumar Z. DIARRA.

Oumar Z. DIARRA : Bonsoir tout le monde.

Merci Monsieur le Président.

J'ai juste deux petites questions de compréhension.

Monsieur le Ministre, nous savons que le dialogue et la réconciliation constituent des éléments importants dans la refondation du Mali, mais je constate ici qu'il n'y a pas de montant par rapport à son plan opérationnel. Le 1,110 milliard est destiné à l'administration générale de ce département ministériel. Je voudrais avoir des explications à ce niveau : zéro franc pour son plan opérationnel.

La deuxième question, elle est relative à l'AIGE. Je ne sais pas, peut-être c'est moi qui n'ai pas vu dans le document, Je ne vois pas de montant par rapport à l'AIGE ; l'AIGE n'est pas même pas mentionnée par rapport aux Organismes spécialisés (assimilés). Comme je n'ai pas vu, si c'est un oubli ou s'il y a des explications.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable DIARRA.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Je félicite M. le Ministre pour le travail bien accompli.

Moi, c'est par rapport au **tableau n° 3 sur les dotations**. Par cohérence avec le budget qu'on a adopté ici pour le CNT, je vois qu'il est écrit : « loi de finances rectifiée 2022 : 9 milliards », l'écart c'est 4 milliards. Là, ça compromet le travail qu'on a fait au CNT ; on a adopté le budget du CNT ici avec une somme de douze milliards quatre cents millions (12 400 000 000) comme ça ; la différence entre le budget de 2022 et 2023 c'est huit-cent-cinquante-un million (851 000 000) et non quatre (4) milliards. Donc, je souhaite que cela soit pris en compte. Parce que quand on a voté le budget du CNT ici avec la commission de contrôle, l'argent qui a été utilisé c'est douze (12) milliards et non neuf (9) milliards. Les neuf (9) milliards-là, je pense bien que c'est depuis l'entrée au CNT en 2020. Je voudrais qu'on tienne compte de ce niveau de rectification pour ne pas donner l'impression que le CNT a augmenté son budget de quatre (4) milliards.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable FOMBA.

Enfin Mohamed OULD MATALY.

Mohamed OULD MATALY : Je pense que l'Honorable Oumar Z. DIARRA a ébauché mes inquiétudes.

Monsieur le Président, c'est vrai que la commission a bien travaillé aussi bien que le Ministre. Mais ce que je vois ici, comme l'autre l'a dit, pour toute autre activité, quand même, il faut des moyens. Moi, je suis du nord, au nord on a suffisamment de problèmes et les problèmes sont partis au centre et maintenant c'est parti dans le reste du pays. Cela n'exclut pas aussi les problèmes qui sont entre les agriculteurs et les éleveurs, entre les fractions et fractions, entre les villages et villages. Et on va aller même doter le Mali d'un ministère qu'on appelle Réconciliation et ici on met : Renforcement du Processus de Dialogue et de Réconciliation Nationale : « zéro ». C'est vrai qu'il y a beaucoup de défis, mais ignorer une activité aussi importante que ça alors que nous avons plein de problèmes ici, moi, je crois qu'il faut revoir ce côté.

Merci.

M. le Président : Merci Honorable Ould MATALY.

A présent, j'invite le président de la commission à venir apporter des éléments de réponse. Ensuite, le ministre interviendra.

Mamadou TOURE, président de la commission des Finances : Merci Honorable Président.

Bonjour tout le monde.

Pour les questions qui viennent de sortir dans les débats, il y a l'Honorable DIARRASSOUBA, c'est une contribution. Je pense que la commission est dans cette lancée. C'est pourquoi pour l'analyse de cette deuxième partie du projet de budget, on a centré le maximum de temps sur

l'évaluation des programmes. On a essayé d'identifier un échantillon représentatif des programmes qui ont fait l'objet d'écoutes et pour lesquels des questions spécifiques sur les objectifs qui leur sont assignés. Les indicateurs qui sous-tendent ces objectifs et les différentes activités menées au niveau de la mise en œuvre de ces objectifs ont été pris en compte. L'exercice a été pour nous très fructueux dans la mesure où ça nous a permis de constater les différentes faiblesses qui se trouvent dans la mise en œuvre de ces programmes et aussi de vérifier l'adéquation de ces programmes aux objectifs de politique.

Merci pour la contribution Honorable DIARRASSOUBA.

Pour l'Honorable Oumar Z. DIARRA, il parle de l'AIGE, il n'a pas vu dans le document de montant affecté à l'AIGE. Je voudrais attirer son attention que sur les points saillants des dépenses budgétaires, cette partie est bien retenue. Les dépenses budgétaires qui portent, entre autres, sur la prise en charge du Cadre stratégique de la refondation de l'Etat, là, il y a les dépenses électorales qui sont inscrites pour un montant de 70, 750 milliards ; la prise en charge des dépenses de fonctionnement des différentes instances des actions de réformes institutionnelles à hauteur de 7, 397 milliards ; les dépenses de fonctionnement régulier de l'Autorité indépendante de gestion des élections pour un montant de 522 millions. Je crois que l'Honorable DIARRA n'a pas bien fouillé le rapport, c'est certainement ça.

Monsieur le Président, je m'en vais laisser M. le Ministre apporter des éléments de réponse encore plus précis sur ces différentes questions.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable TOURE.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Merci Honorable Président du CNT.

Je remercie les Honorables membres du CNT pour leur intérêt et les questions et commentaires qui ont été apportés. On va essayer de donner quelques éléments de réponse.

Par rapport à l'Honorable Oumar Z. COULIBALY, il a parlé effectivement, ça a été repris par Ould MATALY, par rapport au dialogue. Je pense qu'on a mis le montant à zéro tout simplement parce que c'est la CVJR qui était prévue en 2022, et comme la CVJR prend fin en fin d'année et qu'au moment où on faisait le budget l'Agence n'avait pas été créée ; maintenant que l'Agence vient d'être créée, les fonds vont être répartis à partir du collectif entre les deux. Parce qu'il s'agit simplement du même ministère et on a une ligne qui est abondée, qu'on va répartir entre les deux. C'était simplement qu'on ne pouvait pas inscrire la CVJR qui prenait fin et l'Agence n'était pas créée légalement, le CNT n'avait pas encore adopté le texte ; donc, on ne pouvait pas le faire apparaître. C'est bien que cette ligne va apparaître en éclatant et en mettant le montant qu'il faut. Et d'ailleurs, le Ministre a confirmé ici que le budget alloué à la CVJR était le budget qui devait être remis exactement au niveau de l'Agence.

Par rapport à l'AIGE, je pense que, comme le président de la commission l'a dit, le budget de la DGE sera affecté à l'AIGE, ce qui fera 522 millions. En plus de ça, nous prévoyons dans les charges communes un montant pour les équiper et les investissements qu'il faut, parce que c'est une nouvelle structure qui va s'installer, qui va obligatoirement avoir besoin d'investissements et d'équipements qui

seront prélevés à partir des charges communes.

Il y a l'Honorable FOMBA qui a parlé du budget du CNT, à la page 28 du premier document. Effectivement, on a fait un collectif où il y a eu des mandats de délégation qui ont amené le budget du CNT à 12 milliards. Donc, c'est effectivement 12 et 13 milliards et non 9 et 13 milliards. La correction va être portée au document. *(Applaudissements.)*

Je crois que c'est l'essentiel des questions qui ont été posées. Merci.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces précisions apportées.

A présent, nous allons procéder au **vote**.

Avant de commencer le **vote**, je voudrais vous rappeler l'article 60 de la loi n° 2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances, qui dispose (je cite) :

« Les crédits du budget général font l'objet d'un vote par programme et d'un vote par dotation. Toutefois, au cas où le parlement en décide, les crédits du budget général peuvent également faire l'objet d'un vote par groupe des programmes d'un même ministère. »

Les votes portent à la fois sur les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. »

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **trois (3) programmes du ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale** avec comme autorisations d'engagement huit milliards huit-cent-soixante-douze millions neuf-cent-cinq mille (8 872 905 000) et comme crédits de paiement quarante-trois milliards sept-cent-soixante-dix millions sept-cent quatre-vingt-dix mille (43 770 790 000) ?...

Résultat :

Pour : 131

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. *(Coup de maillet.)*

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **trois (3) programmes du ministère des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine** avec comme autorisations d'engagement neuf-cent-vingt-deux millions (922 000 000) et comme crédits de paiement trois milliards cent-quatre-vingt-treize millions trois-cent-quatre-vingt-un mille (3 193 381 000) ? ...

Résultat :

Pour : 131

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. *(Coup de maillet.)*

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **cinq (5) programmes du ministère de la Défense et des Anciens Combattants** avec comme autorisations d'engagement vingt-trois milliards quatre-cent-deux millions cent mille (23 402 100 000) et comme crédits de paiement quatre-cent-quarante milliards neuf-cent-trente-quatre millions cent-trente-cinq mille (440 934 135 000) ?...

Résultat :

Pour : 132

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. *(Coup de maillet.)*

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **trois (3) programmes du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme** avec comme autorisations d'engagement cinq milliards trois-cent-soixante-treize millions neuf-cent-quatre-vingt mille (5 373 980 000) et comme crédits de paiement trente-neuf milliards neuf-cent-trente-trois millions six-cent-quarante-deux mille (39 933 642 000) ?...

Résultat :

Pour : 132
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **trois (3) programmes du ministère de la Sécurité et de la Protection Civile** avec comme autorisations d'engagement quatorze milliards huit-cent millions six-cent-quatre-vingt-quinze mille (14 800 695 000) et comme crédits de paiement cent-cinquante-cinq milliards six-cent-trente-quatre millions deux-cent-six mille (155 634 206 000) ? ...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **huit (8) programmes du ministère de l'Economie et des Finances** avec comme autorisations d'engagement cinquante-un milliards trois cent quatre-vingt-dix-sept millions trois-cent-cinquante-quatre mille (51 397 354 000) et comme crédit de paiement quatre-vingt-sept

milliards neuf cent soixante-un millions vingt-six mille (87 961 026 000) ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **trois (3) programmes du ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social** avec comme autorisations d'engagement un milliard deux-cent-onze millions deux-cent-quatre-vingt-quatre mille (1 211 284 000) et comme crédit de paiement quatre milliards huit cent quatre-vingt-neuf millions quatre-vingt-dix-neuf mille (4 889 099 000) ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **trois (3) programmes du ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** avec comme autorisations d'engagement neuf milliards deux-cent-trois millions deux-cent-soixante-dix-huit mille (9 203 278 000) et comme crédit de paiement dix-neuf milliards neuf-cent-cinq millions cent quatre-vingt-quatorze mille (19 905 194 000) ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **des deux (2) programmes du ministère de la Refondation de l'Etat** dont les autorisations d'engagement font deux-cent-cinquante millions (250 000 000) et les crédits de paiement font un milliard cent-quarante-six millions neuf-cent-cinquante-huit mille (1 146 958 000) ?...

Résultat :

Pour : 133

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **des cinq (5) programmes du ministère de l'Administration Territoriales et de la Décentralisation** avec comme autorisations d'engagement cinquante-six milliards cinquante-huit millions trois-cent-soixante-six mille (56 058 366 000) et comme crédits de paiement quatre-vingt-neuf milliards six-cent-soixante-trois millions neuf-cent-dix-neuf mille (89 663 919 000) ?...

Résultat :

Pour : 133

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **des deux (2) programmes du ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes** avec comme autorisations d'engagement trois-cent-quarante-cinq millions six-cent-soixante-six mille (345 666 000) et comme crédits de paiement un milliard neuf-cent-trente-cinq

millions six-cent-vingt-deux mille (1 935 622 000) ?...

Résultat :

Pour : 133

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **des deux (2) programmes du ministère de la Réconciliation de la Paix et de la Cohésion Nationale** avec comme autorisations d'engagement zero (0) et comme crédits de paiement un milliard cent-neuf millions six-cent-quatre-vingt-dix mille (1 109 690 000) ?...

Résultat :

Pour : 133

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **des cinq (5) programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce** avec comme autorisations d'engagement quatre milliards deux-cent-soixante-six millions neuf-cent-soixante-neuf mille (4 266 969 000) et comme crédits de paiement dix milliards huit-cent-soixante millions six-cent-six mille (10 860 606 000) ?...

Résultat :

Pour : 133

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **quatre (4) programmes du ministère de l'Education Nationale** avec comme autorisations d'engagement cinquante milliards deux-cent-cinquante-six millions cinq-cent-soixante-treize mille (50 256 573 000) et comme crédits de paiement quatre-cent-quarante-trois milliards neuf-cent-vingt-huit millions cinq-cent-vingt-neuf mille (443 928 529 000) ?...

Résultat :

Pour : 131
Contre : 00
Abstention : 01

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **trois (3) programmes du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** avec comme autorisations d'engagement treize milliards neuf-cent-dix millions cent-cinq mille (13 910 105 000) et comme crédits de paiement quatre-vingt-six milliards six-cent-quatre-vingt-seize millions huit-cent-quatre-vingt-trois mille (86 696 883 000) ?...

Résultat :

Pour : 131
Contre : 00
Abstention : 01

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **six (6) programmes du ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme** avec comme autorisations d'engagement quatre milliards quatre-cent millions deux-cent-cinquante mille (4et comme crédits de

paiement douze milliards cinq-cent-vingt millions cent-quarante-six mille ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **cinq (5) programmes du ministère de la Jeunesse et des Sports** avec comme autorisations d'engagement vingt-quatre milliards soixante-dix millions six-cent-soixante mille et comme crédits de paiement quinze milliards trois-cent-seize millions cinq-cent-vingt-trois mille ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des sept (7) programmes **du ministère de la Santé et du Développement Social** avec comme autorisations d'engagement trente-huit milliards neuf-cent-quatre-vingt-treize millions cinq-cent-soixante mille et comme crédits de paiement cent-cinquante milliards huit-cent-trente-sept millions trois-cent-quatre-vingt-sept mille ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **trois (3) programmes du**

ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille avec comme autorisations d'engagement deux milliards quatre-cent-quarante-huit millions cent soixante-un mille et comme crédits de paiement six milliards six-cent soixante-seize millions (un) mille francs FCFA ?...

Résultat :

Pour : 133

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **trois (3) programmes du ministère des Transports et des Infrastructures** avec comme autorisations d'engagement quatre-cent-cinquante milliards cent-cinquante-trois millions quatre-cent-quatre-vingt-sept mille et comme crédits de paiement quatre-vingt-cinq milliards huit-cent millions quatre-cent-quarante-un mille ?...

Résultat :

Pour : 133

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **cinq (5) programmes du ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable** avec comme autorisations d'engagement neuf milliards cinq-cent-quatre-vingt-huit millions et comme crédits de paiement vingt-trois milliards trois-cent-quatre-vingt-quatre millions quatre-cent-cinquante-huit mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **quatre (4) programmes du ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau** avec comme autorisations d'engagement quatre-vingt-dix-huit milliards soixante-treize millions cinq-cent-trente-quatre mille et comme crédits de paiement cent-vingt-quatre milliards cent-seize millions neuf-cent-vingt-six mille ? ...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des **trois (3) programmes du ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration** avec comme autorisations d'engagement deux milliards neuf-cent-soixante-quatorze millions huit-cent-soixante-quinze mille et comme crédits de paiement douze milliards quatre-vingt-quatorze millions cent-quarante-neuf mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **des six (6) programmes du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population** avec comme autorisations d'engagement dix-huit milliards deux-cent-soixante-huit millions cinq-cents mille et comme crédits de paiement vingt-quatre milliards trois-cent-vingt-huit millions neuf-cent-quatre-vingt-onze mille ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **des sept (7) programmes du ministère du Développement Rural** avec comme autorisations d'engagement cinquante-un milliards deux-cent-cinquante-six millions trois-cent-quarante-neuf mille et comme crédits de paiement cent-quarante-neuf milliards deux-cent-quarante-un millions trois-cent-trente-huit mille ?

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de ce ministère sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

Maintenant, nous allons passer au **vote des Institutions et aux organismes spécialisés (assimilés)**.

Quels sont ceux qui sont pour l'adoption **des trois (3) programmes de la Présidence de la République** avec comme autorisations d'engagement deux milliards cent-cinquante millions et comme crédit de

paiement seize milliards cinq-cent-soixante-neuf millions trois-cent-soixante-quatre mille ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de la Présidence de la République sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **des trois (3) programmes de la Primature** avec comme autorisations d'engagement un milliard cent-dix millions et comme crédits de paiement treize milliards cinq-cent-quatre-vingt-six millions quatre-cent-trente-quatre mille ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de la Primature sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme de la Cour Constitutionnelle** avec comme autorisations d'engagement trente millions et comme crédits de paiement un milliard trois-cent-quatorze millions deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Les programmes de la Cour Constitutionnelle sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme de la Cour Suprême** avec comme autorisation

d'engagement quatre milliard neuf-cent-vingt-neuf millions cinq-cents mille et comme crédits de paiement cinq milliards trois-cent-quarante-huit millions cent-soixante-huit mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Les programmes de la Cour Suprême sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme de la Haute Cour de Justice** avec comme autorisations d'engagement zéro et comme crédits de paiement quatre-cent-quatre-vingt-huit millions neuf-cent-quatre-vingt-quatre mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le programme de la Cour Suprême est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme du Conseil Economique, Social et Culturel** avec comme autorisation d'engagement cent-soixante millions quatre-cent-trente-six mille et comme crédit de paiement un milliard deux-cent-vingt-deux millions deux-cent-quatre-vingt mille ? ...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le programme du Conseil Economique, Social et Culturel est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme du Haut Conseil des Collectivités Territoriales** avec comme autorisation d'engagement soixante-quinze millions huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille et comme crédit de paiement un milliard six-cent-cinquante-huit millions sept-cent-quatre mille ? ...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le programme du Haut Conseil des Collectivités est adopté. (*Coup de maillet.*)

Nous passons maintenant aux **Organismes spécialisés**. A commencer par la **Délégation Générale aux Elections** avec comme autorisation d'engagement zéro et comme crédit de paiement zéro aussi.

Quels sont ceux qui sont pour l'adoption de ce programme ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le programme de la Délégation Générale aux Elections est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme du Bureau du Vérificateur Général** avec comme autorisation d'engagement cent cinquante millions et comme crédit de paiement quatre milliards cent quarante-deux millions cinq cent cinquante-cinq mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00
Abstention : 00

Le programme du Bureau du Vérificateur Général est adopté. *(Coup de maillet.)*

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme du Médiateur de la République** avec comme autorisation d'engagement deux cent vingt-huit millions cinq cent mille et comme crédit de paiement un milliard quatre-cent-quarante-sept millions six-cent-vingt-un mille ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme du Médiateur de la République est adopté. *(Coup de maillet.)*

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme du Comité National de l'Egal Accès aux Médias d'Etat** avec comme autorisation d'engagement zéro et comme crédit de paiement cent-cinquante-trois millions quatre-cent-vingt-neuf mille ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme du Comité National de l'Egal Accès aux Médias d'Etat est adopté. *(Coup de maillet.)*

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite** avec comme autorisation d'engagement deux-cent-quatre-vingt-dix millions et comme crédit de paiement deux milliards huit-cent-quatre-vingt-neuf millions ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite est adopté. *(Coup de maillet.)*

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme** avec comme autorisation d'engagement quarante-sept millions cinq-cents mille et comme crédit de paiement un milliard cent-treize millions trois-cent-cinquante mille ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme est adopté. *(Coup de maillet.)*

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières** avec comme autorisation d'engagement cent millions et comme crédit de paiement un milliard cinq-cent-quarante-quatre millions quarante-neuf mille ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le programme de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières est adopté. *(Coup de maillet.)*

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption **du programme de l'Autorité de**

Régulation des Marchés Publics avec comme autorisation d'engagement zéro et comme crédit de paiement trois-cent-vingt-cinq millions sept-cent-soixante mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le programme de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption du **programme du Commissariat à la Sécurité Alimentaire** avec comme autorisation d'engagement un milliard huit-cent millions et comme crédit de paiement vingt-trois milliards six-cent-onze millions deux-cent-soixante-un mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le programme du Commissariat à la Sécurité Alimentaire est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption du **programme de la Haute Autorité de la Communication** avec comme autorisation d'engagement deux-cent-douze millions cinq-cents mille et comme crédit de paiement un milliard trois-cent quatre-vingt-un millions trois cents quarante-deux mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le programme de la Haute Autorité de la Communication est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption du **programme du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida** avec comme autorisation d'engagement zéro et comme crédit de paiement deux milliards cinq-cent-neuf millions six-cent-quarante-six mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le programme du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption du **programme de l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel** avec comme autorisation d'engagement quatre-vingt-dix millions neuf-cent-soixante-cinq mille et comme crédit de paiement un milliard cent-quatre-vingt-quinze millions trois-cent-vingt-cinq mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le programme de l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel est adopté. (*Coup de maillet.*)

Chers collègues, à présent, nous allons passer **aux votes des crédits des budgets annexes et des comptes spéciaux** qui feront bien sûr un vote par budget annexe et par compte spécial du trésor.

(*Demandes de parole.*)

La parole est à l'Honorable Amadou MAIGA.

Dr Amadou MAIGA, *membre de la Commission des Finances* : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, l'avant-dernier aliéna de l'article 60 de la loi n° 028, modifiée, du 11 juillet 2013 stipule que : *« les crédits des budgets annexes et des comptes spéciaux font l'objet d'un vote par budget annexe et par compte spécial du trésor »*.

Maintenant, il y a un autre aliéna qui dit que *« les évaluations de recettes font l'objet d'un vote d'ensemble par budget annexe »*. C'est là où on peut les regrouper. Sinon, si c'est les ressources, on peut les regrouper mais quand c'est des évaluations de crédit, on est obligé de les prendre un à un. Merci.

M. le Président : Merci Honorable MAIGA.

Honorable Abdine KOUMARE.

Abdine KOUMARE, *vice-président de la Commission des Finances* : Merci Monsieur le Président.

Je crois qu'il ne faut pas qu'on fasse une confusion. Je crois que l'année dernière, la même problématique a été posée. Les entrepôts du Mali constituent un seul programme et nous sommes en train de voter programme par programme en dehors des ministères.

Les comptes spéciaux du trésor constituent onze programmes qui seront votés un à un, programme par programme.

En ce qui concerne les budgets annexes, c'est un seul vote parce que c'est un seul programme.

M. le Président : Merci.

Quels sont ceux qui sont pour le **budget des entrepôts maliens au Sénégal** avec comme

autorisation d'engagement neuf-cent-cinq millions et en crédit de paiement deux milliards trois-cent-soixante-neuf millions huit-cent-quarante-deux mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget des Entrepôts Maliens au Sénégal est adopté. (*Coup de maillet.*)

Quels sont ceux qui sont pour le **budget des entrepôts maliens en Côte d'Ivoire** avec comme autorisation d'engagement cinq-cent-cinquante millions et en crédit de paiement un milliard huit-cent-douze millions ?...

Résultat :

Pour : 132

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget des Entrepôts Maliens de la Côte d'Ivoire est adopté. (*Coup de maillet.*)

Quels sont ceux qui sont pour le **budget des entrepôts maliens au Togo** avec comme autorisation d'engagement soixante-six millions et en crédit de paiement sept-cent-trente-neuf millions cinq-cents mille ?...

Résultat :

Pour : 131

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget des Entrepôts Maliens au Togo est adopté. (*Coup de maillet.*)

Quels sont ceux qui sont pour le **budget des entrepôts maliens en Guinée** avec comme autorisation d'engagement quatre-vingt-dix millions et en crédit de paiement sept-cent-dix millions sept-cent mille ?...

Résultat :

Pour : 132

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget des Entrepôts Maliens en Guinée est adopté. (*Coup de maillet.*)

Quels sont ceux qui sont pour le **budget des entrepôts maliens en Mauritanie** avec comme autorisation d'engagement deux-cent-quarante millions et en crédit de paiement sept-cent-cinquante-sept millions trois-cent-vingt-trois mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le programme des Entrepôts Maliens en Mauritanie est adopté. (*Coup de maillet.*)

Quels sont ceux qui sont pour le **budget des entrepôts maliens au Ghana** avec comme autorisation d'engagement quatre-vingt-sept millions et en crédit de paiement sept-cent-soixante-six millions cinq-cents mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget des Entrepôts Maliens au Ghana est adopté. (*Coup de maillet.*)

Quels sont ceux qui sont pour le **budget des entrepôts maliens au Bénin** avec comme autorisation d'engagement quatre-vingt-cinq millions et en crédit de paiement six-cent-trois millions cinq-cents mille ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget des Entrepôts Maliens au Bénin est adopté. (*Coup de maillet.*)

Je rappelle que le montant total des budgets annexes s'élevant en autorisations d'engagement à deux milliards vingt-trois millions et en crédits de paiement à sept milliards sept-cent-cinquante-neuf millions trois-cent-soixante-cinq mille CFA, est adopté. (*Coup de maillet.*)

Nous allons, à présent, passer au **vote des douze (12) programmes** constituant les **comptes spéciaux du trésor.**

Quels sont ceux qui sont pour le **Fonds de Remboursement des Crédits TVA** pour un montant total en autorisation d'engagement de zéro franc et en crédit de paiement de quatre-vingt-dix-huit milliards cent-cinquante-neuf millions de francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget du Fonds de Remboursement des Crédits TVA est adopté. (*Coup de maillet.*)

Quels sont ceux qui sont pour le **Compte Spécial d'Appui au Développement de la Statistique** pour un montant total en autorisation d'engagement de trois milliards de francs CFA et en crédit de paiement de trois milliards de francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial d'Appui au Développement de la Statistique est adopté. (*Coup de maillet.*)

Quels sont ceux qui sont pour le **budget du Compte Spécial Garanties et Avals** pour un montant total en autorisation d'engagement de zéro franc et en crédit de paiement de trois-cent-quarante-trois millions quatre-cent-quarante-deux mille francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial Garantie et Avals est adopté. (*Coup de maillet.*)

Quels sont ceux qui sont pour le budget du **Compte Spécial Financement de la Recherche et de l'Innovation Technologique** pour un montant total en autorisation d'engagement de deux milliards cinq-cents millions de francs CFA et en crédit de paiement de deux milliards cinq-cents millions de francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial Financement de la Recherche et de l'Innovation Technologique est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour le **budget du Compte Spécial d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant** pour un montant total en autorisation d'engagement de zéro franc et en crédit de paiement de six-cent-cinquante millions de francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 133
Contre : 00

Abstention : 01

Le budget du Compte Spécial d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour le **budget du Compte Spécial d'Appui à l'Aménagement et à la Protection de la Faune** pour un montant total en autorisation d'engagement de quatre-cent-soixante-quinze millions de francs CFA et en crédit de paiement de cinq-cents millions de francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial d'Appui à l'Aménagement et à la Protection de la Faune est adopté.

A présent, quels sont ceux qui sont pour le **budget du Compte Spécial d'Appui à l'Aménagement et à la Protection des Forêts** pour un montant total en autorisation d'engagement d'un milliard deux-cent-soixante millions de francs CFA et en crédit de paiement d'un milliard huit-cents millions de francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial d'Appui à l'Aménagement et à la Protection des Forêts est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour le **budget du Fonds d'Etude et d'Impact Environnemental et Social** pour un montant total en autorisation d'engagement de soixante millions de francs CFA et en

crédit de paiement cinq-cents millions quatre-vingt mille de francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget du Fonds d'Etude et d'Impact environnemental et Social est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour le **budget du Compte Spécial du Financement de la Recherche, Formation et Promotion des Activités Minières** pour un montant total en autorisation d'engagement de zéro franc CFA et en crédit de paiement de trois-cent-cinquante millions de francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial d'Appui du financement de la Recherche, Formation et Promotion des Activités Minières est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour le **budget du Programme de Développement des Ressources Minérales** pour un montant total en autorisation d'engagement de dix millions de franc CFA et en crédit de paiement de trois-cent-soixante millions de francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget du Programme de Développement des Ressources Minérales est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour le **budget du Compte Spécial d'Appui au Financement de l'Agriculture** pour un montant total en autorisation d'engagement de cinq milliards de francs CFA et en crédit de paiement de cinq milliards de francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le budget du Compte Spécial d'Appui au financement de l'Agriculture est adopté. (*Coup de maillet.*)

A présent, nous allons passer au **vote des trois (3) Dotations**, à commencer par l'**Assemblée Nationale** c'est-à-dire le **Conseil National de Transition** avec une autorisation d'engagement d'un milliard neuf-cent-dis-sept millions huit-cents mille francs CFA et comme crédit de paiement treize milliards trois-cent-quarante millions quatre-cent-soixante-deux mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

La dotation est adoptée. Félicitation pour le CNT. (*Coup de maillet.*) (*Applaudissements.*)

Donc, Monsieur le Ministre, vous allez devoir attendre la prochaine fois. (*Sourire*) (*Applaudissements.*)

A présent, quels sont ceux qui sont pour l'adoption des autorisations d'engagement

de l'Agence Nationale de la Sécurité d'Etat avec des autorisations d'engagement de deux milliards de francs CFA et comme crédit de paiement seize milliards deux-cent-soixante-dix millions six-cent-cinquante-sept mille francs CFA ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

La dotation de l'Agence Nationale de la Sécurité d'Etat est adoptée. (*Coup de maillet.*)

Et nous passons aux **charges communes** avec une autorisation d'engagement de deux-cent-trente-neuf milliards quatre-vingt-neuf millions huit-cent-quatre-vingt-douze mille francs CFA et comme crédit de paiement six-cent-vingt-huit milliards quatre-cent-soixante-cinq millions neuf-cent-vingt-sept mille francs CFA.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134
Contre : 00
Abstention : 00

La dotation des charges communes est adoptée. (*Coup de maillet.*)

Chers collègues, après le vote de la 1^{ère} partie du budget relative aux conditions générales de l'équilibre budgétaire et financier, nous venons également de voter intégralement la 2^{ème} partie.

Ainsi, la loi de finances pour l'exercice 2023 est définitivement adoptée par le CNT. (*Applaudissements.*) Félicitations, Monsieur le Ministre !

Je rappelle qu'elle se chiffre **en prévision de recettes budgétaires à deux-mille-cent-quatre-vingt-dix-neuf milliards**

neuf-cent-huit millions de francs CFA contre une prévision de dépenses budgétaires de deux-mille-huit-cent-quatre-vingt-quinze milliards neuf-cent-trois millions de francs CFA.

Le budget d'Etat 2023 présente, cependant, un **déficit budgétaire global de six-cent-quatre-vingt-quinze milliards neuf-cent-quatre-vingt-quinze millions de francs CFA.**

Chers collègues membres du CNT, le CNT vient donc de donner son quitus définitif à la loi de finances 2023.

Je remercie sincèrement la commission des Finances ainsi que toutes les autres commissions générales pour les efforts fournis dans le cadre de l'examen de cette loi.

Je salue également la bonne atmosphère qui a prévalu tout au long de cette séance de délibérations.

Aujourd'hui, je dirai : Monsieur le tout puissant ministre des Finances, ... (*Applaudissements.*) si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT avant de vous retirer, je vous invite à prendre la parole et à vous préparer éventuellement à réagir face à l'embuscade qui vous sera tendue. (*Sourire.*)

Alousséni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Merci Monsieur le Président du CNT.

Je suis très heureux et très ravi des délibérations que nous venons d'entendre.

Je voudrais tout particulièrement vous rassurer que c'est vraiment, comme cela a été dit, un budget objectif, réaliste avec des objectifs ambitieux, dans le contexte que nous vivons. Réaliste mais réalisable.

Je voudrais tout particulièrement remercier d'abord les membres de la commission Finances avec lesquels, comme je l'ai dit,

nous avons eu des échanges très fructueux. Un échange continu qui nous permet tous les jours de nous améliorer et de tenir compte de l'avis des populations que nous représentons ici.

Nous voulons également remercier l'ensemble des Honorables membres du CNT pour l'accompagnement et l'appui que le ministère de l'Economie et des Finances et le Gouvernement ont toujours eu de leur part ; féliciter également les membres de mon cabinet ; féliciter l'ensemble des membres du Gouvernement qui ont toujours participé à l'élaboration de ce projet depuis le mois de mai.

Je voudrai vous rassurer de l'engagement de l'ensemble des membres du Gouvernement et de tout mon cabinet à œuvrer pour la mise en œuvre avec responsabilité, efficacité, intelligence de ce budget pour que nous puissions atteindre les objectifs qui sont fixés. Nous ne ménagerons aucun effort pour mettre en œuvre toutes les recommandations pertinentes qui ont été formulées ce matin par rapport au projet que nous avons présenté.

Je remercie l'ensemble des membres du CNT et vous rassure de notre engagement.

Voilà ce que je voulais dire en conclusion de ces travaux du côté du ministère de l'Economie et des Finances.

Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers membres du CNT, encore une fois, je vous prie d'ovationner M. le tout puissant ministre pour tout l'effort consenti. (*Applaudissements.*)

Le CNT vous remercie très sincèrement pour votre disponibilité et votre engagement personnel. Merci beaucoup et à la prochaine.

Chers membres du CNT, nous allons passer au troisième point qui concerne les **communications**.

III. COMMUNICATIONS

AVIS N° 1

Le Président du Conseil National de Transition convie en réunion les membres de la Conférence des présidents le lundi 5 décembre 2022 à 15 heures dans la salle ovale du CICIB.

Le Président sait compter sur la présence de tous.

AVIS N° 2

Le Président du Conseil National de Transition convie en réunion les membres du Bureau du CNT le lundi 5 décembre 2022 à 10 heures dans la salle de réunion VIP du CICIB.

Le Président sait compter sur la présence de tous.

Chers collègues, merci.

Avant de lever la séance, je voudrais, une fois de plus, vous demander des ovations à l'endroit de notre 148^{ème} membre pour la bonne coordination avec l'équipe gouvernementale. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Merci chers membres du CNT. Inch'Allah nous allons réussir. Que DIEU nous donne la force et la foi de réussir cette mission.

La séance est levée, et à la prochaine ! (*Coup de maillet.*)

La séance est levée à 18 h 02 mn.

Fait à Bamako, le 1^{er} décembre 2022

Le Président de séance

Malick DIAW

Président du Conseil national de Transition

Les Secrétaires de séance

Mme Habibatou N. TRAORE

5^{ème} Secrétaire parlementaire

Mme Oumou SANOGO

6^{ème} Secrétaire parlementaire

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 8 décembre 2022

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance plénière du jeudi 8 décembre 2022 et jours suivants

(Salle Djéli Baba SISSOKO du Centre International de Conférence de Bamako – CICB)

Présidence de l'Honorable Assarid AG IMBARCAOUANE, 1^{er} Vice-président du Conseil National de Transition, suivie de celle de l'Honorable Malick DIAW, Président du Conseil national de Transition.

Secrétaires Parlementaires :

- M. Nouhoum SARR
- M. Amadou DIALLO
- Mme Habibatou Nangnouma TRAORE

La séance est ouverte à 9 h 23 mn.

M. le Président : Bonjour chers collègues.

La séance est ouverte. (*Coup de maillet.*)

Nous allons commencer nos travaux mais vous voyez très bien que les Ministres ne sont pas là, il n'y a que le Ministre de la Refondation, chargé des relations avec les Institutions, donc on va voir comment on va articuler tout ça.

Donc, on va commencer d'abord par la minute de silence que je voudrais vous demander comme d'habitude. Il est de coutume au Conseil national de Transition d'observer une minute de silence à la mémoire de tous les militaires maliens et étrangers qui ont été tués par les terroristes pour la défense de notre patrie.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix !

Je vous remercie.

- Appel nominal des membres du CNT

Chers collègues, nous allons passer au point suivant : la lecture de l'**ordre du jour**.

PROJET D'ORDRE DU JOUR N° 22- 015/CNT-RM

I. ADOPTION DE PROCES- VERBAUX

II. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI SUIVANTS :

1. **Dépôt n° 21-76/CNT** : Projet de loi portant Règlement du Budget d'Etat 2018. (*Ministre de l'Economie et des Finances*). (*Com. Finances*) ;
2. **Dépôt n° 22-52/CNT** : Projet de loi relatif à l'activité d'affacturage en République du Mali. (*Ministre de l'Economie et des Finances*). (*Com. Finances*) ;
3. **Dépôt n° 22-60/CNT** : Projet de loi portant modification de l'Ordonnance n° 2021-029 du 30 avril 2021 portant création de la Société d'Exploitation des Mines d'Or de YATELA-SA. (*Ministre de l'Economie et des Finances*). (*Com. Lois*) ;
4. **Dépôt n° 22-61/CNT** : Projet de loi relatif à la ratification de l'Accord-cadre (financement par vente à Tempérament), signé à Bamako et à Dakar, le 13 septembre 2022, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque islamique de Développement (BID), en vue du financement du Programme de Développement intégré des Ressources animales et aquacoles au Mali : volets aviculture et aquaculture. (*Ministre délégué*)

auprès du Ministre du Développement Rural, chargé de l'Elevage et de la Pêche). (Com. DRE) ;

5. **Dépôt n° 22-51/CNT** : Projet de loi portant création de l'Office Malien des Produits Pétroliers (OMAP). *(Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau). (Com. Lois) ;*
6. **Dépôt n° 22-49/CNT** : Projet de loi portant modification de la Loi n° 2016-046 du 23 septembre 2016 portant Loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle. *(Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux). (Com. Lois) ;*
7. **Dépôt n° 22-50/CNT** : Projet de loi portant modification de la Loi n° 2011-087 du 30 décembre 2011 portant Code des Personnes et de la Famille. *(Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux). (Com. Lois) ;*
8. **Dépôt n° 22-59/CNT** : Projet de loi portant création du Pôle national de lutte contre la Cybercriminalité. *(Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux). (Com. Lois) ;*
9. **Dépôt n° 22-71/CNT** : Projet de loi portant autorisation du Gouvernement, par le Conseil national de Transition, à prendre certaines mesures par ordonnances. *(Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions). (Com. Lois) ;*
10. **Dépôt n° 22-62/CNT** : Projet de loi portant création d'un Etablissement public à caractère scientifique et technologique, dénommé Centre de

Formation Professionnelle de Sénou (CFP-Sénou). *(Com. Lois) ;*

11. **Dépôt n° 22-53/CNT** : Projet de loi portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali. *(Com. Administration) ;*
12. **Dépôt n° 22-54/CNT** : Projet de loi portant création des Collectivités territoriales en République du Mali *(Com. Administration) ;*
13. **Dépôt n° 22-55/CNT** : Projet de loi portant modification de la Loi n° 2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire. *(Com. Administration) ;*
14. **Dépôt n° 22-56/CNT** : Projet de loi portant modification de la Loi n° 2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales. *(Com. Administration) ;*
15. **Dépôt n° 22-57/CNT** : Projet de loi portant Code des Collectivités territoriales. *(Com. Administration) ;*
16. **Dépôt n° 22-58/CNT** : Projet de loi portant Statut particulier du District de Bamako. *(Com. Administration) ;*
17. **Dépôt n° 22-63/CNT** : Proposition de loi portant loi de création du Comité de Contrôle des ONG en République du Mali. *(Com. Lois) ;*
18. **Dépôt n° 22-64/CNT** : Proposition de loi portant Création de l'Ordre des Géologues en République du Mali. *(Com. Lois) ;*

19. **Dépôt n° 22-65/CNT** : Proposition de loi portant Service Militaire Volontaire en République du Mali. (*Com. Défense*) ;

20. **Dépôt n° 22-66/CNT** : Proposition de loi portant Transformation des Ressources Naturelles et les Matières premières avant l'Exportation en République du Mali. (*Com. Finances*) ;

21. **Dépôt n° 22-67/CNT** : Proposition de loi portant loi de Nationalisation d'Exploration, de la Production et d'Exportation de l'Or en République du Mali. (*Com. Finances*) ;

22. **Dépôt n° 22-70/CNT** : Proposition de loi portant loi pour la Création de la Monnaie Cryptographique et de la Banque Centrale Nationale en République du Mali. (*Com. Finances*) ;

23. **Dépôt n° 22-68/CNT** : Proposition de loi portant participation des Chefs de Villages, de Fractions ou de Quartiers aux délibérations du Conseil Communal par la modification de la loi n° 2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali. (*Com. Administration*) ;

24. **Dépôt n° 22-69/CNT** : Proposition de loi portant loi pour la Création du Comité de Développement Local (CDL) au niveau des Villages, Fractions ou de Quartiers et de la taxe de Pollution (TPO) en République du Mali. (*Com. Administration*).

III. **Examen du Rapport Annuel 2021 de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) sur la**

Situation des Droits de l'Homme au Mali. (CNDH).

IV. COMMUNICATIONS

(Ordre du jour adopté.)

I. ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

Nous avons deux procès-verbaux : le **procès-verbal de la Séance plénière du jeudi 16 décembre 2021** et le **procès-verbal de la séance plénière du lundi 21 février 2022**. Vous avez les documents dans votre dossier, si vous avez des observations, je vous prie de bien vouloir les faire parvenir au Secrétaire Général.

Compte tenu de ce qui précède, je considère les deux procès-verbaux comme étant adoptés. (*Coup de maillet.*) Merci beaucoup.

(**Procès-verbaux des Séances plénières du jeudi 16 décembre 2021 et du lundi 21 février 2022 adoptés**)

Merci beaucoup.

I. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

Maintenant, nous allons passer à l'**adoption des projets de loi.**

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-60/CNT : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-029 DU 30 AVRIL 2021 PORTANT CREATION DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES D'OR DE YATELA-SA**

Donc, nous allons prendre le **dépôt n° 22-60/CNT**. Cette loi sera défendue par le Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé de l'intérim du Ministre des Finances.

Je demande à la Commission saisie au fond de bien vouloir présenter son rapport.

Merci beaucoup.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Boubacar N. DIALLO, chevalier de l'ordre national.

Nous allons passer aux avis.

La Commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, vous avez la parole pour la lecture du rapport d'avis.

Kassoum M. DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Kassoum DIARRA.

Maintenant, nous allons passer la parole à la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines pour la lecture de son rapport d'avis.

Merci beaucoup.

Seydou BADINI, *rapporteur de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Seydou BADINI.

Il n'y a pas d'amendement. Nous allons directement passer la parole au Ministre pour qu'il réagisse sur le rapport de la Commission saisie au fond et des Commissions saisies pour avis.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Ibrahim Ikassa MAIGA, *ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des relations avec les Institutions, assurant l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances :* Merci Honorable Président du Conseil National de Transition.

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National de Transition, au nom du Ministre de l'Economie et des Finances, empêché pour un impératif d'ordre national, j'ai l'honneur de le représenter dans la défense de ce projet de texte.

A écouter les excellents rapports qui ont été présentés ici, je ne peux qu'approuver leurs contenus et tenir compte aussi des recommandations faites. Donc, rien d'autre n'est à ajouter, je vous remercie pour cela.

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Nous allons passer au débat général...

Honorable Aboubacar SOW, vous êtes le seul intervenant, vous avez la parole.

Aboubacar SOW : Merci bien Monsieur le Président.

Ma question, c'est Yatela. Aujourd'hui, tout revient à l'Etat, quelles sont les dispositions que l'Etat a prises quant au dispositif sécuritaire au niveau de la mine ? Et comment est-ce que la gestion se fera ?

Merci.

Salam aleykoum.

M. le Président : Merci Honorable SOW.

Il y a une seule question. Est-ce que le Président de la Commission saisie au fond veut prendre la parole pour répondre ? Ou bien s'il souhaite qu'on donne la parole directement au Ministre aussi, on peut aussi le faire...

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Ibrahim Ikassa MAIGA, *ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, assurant l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances* :
Merci Honorable Président

Merci à l'Honorable SOW pour cette question.

En fait, à ce stade, nous sommes dans des considérations d'ordre purement administratif, c'est-à-dire, il s'agit juste de corriger les textes de création de cette société pour permettre le transfert d'actions et de patrimoine. Nous sommes à ce stade.

Maintenant, dans l'exploitation, les dispositions sont prises sur tous les chantiers nationaux pour la protection des installations, du personnel, du patrimoine et tout l'environnement. Donc, c'est clair et net que ces dispositions seront prises. C'est une zone qui est sous contrôle, nous sommes à Yatela dans la région de Kayes ; ça ne posera aucun problème à l'Etat de sécuriser ces zones et les personnes qui y vivent. Mais ça, ce n'est pas l'opérationnel, pour le moment nous sommes dans des opérations purement juridiques qui sont dans le dossier d'espèce.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Bien ! Il n'y a pas d'autres intervenants.

Nous allons passer au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté à la majorité absolue des membres du Conseil National de Transition présents dans cette salle. (*Coup de maillet.*) Merci beaucoup.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-51/CNT : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE L'OFFICE MALIEN DES PRODUITS PETROLIERS (OMAP)**

Bien ! Nous allons passer au projet suivant, toujours défendu par le Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions : le **dépôt n° 22/51/CNT**.

Le Ministre des Mines et de l'Energie n'est même pas à Bamako, donc il a demandé à M. le Ministre de la Refondation de l'Etat d'assurer son intérim ; d'ailleurs, il assure son intérim.

La Commission saisie au fond, la Commission des Lois.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Boubacar N. DIALLO.

Nous allons donner la parole maintenant à la seule Commission qui est saisie pour avis, la Commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie.

Le rapporteur, vous avez la parole.

Kassoum M. DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Kassoum DIARRA.

Monsieur le Ministre, il n'y a pas d'amendement. Donc, on va vous demander de réagir à ces deux rapports, les rapports de la Commission saisie au fond et de la Commission saisie pour avis

Merci beaucoup.

Ibrahim Ikassa MAIGA, *ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, assurant l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau* : Merci Honorable Président du Conseil National de Transition.

Honorables membres du Conseil National de Transition.

Oui, j'ai écouté avec un grand intérêt le rapport de la Commission saisie au fond et le rapport d'avis lus. Je crois qu'ils sont suffisamment clairs et exhaustifs et campent le contexte de ces textes suffisamment importants. Il s'agit pour l'Etat de mieux maîtriser les conditions d'approvisionnement et de stockage des hydrocarbures et des gaz, parce que ce sont des domaines régaliens que l'Etat a délaissés et finalement nous avons ressenti les conséquences au fil des crises cycliques que nous avons recueillies. Donc, il s'agit pour l'Etat de reprendre main, mais tout en gardant la liberté pour les entreprises privées d'intervenir dans le domaine. Mais il y a des aspects régaliens qui doivent être préservés par l'Etat. Donc, ce texte permet de faire changer le statut d'OMAP d'EPA en EPIC sous la dénomination de l'Office Malien des Produits Pétroliers.

Donc, nous approuvons le contenu et nous tenons compte aussi de toutes les recommandations qui ont été faites ; nous les transférons au ministre porteur du dossier que je représente ici, comme vous l'avez annoncé en début de séance qu'il est retenu pour une mission. Donc, nous les transférons tous là pour qu'ils les prennent en charge.

Je vous remercie de votre aimable attention.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions.

Nous allons passer au débat général...

Honorable Alhassane Ag Ahmed MOUSSA, vous avez la parole.

Alhassane AG AHMED MOUSSA : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je n'ai pas de question, j'ai plutôt une suggestion ; cette suggestion s'adresse au ministre de la tutelle de l'OMAP, le ministre des Finances, au ministre chargé du Commerce. Puisqu'il y a un nouvel acteur qui intervient dans la commercialisation et la distribution des produits pétroliers, à mon avis il est urgent de faire une recommandation pour adapter la réglementation d'importation des hydrocarbures et de distribution des hydrocarbures au nouveau contexte avant que la nouvelle structure soit opérationnelle.

Merci.

M. le Président : Merci Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres bonjour.

Chers collègues membres du Conseil national de Transition, bonjour.

Monsieur le Président, permettez-moi d'affirmer ma joie par rapport à l'adoption de ce projet de loi et de féliciter la Commission Lois pour un rapport très clair et très limpide ; et aussi de réaffirmer ma joie par rapport à la souveraineté économique du Mali et la lutte contre l'Ajustement structurel asphyxiant dont nous avons bénéficié pendant longtemps et que ce projet de loi va nous permettre d'avoir la maîtrise des prix et de se retirer de l'Ajustement structurel. Et bravo pour la refondation du Mali avec de telles lois !

Je m'inscris en droite ligne par rapport à la recommandation de la Commission des Lois, en ce qui concerne le fait de mener une réflexion sur un désengagement progressif

de la subvention sur les produits pétroliers. Je crois qu'il faut aller même plus loin en disant d'arrêter avec ces subventions inutiles sur les produits pétroliers, surtout dans les zones minières. L'Etat perd 40 milliards par an pour des subventions inutiles pendant que le prix de l'or augmente. Nous ne voyons aucune nécessité de faire ces subventions pour les zones minières, étant donné qu'on n'a aucune maîtrise aussi sur l'évaluation même du code minier. Donc, il y a lieu d'apporter des solutions à ça.

Ma question, c'est de savoir quelles seront les dispositions réelles pour mettre fin à ces subventions, qui ne profitent pas au Mali alors que cette loi va profiter au Mali sinon à la population malienne.

Ma deuxième question : est-ce que la prise de cette loi va permettre aussi à l'Etat d'avoir sa mainmise sur le taux d'entretien routier, qui - je pense bien - va nous permettre d'avoir le maximum d'argent pour faire l'entretien routier. Quel sera son impact sur ça ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Honorable Fousseynou OUATTARA, mon grand ami.

Fousseynou OUATTARA : Merci beaucoup Monsieur le Président ; c'est toujours un plaisir pour moi de vous saluer, le grand patriote.

Bonjour Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues.

Je me joins à mon Honorable jeune frère pour saluer l'initiative de ce projet, parce que si nous voulons maîtriser les prix des hydrocarbures, il nous fallait passer par ça. Pour ceux qui connaissent le marché international, les gens qui ont la capacité de faire de grosses commandes peuvent toujours intervenir sur les bourses pour avoir les hydrocarbures aux meilleurs prix.

Delà, je vais poser quelques questions concernant les capacités totales de stockages prévus pour qu'on puisse nous donner des chiffres.

Comment sera faite la répartition des dépôts sur le territoire ?

Quelle stratégie d'achat concernant les rapports avec les brokers sur les places de ventes ?

Et quelle réserve minimale de sécurité nous voulons ?

Concernant les subventions. Je suis d'accord, pour ce qui concerne les sites miniers, que les subventions en question ne doivent plus être d'actualité. Parce quand les subventions ont été accordées aux sociétés minières, en ce temps le gramme de l'or variait entre 15,18 et 20 dollars le gramme mais aujourd'hui, le gramme d'or va jusqu'à 55, souvent 50 ou 58 dollars pour un coût de production qui varie entre 8 et 15 dollars. Donc, delà à leur accorder des exonérations sur le carburant, je pense que - comme vous voyez, ils réalisent des bénéfices colossaux - on n'a pas de raison de leur accorder une exonération sur ça.

Pour ce qui concerne la subvention à la pompe, je voulais attirer l'attention que si vous voyez la composition du prix du carburant, 25 % c'est à peu près pour les producteurs, 10 % pour ceux qui font le raffinage, 2 % pour le transport ; si vous prenez, 60 % à peu près sont formés des taxes. Donc, souvent, quand l'Etat nous accorde des subventions, c'est par rapport aux taxes auxquelles l'Etat devrait avoir quelque chose comme bénéfice. Et l'Etat permet aux uns et aux autres à la pompe d'avoir le carburant à un prix raisonnable à nous accordant certaines faveurs, c'est-à-dire en renonçant à des taxes. Sinon, si aujourd'hui, l'Etat n'intervient pas, je vous dis, à la pompe on va avoir par exemple le prix du super à peu près à 1500 FCFA.

Donc, je suis d'accord, pour ce qui est des mines, qu'on n'accorde plus d'exonération

sur ça, mais pour la pompe il faut qu'on soit beaucoup plus raisonnable.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président : Merci beaucoup Honorable OUATTARA.

Honorable Mohamed OULD MATALI.

Mohamed OULD MATALI : Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, Monsieur le Ministre, *salam aleykhoum*.

Je félicite, comme tout le monde, la Commission qui a su bien faire et ficeler son rapport.

Mais je voudrais savoir : est-ce que ce stock de sécurité, on a pensé sur l'étendue du pays ? Parce que souvent, il y a tellement de problèmes que nous, nous allons nous retrouver dans des régions où il n'y a même pas de stock. Et ça fait des années qu'on ne vit que de la fraude parce qu'il n'y a pas de stock. Est-ce que ce stock-là va aller jusqu'aux confins, partout où on peut se retrouver ?

Par contre, la Commission qui veut mettre en réflexion un désengagement progressif de la subvention. Je crois que tout ce que le pays fait, c'est humanitaire, c'est bien réfléchi et c'est bien précis. Ceux-là qui font de l'or, c'est des maliens aussi et ils vont encourager les entreprises maliennes à avancer, à progresser et à même faire l'or chez nous, comme nous comptons faire pour beaucoup de choses. Il ne s'agit pas de faire un pays qui ne regarde personne, qui n'a pas de société ; nous avons aujourd'hui un problème de sociétés, nous avons un problème d'entreprises, parce que nous avons un manque d'accompagnement de l'Etat. Et l'accompagnement, c'est les subventions, c'est beaucoup de choses que l'Etat peut accorder à ses concitoyens. Je ne dirais pas qu'il faille subventionner des étrangers, mais des maliens quand même il faut les subventionner parce qu'on sait que les maliens n'ont pas tous, les capacités financières de pouvoir arriver à ce qu'ils

veulent. Mais s'il y a des bons citoyens, des jeunes aujourd'hui qui veulent aller faire de l'or, il leur manque de moyens, il faut les subventionner, il faut les soutenir financièrement pour qu'on puisse être compétitif sur l'échiquier national et encore dans la sous-région. Parce qu'aujourd'hui, nous sommes en train d'aller à une organisation sous-régionale où on n'est pas compétitif en termes de projets, parce qu'on n'a pas le soutien de l'Etat, que ça soit dans les transports, que ça soit dans beaucoup de choses.

Donc, il faut réfléchir à ce que l'Etat malien soutienne les maliens épris de bonnes idées pour les faire arriver à être compétitifs comme tout le monde.

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup Mohamed OULD MATALI.

Honorable Younoussa TOURE, ça fait très longtemps qu'on ne t'a pas entendu, vous avez la parole.

Younoussa TOURE : Bonjour Monsieur le Président. Merci d'avoir eu la nostalgie pour ma voix.

Le problème que je voulais aborder a été posé par les deux prédécesseurs, notamment par le dernier en ce qui concerne la subvention qui est à diminuer progressivement. Je ne dirai pas mieux que l'Honorable OULD MATALI.

Je voudrais juste constater que sur les deux recommandations de la Commission saisie au fond et de la Commission saisie pour avis, on voit que ça pose des problèmes, parce que si ce n'est pas subventionné, on ne voit pas comment le prix à la pompe peut diminuer. Je pense que nous sommes un pays très vaste, il faudra beaucoup faire attention, d'autant plus que le pays n'est approvisionné que par cette voie-là ; ne pas tenir compte de ce fait peut vraiment amener beaucoup de problèmes. Ou qu'on nous dise : est-ce que parallèlement on

libéralise aussi la commercialisation des hydrocarbures ?

Si vous libéralisez la commercialisation des hydrocarbures et que les privés peuvent l'amener comme ils veulent, alors, je ne sais pas maintenant comment ça va se passer entre ce que les privés amènent et ce que l'Etat amène et qui n'est pas subventionné. Donc, là ça me pose des problèmes.

Je voudrais aussi savoir. Le cas de Petrostock a été évoqué, mais je n'ai pas vu dans les écoutes quelles sont les conditions qui ont provoqué justement la disparition de Petrostock. Est-ce qu'on en a tiré les leçons pour que la prochaine agence qui va être créée ne tombe pas dans les mêmes erreurs ?

Autrement, nous sommes d'accord sur ceci, qu'un pays qui ne maîtrise pas son énergie ne peut pas maîtriser son développement ni son économie et que la maîtrise de cette énergie doit profiter d'abord aux populations. Dans ce cas, vraiment, que l'Etat réfléchisse très bien sur cette subvention à enlever que je ne confonds pas peut-être avec l'exonération. Par contre, on n'est pas contre l'exonération mais la subvention pour le prix au consommateur, je pense qu'il faut absolument revoir cela.

Puisqu'on a déjà marché sur ma langue, je m'arrête-là.

Monsieur le Président, je suis désolé de ne pas trop parler pour le moment.

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Younoussa TOURE.

Je vais passer la parole au Président de la Commission saisie au fond.

Dr Souleymane DE, *président de la Commission des Lois :* Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres, bonjour.

Chers collègues membres du Conseil national de Transition, bonjour.

Nous sommes ici en face de la création de l'Office Malien des Produits Pétroliers (OMAP) en lieu et place de l'ONAP qui existe déjà. Je crois que la plupart des questions qui ont été posées, sont des questions qui reviennent, à notre avis, à M. le Ministre.

Pour tout ce qui concerne « à quand la fin des subventions ? », je ne pense pas que c'est une réponse que la Commission des Lois pourra donner.

Le taux d'entretien routier en la matière également, je ne suis pas convaincu que ce soit au niveau de la Commission des lois.

Toutefois, nous pouvons apporter une nette précision que dans la lettre du dépôt de ce projet, il a été bien clairement indiqué déjà que la capacité de stockage dans notre pays, des quatre dépôts fonctionnels, s'élève à 52 653 m³. Ça, c'est statistiquement ce que le Gouvernement nous envoie comme précision.

Je voudrais cependant préciser que cette loi procède d'une mutation de l'ONAP à l'OMAP qui devient en ce moment un EPIC. Quand on sait que l'ONAP était un établissement public à caractère administratif, il faudrait simplement reconnaître à ce niveau que l'ONAP n'avait que trois missions essentielles, notamment la planification, la réglementation et la régulation. En devenant un établissement public à caractère industriel et commercial - nous le savons tous ici -, c'est qu'on permet à l'Etat de venir intervenir dans le domaine du secteur privé, c'est-à-dire que l'Etat devient à la limite commerçant. Si vous le voulez, ce n'est pas un fait nouveau, nous qui sommes à la limite chargés de ces cours, nous savons très bien que le tout Etat pour la satisfaction des questions d'intérêt général passe désormais par ces différentes approches.

Je ne vous rappelle pas la loi, même si c'est toujours d'actualité, c'est quasiment des arrêts du tribunal des conflits qu'on connaît qui sont à l'appui, notamment l'arrêt du 22

janvier 1921, date que nous connaissons tous, société commerciale ouest-africaine, qui précise bien que lorsque l'Etat se comporte comme un particulier, les règles qui s'appliquent à l'Etat sont les règles de droit privé, donc, de droit commun et le juge compétent reste le juge judiciaire. Cela est à relativiser parce que depuis 2006 également sur la même question le même tribunal des conflits - je parle du tribunal des conflits de France dont les arrêts sont encore cités en références par nos juridictions - a précisé... Il faudra simplement dire ici que depuis son arrêt du 16 octobre 2006, il a été quand même relativisé que le tout EPIC ne relève plus du juge judiciaire mais que les questions qui concerneront désormais les questions de police de réglementation et de contrôle sont à déférer devant le juge administratif.

Donc, pour simplement préciser à ce niveau que nous comprenons essentiellement que depuis très longtemps si nous regardons toujours les indications que le Gouvernement a bien voulu communiquer à la Commission des Lois, le secteur de la fourniture à l'hydrocarbure dans notre pays était un secteur dédié exclusivement au privé. Cela entraîne comme conséquences tout ce que vous savez : le fait que l'Etat ne peut pas contrôler lorsque c'est exclusivement réservé aux privés ; les fixations des prix, que ça soit à la pompe ou même sur le marché. Et ça, ce sont des détails dans lesquels nous n'allons pas nous approfondir.

Mais il est clair que ces partenaires privés qui sont dans le domaine des hydrocarbures n'investissent pas dans le stockage, comme l'Honorable OUATTARA souhaite savoir mais plutôt dans les moyens de transports, notamment les camions citernes que vous voyez, la distribution notamment des stations-services qui fleurissent partout dans notre pays.

Alors, quand il s'agit d'investir pour la création des stations-services, pas de soucis, il y en a, quand il s'agit de travailler dans l'achat des citernes qui sont destinés à

convoyer l'hydrocarbure dans notre pays, là également pas de problème. Et là encore comme conséquences, puisqu'on parle d'exonération qu'il ne faut pas confondre à la subvention, il se trouve que même ces camions qui sont chargés de convoyer bénéficient pour la plupart des exonérations quant à leur dédouanement et autres.

Cependant, il est quand même difficile ici, même si la question relève plutôt de M. le Ministre, de concevoir la diminution progressive de la suspension au profit des nationaux et au détriment des autres compagnies. Il y a ce qu'on appelle l'égalité des charges devant un certain nombre de choses. Il est impossible en la matière de donner une subvention pour les nationaux et de refuser de donner la même subvention aux autres quand on sait que c'est le même régime juridique qui s'applique à eux, je parle des EPIC. Donc, cette différenciation est très difficile à mettre en place.

Voilà les quelques réponses théoriques que la Commission des Lois apporte aux questions posées ici, tout en remerciant l'Honorable M. le Ministre Alhassane AG AHMED MOUSSA (ancien ministre) de sa contribution pour les recommandations que nous avons soulevées.

Pour le reste, Monsieur le Président, je pense que c'est le ministre chargé du dossier qui peut apporter des réponses à toutes les questions qui sont politiquement orientées.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Président de la Commission des Lois.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux préoccupations des Honorables.

Merci.

Ibrahim Ikassa MAIGA, *ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, assurant l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau* : Merci Honorable Président.

Merci au président de la Commission et aux membres du Conseil national de Transition qui ont bien voulu faire des observations et poser des questions aussi.

A la suite du président de la Commission Lois, je remercie aussi l'Honorable Alhassane AG AHMED MOUSSA qui a véritablement contribué à clarifier ce projet et à nous donner plus d'amples informations par rapport aux responsabilités auxquelles doivent faire face le département des finances et celui chargé du commerce par rapport au domaine des hydrocarbures qui reste amplement ouvert au secteur privé mais avec un certain interventionnisme de l'Etat à bon escient. Puisque c'est le contexte nouveau qui le recommande, la réglementation va être adaptée à cela. Donc, c'est clair et net.

Je crois que vous vous rendez bien compte que c'est une option de l'Etat du Mali, je pense que c'est la Nation malienne même qui pense comme telle désormais qu'il faudrait que dans les domaines régaliens il y a une reprise en main. Parce qu'à ne pas le faire, ça ouvre la voie à beaucoup d'incertitudes ; même aussi c'est une source de déstabilisation de notre pays, surtout que ce n'est pas les tentatives qui ont manqué, ces derniers temps.

Vous savez, la libéralisation, c'est une politique très dynamique ; je pense que ça permet de créer une saine émulation entre les différents acteurs, y compris l'Etat. Mais d'ores déjà, je pense que ceux qui ont théorisé cela, la meilleure solution c'est dire : c'est moins d'Etat pour mieux d'Etat. Véritablement, je pense que c'est l'option. Moins d'Etat, oui, mais mieux d'Etat, c'est-à-dire l'Etat intervient là où c'est nécessaire. Je crois que c'est ce que nous tentons de faire et c'est cela la vision de la refondation. Et ça ne concerne pas que les domaines des hydrocarbures, le domaine minier, ça concerne tous les autres domaines, d'ailleurs.

Aboubacar Sidick FOMBA, après avoir fait l'historique des Ajustements structurels, de

la nécessité de maîtriser les prix, le désengagement progressif des subventions est recommandé. Oui, je crois que beaucoup d'intervenants aussi ont touché à ces aspects dont l'Honorable OUATTARA, mais aussi à acompte courant : Honorable OULD MATALI. Mais d'ores déjà, vous savez, ces exonérations, nous les faisons pour pouvoir jouer sur la structure des prix et au bénéfice des consommateurs, c'est cela. L'objectif principal, c'est que le consommateur ait accès au produit, au service mais à un moindre coût. Ce n'est pas pour faire bénéficier les opérateurs au premier coup, non, c'est juste pour ne pas faire peser. Parce que nous savons que les opérateurs, à chaque coût, quelles que soient les conditions d'acquisition des produits, ils créaient leurs marges pour pouvoir bénéficier. Maintenant, la répercussion se fait sur le prix et au détriment du consommateur, donc, c'est là où l'Etat intervient sous forme de subvention pour justement pouvoir juguler les coûts et servir au consommateur à un prix abordable.

Donc, aujourd'hui, il faut aller vers une relecture tous azimuts de ces textes-là pour permettre à l'Etat de créer les conditions pour que les coûts d'acquisition des produits ou des services ne soient pas élevés et que les opérateurs puissent les servir aux consommateurs à un moindre coût. Maintenant, il va falloir créer ces conditions. Vous savez, pour les mines, c'est le code des investissements. Les subventions ont été instituées pour qu'on encourage l'investissement, c'était cela essentiellement l'objectif parce que les conditions de retour sur l'investissement devenaient un peu plus difficiles pour certains domaines. Maintenant, puisqu'on crée les conditions pour que les investisseurs puissent mieux recouvrer leurs investissements, il va falloir aussi diminuer les subventions corrélativement ; et qu'aujourd'hui, dans le domaine pétrolier, les sociétés minières ne sont pas exonérées totalement, il y a au moins une taxe de 5 % de droit sur l'importation qui est payée.

Pour ce qui concerne Honorable OUTTARRA, quelles sont les capacités totales de stockage et quelle est la répartition des sites de stockage sur le territoire national ? J'attends les techniciens pour qu'ils me fournissent les chiffres exacts. En tout cas, géographiquement, le seul site qu'on a au titre de l'Etat, aujourd'hui, c'est le site qui est sur la route de Sénou, qui est de 52 000 m³ que vous connaissez. Aujourd'hui, nous avons aussi des sites privés comme sur la route Koulikoro aussi et d'autres. Maintenant, il s'agit de créer des conditions sécuritaires pour que l'Etat démultiplie, vu l'étendue du territoire, vu aussi la nécessité de sécuriser certaines zones. Donc, il va falloir d'abord créer les conditions sécuritaires pour pouvoir créer les sites stockages dans différentes zones, donc, faire un zonage optimal. Nous savons que le territoire est vaste, il y a les régions de l'Ouest mais aussi il y a les régions du Nord, de l'Est, du Centre et du sud, donc, il va falloir créer des zonages, créer les conditions sécuritaires, créer les conditions infrastructurelles et pouvoir créer ces stockages. Puisque c'est une option qui est prise aujourd'hui que l'Etat s'investisse dans ce domaine, c'est clair que nous allons allègrement vers cela.

Je crois que la quantité totale d'importation est de 230 000 000 m³ par mois, avec la capacité de stockage à un temps-T que j'ai donnée tout de suite, 52 000 m³, donc, il y a un flux.

On a cité aussi les camions citernes qui sont en fait des stockages, mais c'est des facteurs d'insécurité qu'il va falloir résorber peut-être en démultipliant les sites de parking de ces camions mais loin aussi des habitations. Aujourd'hui, ça se fait dans un certain désordre mais il va falloir corriger. Des options sont prises au niveau du Gouvernement pour cela.

Donc, il est prévu de créer des sites de stockage sur l'ensemble du territoire national progressivement. Mais aussi vous savez qu'il y a des sites de stockages privés, je l'ai dit, mais aussi sur certains sites

spécifiques comme l'aéroport, comme dans les camps militaires ou autres ; donc il y en a également mais qui sont réservés spécifiquement pour ces domaines-là, qui ne sont pas versés dans la consommation nationale.

Désengagement progressif. Nous avons dit : l'Etat va véritablement juger au cas par cas. Opportunément on peut conserver les subventions dans certains domaines, dans certains secteurs ; mais d'autres où ce n'est pas nécessaire, où l'Etat perd inutilement de l'argent, vont être supprimés ou remodelés à bon escient, parce qu'il y a plusieurs façons de faire des subventions. Nous sommes d'accord. Je pense que les différentes techniques vont être utilisées par l'Etat sans préjudice de l'accompagnement nécessaire aux opérateurs privés. Donc, ça va être maintenu. Nous n'allons pas dans un communisme tous azimuts, non ; nous serons un Etat, un marché libre, c'est clair et net mais avec un interventionnisme à bon escient. C'est ce que tous les Etats du monde font d'ailleurs. C'est ça la signification de l'Etat, être là au contrôle. Sinon, vous vous rendez bien compte que quel que soit le domaine, chaque fois que ça marche, on ne voit pas l'Etat mais dès que ça ne marche pas, c'est l'Etat. On a dit que c'est la libéralisation dans le domaine des hydrocarbures, mais quand le prix monte, personne ne cherche ailleurs, c'est l'Etat qui est responsable. Même quand il y a la perturbation du réseau téléphonique, c'est l'Etat, alors qu'on sait que l'Etat n'est pas responsable. Même le prix du pain, c'est l'Etat ; tel et tel domaine c'est toujours l'Etat. Donc, l'Etat a intérêt à regarder de près chacun de ces domaines et à intervenir chaque fois que c'est nécessaire.

De façon générale, je pense que la question de la condition d'exercice de l'activité des mines ou d'importation des hydrocarbures s'est posée. Il ne faudrait pas aussi que nous soyons un Etat qui crée l'insécurité juridique. Il y a des investisseurs qui ont investi dans notre pays sur la base d'un code minier clair, les textes sont clairs ; donc, il

faudrait qu'on leur permette d'exercer leur activité dans le respect de ces textes-là, nous sommes d'accord. Maintenant que c'est progressivement qu'on pourrait modifier le texte, créer de nouvelles conditions et que c'est en connaissance de cause que ces sociétés-là interviendront aussi. Mais il ne faudrait pas qu'en violation de la continuité de l'Etat et du respect des engagements de l'Etat qu'on vient changer en cours de chemin les principes de fonctionnement ou d'exercice de l'activité des entreprises privées dans notre pays. Maintenant, quand on change les textes sur de nouvelles constitutions - la loi vaut pour l'avenir -, donc désormais, les investisseurs sauront à quoi s'en tenir en venant investir. Donc, pour le moment on conserve l'actuel. C'est à l'avenir qu'on va pouvoir recadrer les modalités d'investissement et d'exercice de l'activité de ces investisseurs-là au Mali.

Honorable Younoussa, je pense que ça prend en charge les questions que vous avez aussi posées.

Les leçons tirées de Petrostock. Oui, on a quitté Petrostock qui était un peu trop interventionniste parce que c'est une activité étatique. Après, avec l'ONAP il y a eu un dépérissement, l'Etat s'est cantonné jusqu'à la planification, à la réglementation, à la régulation et même là on a dit : ce n'est pas suffisant.

Ce qui se fait aujourd'hui, ce n'est pas l'Etat commerçant tous azimuts, mais il s'agit, comme on l'a dit tantôt, de construire les infrastructures de stockage désormais, que l'Etat crée les conditions pour créer les infrastructures de stockage des produits pétroliers et de gaz, ne pas laisser ça au secteur privé, et voir un peu la rentabilité des investissements. Est-ce qu'en créant des grands centres de stockages, quel avantage on a à le faire ? Puisqu'on a nos camions, on verse, c'est un va-et-vient long, court, donc, on n'a pas besoin d'infrastructure de grand stockage ; donc, l'Etat peut satisfaire à cela, l'OMAP qui est ainsi créé va servir à cela aussi.

Constituer, conserver et gérer le stock national de sécurité, ça aussi c'est un domaine de nécessité que l'Etat doit satisfaire à travers l'OMAP.

Participer à l'élaboration de la structure des prix des produits pétroliers, ça aussi c'est nettement un domaine de nécessité que l'Etat doit remplir.

Réaliser toutes les opérations commerciales et financières de ce domaine. Ce n'est pas nécessairement un commerçant tous azimuts, mais c'est l'Etat qui intervient à bon escient pour régler le domaine des hydrocarbures. C'est cela le sens de la création de l'Office Malien des Produits Pétroliers. Je crois ça répond un peu à la question que l'Honorable Younoussa TOURE a posée.

Je vous remercie de votre aimable attention, espérant avoir satisfait à vos interrogations.

Merci à tous.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Je pense que les Honorables qui ont posé des questions ont eu une entière satisfaction.

Nous allons donc passer au voix le **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 137

Contre : 00

Abstention : 01

Ce projet de loi est adopté à la majorité absolue des membres du CNT présents dans cette salle. (*Coup de maillet.*)

Merci beaucoup.

Félicitations Monsieur le Ministre ! (*Applaudissements*).

Monsieur le Ministre, vous avez défendu deux projets de loi, en l'absence de votre collègue des Finances, vous les avez bien

défendus, merci beaucoup ; les parlementaires aussi ont adopté les deux projets de loi à votre satisfaction, donc, si vous avez quelque chose à leur dire, vous avez la parole.

Merci beaucoup.

Ibrahim Ikassa MAIGA, *ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, assurant l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau* : Merci Honorable Président.

Merci aux Honorables membres du Conseil National de Transition.

Je profite de ce micro au nom du Gouvernement pour vous remercier de tout ce que vous faites et vous souhaiter joyeux anniversaire au CNT. Puisque, je crois que depuis lundi dernier, le 5 décembre, vous avez deux ans d'existence... (*Applaudissements.*) Que de chemin parcouru ! Parce que je pense que les anciens parlementaires qui sont parmi nous, nous ont témoigné qu'ils ont rarement vu autant d'activités parlementaires de façon soutenue et que l'on couvre avec des débats mais aussi beaucoup de textes adoptés au bénéfice de la Nation malienne.

Merci pour tout et joyeux anniversaire à vous !

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre, c'est vrai.

Bonjour Monsieur le Ministre de l'Elevage et de la Pêche, on va très rapidement aborder votre projet de loi.

Donc, nous allons prendre le **dépôt n° 22-61/CNT**.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-61/CNT : PROJET DE LOI RELATIF A LA RATIFICATION DE L'ACCORD-CADRE (FINANCEMENT PAR VENTE A TEMPERAMENT), SIGNE A BAMAKO ET A DAKAR, LE 13 SEPTEMBRE 2022, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID), EN VUE DU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES RESSOURCES ANIMALES ET AQUACOLES AU MALI (PDIRAAM) : VOLETS AVICULTURE ET AQUACULTURE**

Le Ministre étant là, je donne la parole au rapporteur de la Commission saisie au fond.

Kassim Moussa DIARRA, *rapporteur de la commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie (DRE)*, donne lecture du rapport de sa Commission.

M. le Président : Merci Honorable Kassim Moussa DIARRA.

Je donne la parole à la commission des Affaires étrangères, des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la commission des Affaires étrangères, des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine*, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.

M. le Président : Merci Honorable Sambou Diadié FOFANA.

Bien ! Nous avons terminé avec les rapport et avis des commissions.

Monsieur le Ministre, votre réaction sur les rapports et avis pour lever la difficulté qui concernent les recommandations, parce que

toutes les commissions disent que si vous n'acceptez pas les recommandations, le projet de loi ne sera pas adopté. Donc, levez-nous cette difficulté-là.

Merci beaucoup.

Youba BA, *ministre délégué auprès du Ministre du Développement Rural, chargé de l'élevage et de la pêche* :

Honorable Vice-président du CNT,

Honorables Mesdames et Messieurs les membres du CNT.

Je salue très sincèrement le rapport de la commission DRE et m'engage au nom du Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations issues de son analyse ; ça va mettre en œuvre ce programme structurant pour le développement de l'aviculture et de l'aquaculture. Ça a été clairement dit que notre pays regorge des potentialités hydrologiques et des ressources humaines pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de notre pays.

Donc, au nom du Gouvernement, nous sommes d'accord avec les recommandations de la commission DRE et nous vous remercions de votre aimable attention.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre El hadj Youba BA.

Alors après avoir levé ces contraintes, est-ce qu'il y a des Honorables qui veulent intervenir ? ...

Aboubacar Sidick FOMBA, vous avez la parole.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Je remercie la commission saisie au fond pour la qualité du rapport ; je remercie également le Ministre pour la prise en compte des recommandations formulées par les commissions. C'est un projet à saluer ; cependant, j'ai quelques questions.

Ma première question est de savoir le bilan de la mise en œuvre de développement intégré des ressources animales et aquacoles 1ère tranche, c'est-à-dire de 2017 à 2021.

Ma deuxième question. Vous avez parlé de la consolidation des acquis qui concernent le volet viande rouge et lait. Peut-on savoir ces acquis, avant de se prononcer sur la consolidation ?

Ma troisième question est la suivante : peut-on savoir le niveau de la productivité des systèmes avicoles et aquacoles avant cet accord de prêt ?

J'ai beaucoup apprécié les producteurs qui sont au nombre de 120 000 producteurs, directement et indirectement 2 millions de familles. Peut-on savoir les quantités de productions liées au bénéfice de ce projet ? C'est-à-dire si on peut savoir les quantités réelles à produire.

L'autre question est en rapport..., parce que vous avez parlé de la région de Kayes. Si j'ai bonne mémoire, nous avons deux grands projets à Kayes qui interviennent dans le même cadre en ce qui concerne l'ADR dont le projet devrait prendre fin en ce mois de décembre, je ne sais pas si vous avez l'information et qu'est-ce qui est en cours. Parce que ce projet devait réaliser plus de 10 000 hectares à aménager dans la région de Kayes. Et en même temps, si vous avez aussi un lien avec le projet Brigade verte qui devait réaliser plus de 4 000 forages, rentrant dans le même cadre ; et si ce projet Brigade verte, vous avez les mêmes liens, parce que j'ai vu que ce projet est situé au niveau de la Sécurité alimentaire alors qu'à mon avis ça devait être situé au niveau du Développement rural.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Honorable Mohamed OULD MATALY, vous avez la parole.

Mohamed OULD MATALI : Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues Honorables députés.

Monsieur le Président, moi, j'ai des inquiétudes. Quand on a voté la loi agricole, on a dit que c'est l'agriculture et l'élevage. Après, l'élevage a un peu disparu ; après, il revient sous d'autres formes avec des mots qu'on ne connaît même pas : aqua-quoi, je ne sais quoi. Il faut maintenant des dictionnaires à côté de nous. Mais tout le monde sait qu'il y a un animal potentiel en République du Mali : le chameau, le camelin et c'est une richesse au Mali et particulièrement à Nioro et à Nara. On parle de la viande rouge, on parle du lait, mais à la croisée des chemins du marché l'histoire que le Mali a connue c'est grâce au chameau. Et pourquoi aucun ministre ne fait de ça son cheval de bataille, y compris même celui qui est nomade ? Vous voulez que cet animal disparaisse, qu'il soit payé par les mauritaniens, les algériens et que nous maliens on reste sans chameau ? Vraiment, il y a lieu de réfléchir sur ce cas.

D'accord, c'est très bien que ce soit à Kayes. Mais à Kayes, chaque fois moi, je reçois du lait de chameau de Nioro, il y a de la viande de chameau là-bas. Comment se fait-il que ces chameaux, on n'y pense pas ? C'est pour cela que j'interviens Monsieur le Président pour indiquer qu'il est grand temps aujourd'hui qu'on fasse quelque chose pour le chameau ; il est en train de disparaître au nord et au Sahel. Et je ne sais pas où est-ce qu'il va se retrouver ailleurs que le Mali ?

Merci.

M. le Président : Merci Honorable Mohamed OULD MATALI, vraiment tu as raison, surtout qu'on a besoin du lait de chamelle.

Honorable Amadou MAIGA, vous avez la parole.

Dr Amadou MAIGA : Merci Monsieur le Président.

Bonjour à tout le monde.

Bonjour chers collègues.

Bonjour Monsieur le Ministre.

L'Honorable OULD MATALY parlait de lait ; peut-être que les projets de texte qu'ils ont eu à voter ont eu un impact positif, parce que quand on regarde la production de lait sur le plan national, elle est estimée à 1 075 056 tonnes contre 1 037 509 tonnes en 2021 ; donc, il y a eu une hausse de 3,4 %. Peut-être, ça a eu un impact avec, bien entendu, les autorités de la transition.

Maintenant, je m'en vais au débat sur le projet de texte que j'ai ici, Ce projet de texte est divisé en deux volets : aviculture et aquaculture. Vous savez, la loi de finances que nous avons adoptée ici pour l'exercice 2023, quand nous avons écouté les responsables des services centraux, des écoutes nous avons entendu que le besoin de la production nationale du Mali - je parle cette fois-ci de la production nationale de poissons – en aquaculture est estimée à 250 000 tonnes : or, la production nationale de poissons par an est estimée à 120 000 tonnes sur un besoin de 250 000 tonnes. Et quand on fait le ratio, nous voyons qu'il y a un manque à gagner de 130 000 tonnes, et la production de 250 000 tonnes c'est à raison de 12,5 kg par an suivant les normes de la FAO. Et sur les 130 000 tonnes, l'Etat perd banalement 30 milliards ; pas que l'Etat perd mais nous importons 30 milliards, quand on calcule le montant exact des 130 000 tonnes. Or, aujourd'hui, tout le monde sait que la croissance démographique du Mali croît à un rythme assez élevé : 3,6 %. Nous avons des jeunes aujourd'hui qui ont un besoin de travail, nous voulons absorber le taux de chômage. Au lieu chaque fois d'importer ces produits à l'étranger, nous avons quand même des projets de textes ici que nous ratifions, que nous adoptons au niveau du parlement et une fois que réellement les ressources sont recouvrées et

qu'on applique comme ça se doit, logiquement nous devons absorber quand même au strict minimum le taux de chômage.

Je prends l'exemple tout banal : 30 milliards et je prends par exemple 300 jeunes qui ont une société avec des chiffres d'affaires annuel d'à peu près 100 millions de francs CFA et ces jeunes vont recruter d'autres jeunes, une dizaine et ainsi de suite ; donc, banalement on peut canaliser 30 000 personnes, sans problème, sans faire de tapage ni rien du tout.

Au niveau de l'aviculture, la même chose. Nous avons nos petits frères qui sont vraiment dans ce secteur-là. Et nous, nous adoptons des projets de texte mais des fois on peine à avoir l'impact de ces projets sur la vie économique de nos concitoyens.

Donc, est-ce que quand vous allez rendre opérationnel ce projet de loi avec tous les financements qu'il faut, la réalisation de ce projet va réduire ce déficit à quel niveau ? Si vous pouviez donner le ratio tant mieux ou si vous pouviez donner les réponses en valeur absolue aussi, tant mieux. C'est vraiment une interrogation que j'ai. Si je peux avoir cette réponse ; comme, ça nous permettra, même dans loi de finances 2023 que nous avons adoptée ici, de dire que bon voilà l'adoption de la loi couplée à l'adoption de ce projet de texte a permis de créer tel nombre d'emplois et de diminuer ce déficit de 130 000 tonnes à tel niveau. Ça, c'est un projet de texte que nous adoptons ici.

Maintenant, au niveau de la production d'aliments poissons, nous avons vu que les matières premières parviennent en grande partie de la Chine, ce n'est pas l'objet vraiment de ce projet de texte et vous n'êtes pas obligé de répondre à ça, mais c'est pour aussi attirer votre attention par rapport à ça. Quand nous amenons des projets de texte ici pour éventuellement encourager ce secteur, il va de soi qu'on mette l'accent sur la production de matières premières qui contribuent à l'accroissement ou à

l'alimentation de ces poissons et surtout que les matières premières proviennent de la Chine. Pour celui qui connaît aujourd'hui le problème qu'a la Chine en termes de Covid et de tout ce qui va avec, franchement les importations sont extrêmement difficiles et compte tenu de la position politique de notre pays des fois les lettres de crédits ou les achats de marchandises sont extrêmement difficiles. Si vous pouviez penser à ça pour l'avenir.

Et ça aussi, vous n'êtes pas obligé d'y répondre mais la production laitière, je pense qu'elle est transformée à ... – je l'avais noté quelque part mais j'ai oublié - ... ça veut dire qu'on ne transforme pas assez : c'est à peu près 2 % - si j'ai bonne mémoire - qui sont transformés ici. Il va aussi falloir penser à amener des projets de texte qui permettront d'industrialiser ce secteur.

Nous sommes une équipe et on est obligé de se compléter.

Merci et à très bientôt.

M. le Président : Merci beaucoup Dr Amadou MAIGA.

Le dernier, Mohamed SIDIBE.

Mohamed SIDIBE : Merci Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Je voudrais, avant de commencer les questions, remercier le Ministre de l'Elevage, M. Youba BA que je connais, que j'ai vu sur le terrain en train de défendre les éleveurs.

Je voudrais profiter pour compléter l'Honorable OULD MATALI parlant du chameau. Le chameau n'est pas seulement le lait et la viande pour nous, le chameau est aussi le moyen le plus rapide pour sauver nos malades, pour servir en denrées alimentaires nos éleveurs et tout. Donc, cette pérennisation est très importante pour nous.

Monsieur le Président, le secteur de l'élevage est confronté à un problème que vous connaissez, le problème de l'insécurité. Aujourd'hui, être éleveur est un problème parce que pour sauvegarder son cheptel il faut souvent payer des impôts, collaborer avec les forces occultes et après on peut être même taxé de pro-terroristes. C'est vrai, c'est bon de faire des projets mais la première des choses c'est nos acquis. Nos acquis, c'est le cheptel qu'on a et qu'on est en train de perdre définitivement aujourd'hui dans les régions du nord il n'y a pas un éleveur qui n'a pas perdu presque la totalité de ses vaches. Donc, je voudrais vraiment qu'on interpelle le Gouvernement pour que des dispositions soient prises non seulement pour assurer la sécurité de ce qui reste mais voire comment reconstituer le cheptel du nord, parce que les gens meurent de faim là-bas ; ils sont habitués au lait, à leurs vaches et ils n'en ont plus, et aujourd'hui ils sont devenus des sinistrés. Je souhaiterais que des dispositions soient vraiment prises pour sauver ces populations-là.

Ma deuxième question. Est-ce que ce projet ne va pas tomber dans l'ancien système ? Parce qu'avant, il y a eu des projets en faveur des éleveurs. Mais nous nous rendons compte que ces projets sont souvent détournés autrement, soit c'est des politiciens, soit des administrateurs qui montent des bénéficiaires fictifs ou des bénéficiaires qui sont liés à leurs familles pour être en réalité les seuls bénéficiaires de ces projets. Au lieu que ça arrive aux destinataires réels, les gens constituent des lobbyings et ils commercialisent - c'est le cas de l'aliment bétail au nord, ils s'enrichissent au détriment des autres.

Et une question d'ordre général. Pas plus tard qu'hier, les éleveurs continuent à payer l'impôt et à un taux très élevé, c'est-à-dire par tête, même pas en groupe, maintenant à plusieurs groupes. Si des dispositions ne sont pas prises, je crois que les gens vont renoncer à être éleveurs parce que non seulement leurs animaux ne les servent à

rien mais ils sont soumis à beaucoup de tracasseries parce qu'ils sont simplement des éleveurs.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci pour votre contribution, Honorable Mohamed SIDIBE.

Monsieur le Président de la commission, est-ce que vous pouvez répondre à ces questions-là ?

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN, *président de la commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie (DRE)* : Bonjour Monsieur le Président.

Honorables membres du CNT,

Messieurs les Ministres.

Monsieur le Président, pratiquement toutes les questions qui ont été posées, je pense que le Ministre serait mieux pour répondre.

Ce que je veux rappeler aux Honorables membres du CNT, c'est qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet, il s'agit du financement partiel de deux volets d'un projet qui existe déjà. Donc, c'est un projet qui existe déjà, dont la première filière a concerné la viande et le lait, maintenant il y a un coupon de financement pour deux autres volets : l'aviculture et l'aquaculture. C'est important à savoir.

Maintenant, en ce qui concerne le bilan du PDIRAAM, je n'irai dans les détails mais selon les statistiques que nous avons eues à l'issue des écoutes, c'est un projet dont les états sont encourageants parce que toutes les composantes ont été réalisées selon les évaluateurs à hauteur de plus de 95 %, à l'exception des infrastructures, qui, elles sont en cours de réalisation.

L'Honorable MATALI, je suis d'accord, on est tous d'accord que le chameau n'est pas dans l'aquaculture, ça, c'est sûr mais peut-être que le Ministre nous dira si dans la

première phase du projet concernant viande-lait est-ce que le chameau a été traité à ce niveau. Je partage quand même votre plaidoyer en ce qui concerne le chameau.

Monsieur le Président, voilà les quelques commentaires que je voudrais faire ; pour le reste, je crois que les questions relèvent directement du département.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUN.

Honorable Kassoum Moussa DIARRA.

Kassoum Moussa DIARRA, rapporteur : Merci Monsieur le Président.

En fait, c'est pour bonifier un peu les dires de mon Président en tant que rapporteur de la commission.

Ce présent projet n'est pas intéressant que du point de vue quantitatif puisque ça doit toucher un grand nombre de bénéficiaires mais aussi du point qualitatif. Les poulets traditionnels que nous connaissons ici ne pondent qu'à peu près 12 œufs mais il y a eu une nouvelle espèce de poulets qui a été conçue, qu'on appelle communément le « *wassache* », qui fera désormais 60 œufs au lieu de 12. Donc, ce projet est très intéressant de ce point de vue-là, à mon avis.

Actuellement, nous sommes agressés par les poulets de chair qui ne sont même pas très aimés, tout simplement parce que ça nous permet d'avoir du poulet en quantité, mais les « *wassache* » dont on parle aujourd'hui non seulement c'est le poulet traditionnel nouvelle race et en plus ça va nous donner en quantité beaucoup d'œufs.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci beaucoup Kassoum DIARRA, rapporteur de la commission.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Youba BA, ministre délégué auprès du Ministre du Développement rural, chargé

de l'élevage et de la pêche : Merci Monsieur le Président.

Honorables membres du CNT.

Je remercie infiniment les Honorables qui ont voulu poser des questions pertinentes pour la bonne compréhension de ce projet.

Par rapport aux acquis, je voulais vraiment leur demander de voir dans le rapport de la commission DRE les acquis qui ont été listés, entre autres : la réalisation de 144 microprojets, d'infrastructures modernes de production de santé animale, de transformation et de commercialisation, l'insémination de 4500 vaches, la réalisation d'infrastructures et la mise en œuvre de la composante microfinance islamique avec 101 sociétés coopératives, soit 28 000 petits producteurs dont 35 % de femmes en partenariat avec Nyesigiso de Kayes et les autres ; l'octroi de prêt aux bénéficiaires qui a démarré en 2020 avec le financement de 3 SFD et pour un montant de presque 1,6 milliard, et on l'a dit tantôt - merci Honorable DIARRA -, le taux de remboursement qui est important, qui s'élève à 91,44 % ; le renforcement des capacités dans les thématiques de la santé animale, l'alimentation par l'organisation de 15 sessions de formation – c'est vraiment le problème n°1, les ressources humaines - ; il y a une attention particulière qui est adressée à ce niveau-là, le renforcement des capacités dans les thématiques de la santé animale des acteurs. Ça, c'était par rapport à la question concernant l'Honorable Aboubacar Sidick FOMBA : les acquis.

Je dirai que le projet de consolidation des acquis qui contient en fait deux anciens programmes, le programme - comme vous l'avez dit tantôt dans votre libellé - le PRODESO clôturé en 2015 et celui qui a été clôturé en 2014, il s'agit d'étendre les périmètres pastoraux à d'autres localités - Diéma, Nioro - et de renforcer les interventions du PDAZAM à bétail et de lutte contre la maladie aviaire.

Ça, c'était par rapport à la question de l'Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Le niveau de productivité avant l'accord. Peut-être qu'on n'a pas ici les chiffres à côté mais en réalité il faut dire qu'à travers tout ce que je viens de lire, ça contribue à accroître la production et la productivité des éleveurs, des pêcheurs et autres.

En ce qui concerne les autres projets, vous avez parlé des projets qui relèvent de l'agriculture, nous allons effectivement voir par rapport à la mise en œuvre une certaine synergie d'action entre ce programme et les deux autres programmes que vous avez cités.

Pour le dromadaire, merci Honorable MATALY. Pour la reconstitution du cheptel et le volet d'enlèvement, il existe un programme de recherche de développement et d'amélioration de la productivité du dromadaire. C'est un livre que j'ai eu l'avantage de lancer cette année, qui a été fait par les chercheurs de l'IER et ils ont fait un document très important que je recommande aux uns et aux autres de chercher, qui parle de dromadaire dans cette dynamique de changement climatique, de l'agriculture, de l'élevage dans le contexte dans les changements climatiques et le volet bétail est pris intégralement dans ce cadre. Donc, je suis d'accord que le dromadaire qu'il y a des choses à revoir, mais sachez que le dromadaire, même s'il est en train de migrer vers le centre et le sud, nous sommes en train de tout faire pour que le dromadaire puisse survivre et puisse profiter à nous et aux braves populations. Pour vous divertir, chaque jeudi, moi, éleveur, je consomme la viande du dromadaire à Bamako ici sur la route de Badialan II. Chaque jeudi il y a un chameau qui est effectivement abattu par ceux qui font le *dibi* et je demande aux uns et autres de rendre visite à ce niveau-là.

Par rapport au Dr MAIGA, c'est vrai que concernant les 130 000 tonnes de gap, nous sommes dans cette dynamique, dans la dynamique de résorber, de faire en sorte que nous n'importions plus de poissons de

l'extérieur. Je l'ai dit dans mon adresse du 20 mai 2022 dans le cadre de Mali Koura comme quoi nous regorgeons de potentialités : nous avons 1750 km de surface d'eau sur le fleuve Niger et 900 kilomètres de surface d'eau sur le fleuve Sénégal.

Honorables, ce projet contribuera effectivement aussi à booster l'aquaculture. Aujourd'hui nous savons que nos eaux sont pauvres en poissons, c'est-à-dire que nous avons 110 000 tonnes, bon an, mal an. Mais il est clair que pour aller aux 250 000 tonnes il faut avoir du génie et il faut faire de nouvelles approches. OULD MATALI, l'élevage du poisson c'est ça, l'aquaculture. Au lieu de le récolter comme ça, non, nous avons maintenant des stratégies qui permettent d'élever le poisson soit en cages flottantes, soit en bacs à sol, etc. etc. Donc, ça contribuera, si nous faisons sur cette surface d'eau, tout le long du fleuve Niger et du fleuve Sénégal, rassurez-vous qu'on va exporter le poisson, on va avoir la sécurité alimentaire par rapport à cette denrée parce que des potentialités sont là.

Pour le projet de texte, c'est vrai, nous sommes dans la même dynamique : réduire le gap. Ce que je viens de dire, nous allons mettre des cages flottantes qui donnent 10 à 15 tonnes tous les 6 mois sur le fleuve Niger et ailleurs sur le fleuve Sénégal. Avec les alevins nous allons faire en sorte que dans le cadre de la coopération sud-sud avec l'Iran, avec les autres, nous allons avoir des usines pour les alevins et en ce moment le déficit par rapport au poisson sera résorbé.

La transformation du lait. Je pense que l'année dernière, en 2021, j'étais à la Journée mondiale du lait à Mopti ; j'ai mangé les trucs du lait, ils font des boulettes de lait, ils transforment le lait dans plusieurs yaourts. Aujourd'hui nous avons le FENALAIT, le FERLAIT et autres ; ils font 10 000 tonnes de lait qu'ils transforment en yaourt et dans d'autres faitières. Donc, le lait, nous sommes d'accord.

Avec la coopération suisse, on a acquis une remorque qui fait la collecte de lait à Mopti. Je disais que cette collecte permet de ne pas verser le lait pendant l'hivernage parce qu'il n'y a pas d'acheteurs. En ce moment, cette remorque permettra de collecter le lait dans tous les centres de production et cela permettra d'assurer aux producteurs une certaine sécurité.

Donc, des actions sont en cours pour pouvoir booster la transformation, la collecte d'abord du lait et cette transformation à grande échelle pour permettre la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos populations.

Honorable SIDIBE, je suis d'accord ; s'il y a des projets avant qui sont détournés, ça ne sera pas le cas pour cette transition, nous veillons au grain. Depuis que nous sommes aux affaires, nous sommes en train d'avoir tous les chefs de projets et programmes à l'œil pour que nous puissions atteindre les résultats pour le compte de nos populations pour lesquelles nous sommes tous ici... *(Applaudissements.)*

Il y a souvent des actions, je l'ai dit au niveau de la commission DRE de mettre des conseillers techniques à profit pour pouvoir booster la mise en œuvre du programme qui est d'actualité et qui finit certainement en décembre 2023 mais aussi le nouveau qui est entre la BID et nous et entre nous et l'unité de projet que partout où ça cloche, qu'on puisse essayer de résoudre les problèmes.

Donc, ce sont les populations qui seront les bénéficiaires des projets et programmes que la transition va monter. Nous sommes là pour les populations et rien que pour les populations. Donc, rassurez-vous que par rapport à ce qui a été fait avant, nous ne nous inscrirons pas du tout dans ce cadre.

Par rapport au chameau je reviendrai. C'est vrai que mon promotionnaire et collègue, le Ministre et aujourd'hui Honorable, il avait attiré notre attention sur les problèmes de chameaux qui vont en fait de Léré vers la

Mauritanie sans qu'on ne puisse savoir. Nous sommes en train de prendre des dispositions avec les services vétérinaires pour bloquer cela et nous pensons que des actions soient en cours pour pouvoir alimenter nos bétails à hauteur de souhait. D'abord, depuis qu'on est là on a pu faire en sorte, on a donné 130 000 hectares au Conseil régional et à la Fédération bétail viande pour des espaces pastoraux parce que notre problème n° 1, ce sont les espaces pastoraux, il y a des problèmes entre éleveurs et agriculteurs. Si on a des espaces pastoraux aménagés où il n'y a que l'éleveur, de Ségou jusqu'à Tombouctou il y a des espaces où on ne peut pas cultiver le riz mais on ne peut faire que l'élevage, donc ces espaces-là, au lieu que notre bétail aille en Guinée ou à Abidjan, c'est les populations et le bétail restera.

Dans ces 130 000 hectares, sous notre impulsion, nos services techniques ont pu identifier 5 millions d'hectares d'espaces pastoraux aménageables qu'on peut aménager pour des espaces pastoraux, que l'évaluation est en cours parce que qui dit au lieu que nos animaux vont... SIDIBE le connaît, j'ai été en avril dernier en Guinée pour signer avec les autorités guinéennes un accord sur la transhumance de février à mai, sinon il y avait des problèmes à ce niveau et nous avons pu calmer le jeu et que des populations ont accepté que nos éleveurs puissent faire brouter les animaux au niveau de la République sœur de Guinée que je félicite entre temps.

Idem, j'ai été en Mauritanie en novembre dernier pour signer un accord au niveau de la pêche continentale par rapport à ce pays. Aussi, il y avait avant nous des accords concernant la transhumance. Vous savez bien que le bétail mauritanien vient au niveau du Mali et qu'il y a lieu de réglementer tout cela.

C'est pour dire que ce projet-là, chers Honorables membres du CNT, est très structurant pour notre pays parce qu'il permettra de booster la productivité et la production au niveau de notre pays, et

rassurez-vous par rapport à la gestion, nous veillerons au grain. Je répète une fois que les dispositions seront prises pour amplifier tout cela, mettre en œuvre les recommandations de la commission DRE.

Encore une fois, merci beaucoup pour votre écoute et à très bientôt.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Je pense que les Honorables sont entièrement satisfaits de vos réponses.

Donc, on passe au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 136

Contre : 00

Abstention : 00

Le projet de loi relatif à la ratification de l'accord-cadre (financement par vente à tempérament), signé à Bamako et à Dakar, le 13 septembre 2022, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Islamique de Développement (BID), en vue du financement du Programme de Développement Intégré des Ressources Animales et Aquacoles au Mali (PDIRAAM) : volets aviculture et aquaculture, est adopté à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle, soit 136 voix pour, zéro contre, zéro abstention. (*Coup de maillet.*)

Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, si vous avez un mot agréable à nous dire... Merci beaucoup.

Youba BA, *ministre délégué auprès du Ministre du Développement rural, chargé de l'élevage et de la pêche* : Monsieur le Président, j'ai la chair de poule. Je vous remercie infiniment pour ce 100 % de voix. Sachez qu'à partir de cet instant, il y a 120 000 producteurs et productrices d'aviculture et d'aquaculture qui vont bénéficier de ce financement et à travers eux

2 millions de personnes.
(*Applaudissements.*)

Je remercie tous les membres du CNT de la commission DRE, commission saisie au fond.

Je joins ma voix à celle de mon collègue pour vous souhaiter encore joyeux anniversaire et que le CNT, le Gouvernement et toutes les autres institutions, nous puissions porter le flambeau du Mali Koura pour un Mali refondé, un Mali qui bouge et un Mali qui n'a de souci que pour la population malienne.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Je pense que les mots ont été très, très, très agréables. Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Bien ! Nous allons passer maintenant aux **rapports de renvoi**, s'il vous plaît.

❖ **RENOI DE L'EXAMEN DES DEPOTS N° 22-53/CNT, N° 22-54/CNT, N° 22-55/CNT, N° 22-56/CNT, N° 22-57/CNT, N° 22-58/CNT, N° 22-68/CNT N° 22-69/CNT**

- **Dépôt n° 22-53/CNT** : Projet de loi portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali.
- **Dépôt n° 22-54/CNT** : Projet de loi portant création des Collectivités territoriales en République du Mali
- **Dépôt n° 22-55/CNT** : Projet de loi portant modification de la Loi n° 2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire.
- **Dépôt n° 22-56/CNT** : Projet de loi portant modification de la Loi n° 2017-052 du 02 octobre 2017

déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales.

- **Dépôt n° 22-57/CNT** : Projet de loi portant Code des Collectivités territoriales.
- **Dépôt n° 22-58/CNT** : Projet de loi portant Statut particulier du District de Bamako.
- **Dépôt n° 22-68/CNT** : Proposition de loi portant participation des Chefs de Villages, de Fractions ou de Quartiers aux délibérations du Conseil Communal par la modification de la loi n° 2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali.
- **Dépôt n° 22-69/CNT** : Proposition de loi portant loi pour la Création du Comité de Développement Local (CDL) au niveau des Villages, Fractions ou de Quartiers et de la taxe de Pollution (TPO) en République du Mali.

Nous allons passer la parole à la commission de l'Administration territoriale pour son rapport de renvoi.

Dr Youssouf Z. COULIBALY, *président de la commission de l'Administration territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale*, donne lecture du rapport de renvoi de l'examen des dépôts n° 22-53/CNT, n° 22-54/CNT, n° 22-55/CNT, n° 22-56/CNT, n° 22-57/CNT, n° 22-58/CNT, n° 22-68/CNT et n° 22-69/CNT à la prochaine session pour compléments d'informations.

M. le Président : Merci Honorable.

❖ **RENOI DE L'EXAMEN DES DEPOTS N° 22-62/CNT, N° 22-63/CNT ET N° 22-64/CNT**

- **Dépôt n° 22-62/CNT** : Projet de loi portant création d'un Etablissement public à caractère scientifique et technologique, dénommé Centre de Formation Professionnelle de Sénou (CFP-Sénou).
- **Dépôt n° 22-63/CNT** : Proposition de loi portant loi de création du Comité de Contrôle des ONG en République du Mali. (*Initiateur : Aboubacar Sidick FOMBA*)
- **Dépôt n° 22-64/CNT** : Proposition de loi portant Création de l'Ordre des Géologues en République du Mali. (*Initiateur : Aboubacar Sidick FOMBA*)

Nous allons passer la parole maintenant à la commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'Homme et des Institutions de la République.

Dr Souleymane DE, *président de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République*, donne lecture du rapport de renvoi de l'examen des dépôts n° 22-62/CNT, n° 22-63/CNT et n° 22-64/CNT à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations.

M. le Président : Merci beaucoup. Les renvois sont de droit et sans débat.

❖ **RENOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N° 22-65/CNT**

- **Dépôt n° 22-65/CNT** : Proposition de loi portant Service Militaire Volontaire en République du Mali.

Maintenant, nous donnons la parole à la commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile.

Minkoro KANE, *président de la commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile*, donne

lecture du rapport de renvoi de l'examen du dépôt n° 22-65/CNT à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations.

M. le Président : Merci Monsieur le Président de la Commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile. Sans débat, c'est renvoyé.

❖ **RENOI DE L'EXAMEN DES DEPOTS N° 22-66/CNT, N° 22-67/CNT ET N° 22-70/CNT**

- **Dépôt n° 22-66/CNT** : Proposition de loi portant Transformation des Ressources Naturelles et les Matières premières avant l'Exportation en République du Mali. (*Initiateur : Aboubacar Sidick FOMBA*)
- **Dépôt n° 22-67/CNT** : Proposition de loi portant loi de Nationalisation d'Exploration, de la Production et d'Exportation de l'Or en République du Mali. (*Initiateur : Aboubacar Sidick FOMBA*)
- **Dépôt n° 22-70/CNT** : Proposition de loi portant loi pour la Création de la Monnaie Cryptographique et de la Banque Centrale Nationale en République du Mali. (*Initiateur : Aboubacar Sidick FOMBA*)

Nous donnons la parole au Président de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines.

Mamadou TOURE, *président de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport de renvoi de l'examen des dépôts n° 22-66/CNT, n° 22-67/CNT et n° 22-70/CNT pour compléments d'informations.*

M. le Président : Merci.

Bien ! Je voudrais vous remercier pour cette première partie de la journée.

Nous allons suspendre la séance pour la reprendre à 14 h 30 mn avec M. le Ministre des Finances.

La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 12 h 21 mn.

La séance est reprise à 14 h 37 mn sous la présidence de l'Honorable Assarid AG IMBARCAOUANE, 1^{er} Vice-président du CNT.

M. le Président : Bonsoir Monsieur le Ministre des Finances.

Bonsoir chers collègues.

La séance est reprise. (*Coup de maillet.*)

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 21-76/CNT : PROJET DE LOI PORTANT REGLEMENT DU BUDGET D'ETAT 2018**

Nous allons passer maintenant au dernier dépôt de cette journée : la **loi de règlement du budget d'Etat 2018**.

Nous donnons la parole directement au rapporteur de la commission des Finances.

Mme MAIGA Fatimata Aliou TOURE, *rapporteure générale de la commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport de sa Commission. (Mme la Rapporteure générale a été secondée dans la lecture par son collègue Amadou MAIGA.)*

M. le Président : Merci pour les deux corapporteurs, ça a été très laborieux.

Nous allons passer maintenant aux commissions saisies pour avis.

La commission Travaux publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, vous allez simplement nous lire les résultats

d'exécution et les conclusions. Vous avez la parole. Merci beaucoup.

Kassim KEITA, *rapporteur de la commission des Travaux publics, des Domaines, de l'Habitat et des Transports, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Kassim KEITA.

Nous allons passer la parole à la commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme. Vous allez nous lire l'analyse des budgets de 2018, puis les conclusions.

Sidy SOUMAORO, *rapporteur de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Artisanat et du Tourisme, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Sidy SOUMAORO.

Nous donnons la parole au rapporteur de la Commission de la Santé, du Développement social, et de la Solidarité pour nous lire la présentation de la loi de règlement et les conclusions. S'il vous plaît.

Aboubacar Sidick FOMBA, *rapporteur de la Commission de la Santé, du Développement social et de la Solidarité, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Nous donnons la parole à la Commission de l'Administration territoriale, de la Décentralisation, du Culte et de la Réconciliation Nationale pour nous lire la situation de réalisations des recettes, des dépenses et la conclusion. Merci beaucoup.

Gabriel COULIBALY, *rapporteur de la commission de l'Administration territoriale, de la Décentralisation, du*

Culte et de la réconciliation nationale, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Gabriel COULIBALY.

Nous passons la parole au rapporteur de la commission des Affaires Etrangères, des Maliens établis à l'extérieur et de l'Intégration Africaine pour nous lire le titre du budget au titre du Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration Africaine au 31 décembre 2018 et les conclusions. S'il vous plaît.

Sambou Diadié FOFANA, *rapporteur de la commission des Affaires Etrangères, des Maliens établis à l'extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Sambou Daidié FOFANA.

Nous passons la parole au rapporteur de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail et de l'Emploi pour nous lire juste les conclusions de son avis.

Mme Zaleha ABDOULAYE, *rapporteuse de la Commission de la Promotion de la Femme, de la Famille, de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, des Sports, du Travail donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Zaleha ABDOULAYE.

Nous passons la parole à la commission de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile pour nous lire la présentation de la loi de règlement et la conclusion.

Moustapha SANGARE, *rapporteur de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable Moustapha SANGARE.

Nous passons la parole au rapporteur de la commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie pour qu'il nous lise leur approche juridique du projet de loi et la conclusion.

Kassoum DIARRA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural, de l'Environnement, de l'Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.*

M. le Président : Merci beaucoup Honorable Kassoum DIARRA.

Bien ! Nous avons terminé avec les avis.

Maintenant, nous allons vous lire les amendements de la commission saisie au fond.

- *Lecture des quinze (15) propositions d'amendements présentées par la Commission des Finances*

Merci beaucoup.

Vous avez écouté les 15 amendements de la commission saisie au fond, Monsieur le Ministre, on veut connaître votre avis sur ces 15 amendements. Vous avez la parole.

Alousseni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances :* Merci Monsieur le Président.

Bonsoir Monsieur le Président du CNT.

Bonsoir Honorables membres du CNT.

Le Ministère de l'Economie et des Finances valide les 15 amendements. Merci.

M. le Président : Très bien !

Le Ministre des Finances est d'accord avec les 15 amendements.

Maintenant, je cherche un orateur contre ces amendements... Il n'y en a pas.

Alors, on va passer globalement les **amendements** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 128

Contre : 00

Abstention : 00

Les 15 amendements sont adoptés à l'unanimité des membres du CNT présents dans cette salle, soit 128 pour, zéro contre et zéro abstention. (*Coup de maillet.*)

Merci beaucoup.

Bien ! Monsieur le Ministre, je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le rapport de la Commission des Finances et tous les avis des autres commissions. Merci beaucoup.

Alousseni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances :* Merci Monsieur le Président.

Nous remercions les différentes commissions qui ont bien voulu donner leurs avis et nous partageons le rapport qui a été produit par la commission saisie au fond. Nous acceptons également les différents rapports que les différentes commissions ont bien voulu présenter.

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup Monsieur le Ministre pour la façon dont vous avez été très bref. J'espère que les Honorables seront aussi brefs.

Débat général ! ...

Des voix : Il n'y a pas de débat, puisque toutes les commissions ont été saisies.

M. le Président : Toutes les Commissions ont été saisies ; le ministre a été très bref et vous avez décidé aussi d'être brefs. Donc, pas de débat ! (*Applaudissements.*) Merci.

Nous passons donc le **projet de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 129

Contre : 00

Abstention : 00

Ce projet de loi est adopté par le CNT à l'unanimité des membres présents dans cette salle, soit 129, zéro contre, zéro abstention. (*Coup de maillet.*)

Monsieur le Ministre, je pense que personne ne s'abstient contre vous, vous avez la parole.

Alousseni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Merci Monsieur le Président.

Je remercie les Honorables membres du CNT pour leur accompagnement, particulièrement la commission saisie au fond avec laquelle nous entretenons des rapports très, très étroits dans le cadre de l'amélioration de tout ce que nous faisons. Nous venons de constater que la loi de règlement a été votée à l'unanimité des membres présents, c'est pour dire que le travail que nous essayons de faire dans le cadre de cet exercice est un travail collégial et nous essayons tant que faire se peut d'améliorer grâce à l'appui et l'accompagnement des membres du CNT que je remercie. Donc, nous ne ménagerons pas d'efforts pour nous améliorer, notamment par rapport aux recommandations qui ont été faites et qui participent à l'amélioration de la relation entre nous-même, la section des comptes et le CNT. Nous allons nous mettre à la tâche et nous nous engageons à vous produire les lois de règlement concernant les exercices 2020 et 2021 dans les très brefs délais pour que nous puissions, avant d'adopter le budget 2024, adopter la loi de règlement 2022.

Merci. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci beaucoup.

Bien ! J'espère que vous êtes très, très fatigués, parce qu'il y a des gens qui ont beaucoup dormi, d'autres n'ont pas dormis du tout.

Nous allons vous lire deux **communications** et ensuite nous allons suspendre la séance, pas lever la séance mais suspendre la séance, parce que c'est des séances qui continuent jusqu'au 16 décembre.

AVIS N° 1

Le Président du Conseil national de Transition informe les membres du CNT que le personnel administratif et les heureux récipiendaires de décorations nationales Chevaliers de mérite national avec effigie Abeille que la cérémonie officielle de remise desdites décorations aura lieu le mardi 13 décembre 2022 à partir de 10 heures dans la salle des Banquets du CICB.

Mise en place terminée : 9 h 30 mn.

Sont conviés à participer à ladite cérémonie les membres du Bureau et les membres de la Conférence des Présidents, le personnel administratif, le Secrétaire général, le Directeur du cabinet, les membres du cabinet, les directeurs de service, les chefs de division, les chefs de section.

Les récipiendaires peuvent se faire accompagner par deux membres de leurs familles.

Le Président sait compter sur la bonne compréhension de tous.

NB : *Il est demandé aux récipiendaires qui recevront leurs décorations à la Présidence de la Transition et à la Primature de se présenter avec leurs insignes le mardi 13 décembre 2022 à la cérémonie de décoration au CICB.*

M. le Président : Est-ce que vous avez compris ? C'est-à-dire ceux qui seront décorés à la Présidence de la Transition et à la Primature, nous les invitons à la salle des Banquets le mardi avec leurs médailles pour

avoir les félicitations du Président du Conseil national de Transition. En même temps qu'il décore les autres, on va en même temps féliciter ceux qui ont été décorés à Koulouba et ceux qui ont été décorés à la Primature.

Merci beaucoup.

AVIS N° 2

Le Président du Conseil national de Transition (CNT) rappelle aux membres du CNT promus au grade d'Officiers de l'ordre national contingent 2022, suivant décret n° 2022-05-60/PT-RM du 20 septembre 2022 que la cérémonie officielle de remise desdites décorations aura lieu le lundi 12 décembre 2022 à partir de 10 heures à la Primature.

Mise en place terminée : 9 h 30 mn.

Il s'agit de :

- Mme DJIKINE Hatouma GAKOU, 2^{ème} Vice-présidente ;
- Mme Nana Aïcha CISSE, membre de la Commission Administration ;
- Mme HAIDARA Aïchata CISSE, membre du Parlement panafricain ;
- M. Magma Gabriel KONATE, président de la Commission Education ;
- M. Modibo SIDIBE, secrétaire général.

Les récipiendaires peuvent se faire accompagner par deux membres de leurs familles.

Le Président sait compter sur la bonne compréhension de tous.

NB : *Ils sont invités au même titre que ceux promus au grade de Commandeur à se présenter avec leurs insignes le mardi 13 décembre 2022 à la cérémonie de décoration au CICB.*

M. le Président : J'espère que vous avez compris la suite.

Maintenant, pour la suite de la séance, il y a des projets de loi qui sont encore dans le pipeline ; ça veut dire que cette séance continue, inch'ALLAH, jusqu'au jeudi 15 décembre 2022 à 9 heures.

Donc, je déclare la séance suspendue. (*Coup de maillet.*)

Merci beaucoup.

Merci Monsieur le Ministre.

La séance est suspendue à 16 h 38 mn.

La séance est reprise le jeudi 15 décembre 2022 à 9 h 35 mn sous la présidence de l'Honorable Malick DIAW, président du CNT.

M. le Président : Mesdames et Messieurs, la séance est reprise. (*Coup de maillet.*)

Comme il est de tradition au CNT au début de chaque séance publique, je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à toutes ces victimes civiles et militaires, nationales comme étrangères, tombées sur le sol malien du fait du terrorisme.

(Une minute de silence observée.)

Que leurs âmes reposent en paix.

Je vous remercie.

• Réception d'une délégation parlementaire du Burkina Faso

Chers collègues membres du Conseil National de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Monsieur le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs.

Dans le cadre du renforcement des liens d'amitié et de coopération entre le Burkina Faso et le Mali, je voudrais vous informer que le CNT a le plaisir et l'insigne honneur

de recevoir une forte délégation de l'Assemblée législative de Transition du Burkina Faso, conduite par son président, l'Honorable Dr Ousmane BOUGOUMA. (*Applaudissements.*)

Le délégation Burkinabé est composée des membres ci-après :

- Honorable DIALLO Ousmane, 3^{ème} vice-président ;
- Honorable Zoukrana DANIEL, président de la commission des Affaires Etrangères, de la Défense et de la Sécurité ;
- Honorable Soma ABDOULAYE, député ;
- Honorable Zoukrana Neyimata Brigitte, député ;
- M. Tinkodogo Théophile, directeur de cabinet ;
- M. Dahila Clément, aide de camp ;
- M. Boudahico Yssouf, directeur du protocole ;
- M. Bebanga Silvain, directeur général de la Communication et des relations publiques ;
- M. KONATE Abdoul Aimé, directeur de la Coopération parlementaire ;
- M. OUEDRAGO Gerard, administrateur parlementaire ;
- M. Zon Naba Antoine, conseiller, et
- d'une équipe de journaliste reporters.

(*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs je vous demande de bien vouloir accueillir nos hôtes Burkinabé avec des ovations. (*Applaudissements.*)

Honorable Président BOGOUMA, je voudrais vous notifier solennellement que vous êtes chez vous ici au Mali. Votre déplacement à Bamako est le témoignage renouvelé des relations de fraternité, d'amitié et de coopération existant entre nos deux peuples depuis des décennies.

Merci pour ce signal fort et soyez le bienvenu en République du Mali avec toute votre délégation.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le Dr Ousmane BOUGOUMA que nous recevons aujourd'hui, avait déjà siégé à l'Assemblée législative de Transition de mars à septembre 2022, où il avait présidé la commission des Affaires générales institutionnelle et des droits humains. Il s'est vu confié les rênes de l'organe législatif de la transition par ses pairs le 11 novembre 2022.

Dr Ousmane BOUGOUMA est un brillant homme de droit qui a fait ses études dans plusieurs universités et centres de recherche en Afrique et en Europe où il est sorti dans la plupart des cas major de sa promotion. (*Applaudissements.*) Je citerai entre autres, l'université de Rouen en France, de Ouaga 2 au Burkina Faso, de Hanovre en Allemagne et de Genève en Suisse.

Il est titulaire d'un doctorat en droit privé en 2013, d'un master 2 en droit international et européen Spécialité droit international des affaires, et d'un certificat de droit transnational fondamental Spécialité droits privés comparés.

Dr BOUGOUMA est maître de droit assisté à l'université Thomas SANKARA et dans d'autres instituts d'enseignement supérieur au Burkina Faso. Il est auteur et co-auteur de plusieurs publications scientifiques.

Il est par ailleurs membre de la Commission nationale OHADA du Burkina, administrateur de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature ; et depuis 2016, il occupe le poste de conseiller juridique du président de l'Université Pr Joseph Ki ZERBO.

Dr BOUGOUMA est également un consultant aguerri. En cette qualité, il a déjà conduit nombre de missions dans l'étude sur la fiscalité des hydrocarbures dans l'espace UEMOA, l'étude sur la fiscalité des activités informelles au Burkina Faso

ainsi que la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Burkina Faso.

Polyglotte, il s'exprime aisément en moré, anglais et allemand.

Dr BOUGOUMA est marié et père de 4 enfants dont deux filles et deux garçons, respect du genre oblige. (*Sourires dans la salle.*)

J'ajoute pour terminer, que ses proches le qualifient fièrement d'exemple d'humilité et d'assiduité au travail.

Mesdames et Messieurs, voilà sommairement présenté le Dr Ousmane BOUGOUMA que nous avons l'honneur de recevoir aujourd'hui avec sa délégation.

Honorable Président, si vous avez un mot à l'endroit des membres du CNT, je vous invite à prendre la parole sous les ovations des membres du CNT. (*Applaudissements*).

Dr Ousmane BOUGOUMA, *président de l'Assemblée législative de Transition du Burkina Faso :*

Excellence Monsieur le Président du Conseil National de Transition,

Monsieur le Président de la Commission nationale des Droits humains,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables collègues députés,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs.

Je tiens, avant tout propos, à saluer et à remercier le peuple malien, les autorités maliennes, le Conseil national de Transition du Mali, et surtout mon frère et ami le président du CNT, le colonel Malick DIAW ... (*Applaudissements*.) ... pour l'honneur et l'amitié qui ont été faits au peuple burkinabé, aux autorités de la transition du Burkina Faso, à l'Assemblée législative de transition en nous invitant à la clôture de la

deuxième session ordinaire de l'année 2022.

Je voudrais également vous traduire toute ma gratitude pour la chaleur de l'accueil dont la délégation qui m'accompagne et moi-même faisons l'objet depuis notre arrivée hier en terre malienne.

Permettez-moi, du haut de cette tribune, de vous exprimer les salutations de Son Excellence M. Ibrahim TRAORE, président de la transition du Burkina Faso à son homologue malien Son Excellence M. Assimi GOITA et au peuple malien.

Le séjour de l'Assemblée législative de transition en ce moment à Bamako traduit l'excellence des relations qui existent entre nos parlements respectifs et au-delà entre nos deux peuples.

Avant de clore mon propos, Excellence, je voudrais demander à la délégation qui m'accompagne de se mettre debout pour que vous puissiez les saluer à nouveau. (*Applaudissements*.)

(Les autres membres de la délégation Burkinabé se mettent debout en guise de salutation pour le Président et les autres membres du CNT.)

Je vous remercie.

Tout en vous remerciant pour l'excellence de votre accueil, la chaleur qui l'entoure, je voudrais, avant de clore mon propos, renouveler les salutations du peuple burkinabé, les salutations des autorités Burkinabé et souhaiter que la coopération engagée entre nos deux pays se renforce et se raffermisse.

Je vous remercie. (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Honorable Président, et bon séjour parmi nous !

Chers membres du CNT, encore une fois je vous demande de bien les ovationner. (*Applaudissements*.)

A présent, chers collègues, nous allons faire l'économie de l'appel nominal, étant donné qu'il s'agit d'une reprise de séance.

Nous allons donc poursuivre nos travaux avec les autres points inscrits à l'ordre du jour et après l'épuisement de ses points suivra la clôture de la session.

Je propose de commencer par le troisième point relatif à l'examen du **rapport 2021 de la Commission nationale des droits de l'Homme**, avant de continuer avec les délibérations sur les autres projets de loi inscrits.

Avez-vous des observations par rapport à cette proposition, Honorables membres du CNT ?

S'il n'y a pas d'objection, j'invite donc le président de la CNDH, à présenter le rapport annuel 2021 devant le Conseil National de Transition conformément à l'article 7 de la loi n° 2016-036 du 07 juillet 1996.

- **Présentation du rapport de la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) sur la situation des droits de l'Homme au Mali au titre de l'année 2021**

Monsieur BOUARE, vous avez la parole.

Aguibou BOUARE, *président de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH)*, présente succinctement le rapport sur la situation des droits de l'Homme au Mali au titre de l'année 2021.

M. le président : Merci Monsieur le Président de la CNDH.

Chers collègues membres du CNT, à présent nous allons ouvrir les débats pour ceux qui souhaitent intervenir...

Très bien ! Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED vous avez la parole.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Bonjour Monsieur le Président,

Honorable Président de l'Assemblée législative du Burkina et sa délégation, bonjour,

Monsieur le Président de la Commission nationale des droits de l'Homme, j'ai deux questions pour vous.

La première. Quelles sont les dispositions prises par votre institution dans le cadre de l'esclavage dont on parle dans la région de Kayes ?

La deuxième question. J'ai parcouru votre rapport, quelles sont les actions envisagées dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le genre ?

Merci.

M. le Président : Merci Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Honorable Fousseynou OUATTARA.

Fousseynou OUATTARA : Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour Honorable Président du CNT.

Bonjour Messieurs les Ministres,

Bonjour chers invités.

Monsieur le Président de l'Assemblée législative du Burkina Faso,

Bonjour chers collègues.

Avant tout propos, je voudrais féliciter la CNDH pour son rapport et le travail que la CNDH abat sur le terrain. Mais je voudrais attirer seulement l'attention de Monsieur BOUARE sur le fait que le monde dans lequel nous vivons il faut être beaucoup plus réaliste et plus concret dans les rapports et plus explicite. Par ce que le début du rapport, dans l'avant-propos, la description que j'ai lue ne va pas du tout dans le sens de l'évolution du monde actuel. Parce que si vous prenez le début des années 2020-2021, vous dites que la situation s'est détériorée par rapport à des événements qui sont survenus. Moi, je pense qu'au contraire si on regarde de façon objective, la situation s'est beaucoup améliorée. Parce qu'il faut

comparer les choses comparables. Avant les événements de 2020-2021, je pense que la situation humanitaire au Mali était catastrophique, c'est maintenant que les gens commencent à mieux respirer. Donc, je voulais attirer votre attention sur l'avant-propos. Très important, parce que quand les gens commencent à lire, s'ils lisent déjà que la situation s'est détériorée, je pense que cela dépeint la situation de façon négative. C'est tout juste une petite contribution.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Honorable OUATTARA,

Honorable Mohamed OUSMANE vous avez la parole..

Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUNE :

Honorable Président,

Chers collègues membres du CNT,

Les membres du Gouvernement,

Monsieur le Président de la Commission nationale des droits de l'Homme.

Bonjour mon Président, Honorable Président.

Permettez-moi de féliciter la Commission nationale des droits de l'Homme pour s'être désolidarisée un moment donné des rapports de la Commission des droits de l'Homme internationale qui tentait de manipuler les droits de l'Homme aux fins de ternir l'image de ce brave pays et ce brave peuple. Vous avez fait un acte hautement patriotique qui nous rassure.

Ce n'est pas une question que je poserai, c'est un commentaire qui nous rassure dans notre combat pour la recherche de notre dignité nationale, de notre souveraineté.

En tant qu'acteur épris d'indépendance pour mon pays, je souhaiterais que dans notre pays, le Mali, que les droits humains, les droits de l'Homme soient définis et défendus selon nos vérités et nos réalités

endogènes et non qu'ils subissent ce jugement à double vitesse où c'est les autres qui disent quand il y a le droit et quand il n'y a pas de droit en fonction de leurs intérêts personnels ; et souvent même, ils font la différence entre le bon tueur et le mauvais tueur, tant que ça arrange leurs problèmes. Nous souhaitons que ces concepts dans notre pays, le Mali et pourquoi pas en Afrique, soit définis selon nos valeurs et selon nos attentes et qu'ils incarnent véritablement notre humanité, parce que nous sommes humains, nous n'avons pas de leçon d'humanité à apprendre d'ailleurs. Et c'est valable pour les autres concepts de la démocratie et le multipartisme pour aller plus loin.

Aujourd'hui, notre souci c'est d'avoir effectivement comme vous l'avez démontré, des hommes comme vous à la tête de cette thématique sensible qui se soucie véritablement du vécu et de la réalité endogène pour incarner haut et fort notre souveraineté et non se laisser distiller, arroser par le vécu d'ailleurs, les projets d'ailleurs, parce que, permettez-moi, souffrez-en, le monde ne s'intéresse pas aux droits de l'Homme. Nous sommes dans un monde de marketing commercial où c'est le dieu profit qui compte, alors que l'humanité est là, nous devons y veiller et je crois c'est ce que nous cultivons dans cette transition, dans ce Mali Koura.

Encore une fois, soyez félicité et veillez à ce que les droits humains au Mali reflètent notre humanisme historique et non les agendas commerciaux d'ailleurs qui les instrumentalisent.

Salam aleykoum wa rahmatoullahi wa baarakatouhou.

M. le Président : Merci Honorable Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUNE.

Honorable Aïchata CISSE, vous avez la parole

Mme HAIDARA Aïchata CISSE :

Monsieur le Président,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Chers collègues,

La délégation du Burkina,

Bonjour.

Monsieur le Président, Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUNE a pris en compte une partie de mon intervention.

Je commence par féliciter le président pour son rapport, il a touché un peu de tout.

Il y a un de mes collègues qui a parlé des violences basées sur le genre, moi je pense qu'il devait vraiment parler des dispositions qu'ils auront à prendre par rapport aux violences basées sur le genre. Parce qu'aujourd'hui ce qu'on a constaté, c'est qu'il y a beaucoup de femmes, surtout à Bamako, qui sont tuées par les époux, et le phénomène devient plus récurrent. Je pense vraiment que le peuple malien, dans sa globalité, doit se battre contre ça et c'est avec force que nous devons le dénoncer ; et comme un de mes collègues a dit, nous dire quelles dispositions vous avez prises pour que cela puisse s'arrêter définitivement parce que ça devient vraiment un fléau.

Deuxièmement. Dans le rapport, vous avez parlé des violences collectives à Mopti ; moi, je pense que c'est à travers le pays et dans la région de Gao aussi ça devient un fléau. Il faut préciser que ce n'est pas seulement à Mopti qu'il y a ces viols, même à Bamako il y en a.

Je finis encore par des félicitations concernant votre rapport, et j'adhère vraiment aux propos de Mohamed Ousmane AG MOHAMEDOUNE qu'il a dit sur les violations des droits de l'Homme ; je ne dis pas qu'il y en a pas mais il y a un peu d'exagération par rapport à des agendas extérieurs.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable HAIDARA.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA, vous avez la parole.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Chers collègues membres du CNT.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale du Burkina et ses invités, soyez les bienvenus.

Messieurs les ministres, bonjour.

Monsieur le Président, je vous remercie d'abord par rapport à la qualité du débat. Je remercie le présentateur aussi pour la qualité de l'exposé.

Cependant, j'ai lu le rapport, du début jusqu'à la fin, il y a beaucoup d'indications dans le rapport, et comme il a été suggéré par mes prédécesseurs, il est important d'adapter la question des droits de l'Homme à nos réalités et à la réalité sur le terrain. Aujourd'hui, le Mali est victime de manipulations par rapport à ces questions de droits de l'Homme où souvent même de droits du peuple, on n'en parle même pas. J'ai lu le rapport, pendant combien d'années nous avons des écoles fermées ici ? Nous avons plus de 400 000 personnes déplacées, mais les droits de l'Homme ne parlent pas de l'éducation de nos enfants, c'est aussi un droit fondamental ; quand les enfants ne partent pas à l'école c'est bonjour au terrorisme.

Ensuite, j'ai constaté que dans ce rapport, ça ne se fonde pas souvent sur l'injustice sociale dont la population est victime surtout dans le cadre des agressions foncières, surtout dans le cadre des lois élémentaires : le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé. C'est des éléments importants qui doivent ressortir.

Comme c'est le rapport de 2021, je pense que l'année prochaine on va faire ressortir le droit des maliens par rapport aux sanctions illégitimes et illégales qui ont été imposées au peuple malien, qui constituent aussi une menace au droit du peuple malien, par l'organisation de la sous-région dont

nous avons même constaté le refus de prendre en compte les décisions de justice.

Il est aussi important, je pense que prochainement, la plainte du Mali sera examinée, parce que cette plainte aussi qui soutient que le Mali même est victime de violations de droits de l'homme perpétrées et soutenues par d'autres, il est important que dans les documents de notre nation qu'on fasse ressortir le fait que notre propre droit est affecté chez nous et par d'autres personnes étrangères.

Par rapport à toutes ces questions de droit, il faut aussi faire la nuance et la part des choses. Nous sommes dans une situation de guerre civile. Guerre civile ça veut dire qu'il y a des civils qui prennent des armes, ils ne sont pas des militaires, ils ne sont pas identifiés, personne ne les connaît et dans cette situation nous avons remarqué... et même ici au Mali, pendant que l'armée malienne et l'armée française combattaient ensemble, les terroristes tués par l'armée malienne sont souvent traités de violations et au même moment des terroristes tués par l'armée française il n'y a pas de cas de violation. Comment expliquer souvent ces choses ?

Donc, il est important aussi que Commission nationale des droits de l'Homme puisse aussi travailler avec la justice militaire parce qu'on est dans notre pays. Les droits de l'Homme au Mali dépendent aussi de l'existence de notre pays,

Donc, j'ai vraiment pris connaissance du rapport, il est important qu'on adapte souvent des informations à nos réalités et faire comprendre à d'autres que nous avons aussi notre compréhension des droits de l'Homme par rapport aux difficultés que nous vivons.

Merci Monsieur le Président.

M. le président : Merci Honorable FOMBA.

Et enfin l'Honorable Kadidia SANGARE.

Me Kadidia SANGARE :

Honorable Monsieur le Président du Conseil National de Transition,

Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée législative de la transition du Burkina Faso,

Messieurs les Ministres,

Monsieur le Président de la Commission nationale des droits de l'Homme,

Chers collègues,

Chers anciens collègues de la Commission nationale des droits de l'Homme.

Monsieur le Président, c'est avec humilité et en ma qualité d'ancienne présidente de la Commission nationale des droits de l'Homme et ancienne ministre des Droits de l'Homme que je prends la parole ici pour dire trois ou quatre choses. D'abord féliciter la Commission nationale des droits de l'Homme pour la régularité dans la production du rapport. C'est ce que nous avons voulu et sa présentation devant les représentants du peuple qui est l'Assemblée nationale parce que la situation des droits de l'homme, c'est la situation des populations. Donc, à chaque année, j'ai remarqué l'année passée, vous êtes passé, cette année aussi vous êtes passé, je voudrais vous en féliciter. Et vous féliciter aussi pour l'obtention du statut A auprès du réseau mondial de la Commission nationale des droits de l'Homme. L'année passée, j'avais attiré votre attention là-dessus ; vous remercier encore, Monsieur le Président de la CNDH ainsi que vos collègues pour m'avoir donné une attestation de reconnaissance pour mes efforts en faveur de la promotion de la protection des droits de l'Homme. Soyez-en vraiment remerciés pour cette reconnaissance.

Cependant, j'ai lu un peu le rapport, je trouve que la situation des droits de la femme a connu un progrès par rapport aux instances de prise de décisions. Je pense que les associations de droits de l'Homme ne diront pas la même chose parce que nous

avons constaté que la loi n° 02-52 n'est pas vraiment mise en œuvre à souhait. Donc, je n'ai pas compris. Peut-être que vous allez nous édifier par rapport au progrès sur les instances, par rapport à l'accès des femmes aux instances de prise de décisions.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable SANGARE.

Merci chers collègues,

Monsieur le Président de la CNDH, à présent je vous invite à prendre la parole pour apporter des éléments de réponse aux différentes questions qui vous ont été adressées.

Merci bien.

Aguibou BOUARE, *président de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH)* : Merci encore une fois Honorable Président, Honorables membres du CNT.

Je me réjouis surtout de l'intérêt que suscite la présentation du rapport de l'institution nationale des droits de l'Homme du Mali, toute chose nous encourageant, nous motivant, nous redonnant de l'espoir par rapport à l'avenir de ce pays et surtout à l'avenir de la problématique des droits de l'Homme.

J'ai noté quelques questions et beaucoup de contributions, pertinentes du reste.

Par rapport aux questions, il nous a été demandé les dispositions prises par la CNDH contre l'esclavage. Par rapport à ce point, il faut reconnaître que depuis 2018, nous avons été saisis de cette problématique par les populations de certains cercles de Kayes ; dès ce jour, nous avons pris la question à bras le corps, nous avons mené beaucoup d'enquêtes, beaucoup d'investigations sur le terrain. Nous avons même commandé des études scientifiques pour attester, parce qu'on a constaté un moment que beaucoup étaient dans le déni, il y a des gens qui prétendaient que c'était

des questions de culture, de coutume, d'usage ; donc il fallait prouver le contraire en déployant des équipes d'enquêtes sur le terrain, nous l'avons fait plus d'une fois.

Nous avons commandé une autre étude sur les besoins et attentes des personnes victimes de ce fléau. Il faut reconnaître que c'est un fléau attentatoire à la dignité humaine, c'est des choses dont on a même honte de parler dans notre pays, dire qu'au Mali il y a des maliens qui traitent d'autres maliens de sous-hommes, alors même que dans ces régions il y a une forte diaspora qui travaillent à l'extérieur dans les pays occidentaux. Il suffit que le Blanc exerce un regard déplacé sur eux pour qu'ils crient au racisme et à beaucoup d'autres choses mais de retour dans leur propre pays ils traitent leurs propres compatriotes de sous-hommes, d'esclaves. Nous avons estimé que cela est intolérable et nous avons dressé beaucoup de rapports et en relation avec le département de la Justice et des droits de l'Homme qui également fait des efforts très encourageants dans ce domaine à travers des lettres circulaires adressées au procureur et autres poursuivants pour mieux réprimer les pratiques esclavagistes. D'ailleurs, nous allons vous encourager à adopter le projet de loi que le ministère de la Justice est en train de préparer pour criminaliser l'esclavage et les pratiques assimilées, parce que cela servait de prétexte pour certains, pour ne pas engager une lutte réelle contre l'esclavage.

Donc, la CNDH, par rapport à ce sujet, a beaucoup fait et les rapports sont disponibles : les rapports d'enquêtes, les copies des études, et sur notre site même vous pouvez les consulter.

C'est pour vous dire que nous continuons de nous intéresser à la question et nous avons bon espoir qu'avec le CNT que nous avons, rien n'empêchera l'adoption de cette loi qui est attendue pour criminaliser l'esclavage qui est vraiment une honte pour l'humanité parce qu'il est aboli partout dans le monde et il n'y a pas de raison qu'il survive dans notre pays.

Contre les violences basées sur le genre (VBG), c'est la même chose, parce que c'est vous les représentants du peuple qui nous avez donné le mandat à travers la loi de création de la CNDH, c'est une loi qui a créé la CNDH en sa qualité d'institution nationale des droits de l'Homme ; et cette loi nous demande d'assurer la protection, la promotion des droits de l'Homme et le respect des droits de l'Homme. Donc, tout ce que nous posons comme actes, c'est en respect de cette disposition législative.

Compte tenu du fait que les VBG constituent également une réalité dans notre pays, des efforts ont été faits, même par le Gouvernement. Il vous souviendra que nous sommes arrivés jusqu'à l'étape du projet de loi soumis au conseil des ministres, mais par la suite ce projet a été retiré, ça veut dire qu'il y a des avancées et je suis convaincu que les départements concernés - ministère de la Promotion de la femme et de la famille, ministère de la Justice - n'ont pas laissé de côté ce projet ; et nous, nous assurons le plaidoyer derrière et nous continuons à les sensibiliser sur les questions de violences basées sur le genre, qui concernent tout le monde.

Certains Honorables membres du CNT en ont parlé, les féminicides, ce n'est pas qu'au nord et au centre, à Bamako également les gens s'acharnent sur leurs épouses et il y a des femmes qui sont tuées, il y a des violences sexuelles et sexistes.

Donc, ces questions-là occupent une place de choix dans la mise en œuvre de notre mandat au niveau de la CNDH. A ce niveau également, nous avons établi des rapports circonstanciés et nous avons mené des enquêtes et des investigations. Toute cette documentation est également disponible.

Effectivement, c'est-à-dire il faut relativiser tout ce que nous écrivons dans notre rapport. Comme nous avons coutume d'expliquer, le rapport c'est vraiment le panorama des différentes activités que nous avons menées pendant l'année et il s'agit de l'année 2021, cette précision est

importante ; donc, tout ce qui est dans ce rapport concerne l'année 2021 et non 2022. Et en la matière, on ne peut pas faire autrement que de reconnaître la réalité, parce que tout ce que nous écrivons, ce sont des choses documentées et il est bon plutôt que les gens comprennent comment ça se passe. Nous, nos investigations ne sont pas à assimiler aux investigations judiciaires, on les appelle dans notre jargon le monitoring des violations des droits de l'Homme, c'est-à-dire c'est un exercice de surveillance du respect des droits de l'Homme à travers le pays. Ça ne veut pas dire non plus que tout ce qui est écrit dans les rapports des organisations de défense des droits de l'Homme est l'argent comptant ou est le résultat de la Bible ou du Coran, ce n'est pas le cas ; ce sont des résultats d'enquêtes et d'investigations. Maintenant, si on n'est pas d'accord, on commande une autre enquête qui puisse apporter la preuve contraire. Mais il ne suffit pas de venir contester le contenu, non ; il faut engager une autre enquête pour apporter la preuve contraire. Et en dernier lieu, c'est important de le dire, seule la justice peut déterminer les coupables, c'est-à-dire à l'issue d'une procédure judiciaire respectueuse du droit à la justice équitable. Donc à ce niveau, nous pensons que tout ce que nous avons mis dans le rapport 2021, est documenté parce nous avons les copies des rapports d'enquêtes et d'investigations qui attestent la teneur de ce rapport.

Définir les concepts des droits de l'Homme selon nos réalités. Bon, à ce niveau également, il y a un exercice de sensibilisation et d'information à faire, parce que les droits de l'Homme mêmes par essence, ce sont des droits universels, donc on ne peut pas dire qu'il y a les droits de l'Homme propres à un pays qui ne sont pas valables dans un autre pays. En tout cas, en ce qui font concerne le noyau, il s'agit des droits universels, interdépendants, inaliénables et qui ont pour fondement la dignité de l'Homme. Il y a une seule race humaine, il n'y a pas deux races humaines. Donc, quand on parle de dignité de

l'Homme, ça veut dire que ça concerne l'humanité entière, donc on ne pas trouver une autre définition de droits de l'Homme. C'est vrai qu'il y a des sujets émergents par rapport à certaines catégories de droits qui sont fonction de culture de chaque pays, ça, nous comprenons. Et d'ailleurs, le droit à la culture fait partie des droits de l'homme, donc défendre sa culture. Mais les pratiques positives de sa culture constituent un travail de protection et de respect des droits de l'Homme, cela est très important.

Les droits de l'Homme également, je l'ai dit dans mon discours, ce n'est pas une question d'invention occidentale ; une des sources importantes des droits de l'Homme résulte de notre pays. D'ailleurs, il n'y a pas une semaine j'écoutais une émission sur la problématique des droits de l'Homme, il y a certains doctrinaires qui prétendent que l'origine, la patrie des droits de l'Homme c'est le Mali, a cause ou grâce à la Charte de Kouroukanfouga. Donc, c'est une source importante des droits de l'Homme. Donc, n'allez pas croire que les droits de l'Homme ne sont inspirés que par les instruments juridiques de l'Occident ; non, ce n'est pas vrai. Il y a la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, il y a beaucoup d'instruments juridiques. Il y a même notre Constitution, la loi fondamentale du Mali, la Charte de la Transition, qui constituent des instruments de protection des droits de l'Homme. Donc, on n'a pas de complexe par rapport à ces questions-là.

Nous, organisations de défense des droits de l'Homme, à commencer par l'institution nationale, grâce à votre accompagnement et votre soutien, nous nous levons chaque fois que nous estimons que les droits des populations maliennes sont entamés mais nous ne nous levons pas lorsque les droits d'un occidental sont entamés. Il s'agit des populations maliennes, il s'agit du peuple malien, donc notre compétence est nationale. Tout ce que nous faisons en termes de respect, de protection et de promotion, concerne les populations maliennes et toutes les personnes qui

résident sur le territoire national. Il faut que cette précision soit donnée afin que nous soyons sur la même longueur d'onde.

Adapter les droits de l'Homme à nos réalités. C'est un peu la réponse que je viens de donner.

Quant à la question d'instrumentalisation, je suis d'accord que certains essaient d'instrumentaliser la question des droits de l'Homme, mais dans toute chose il y a ces tentatives, il y a ces vérités, il y a même des gens qui tentent d'instrumentaliser la religion. Il y a des gens qui, en servant l'Etat, tentent d'instrumentaliser le service de l'Etat. Donc, ce n'est pas un reproche qui puisse être fait aux droits de l'homme, c'est dans tous les domaines. Quand les gens sont chargés d'une mission, l'essentiel c'est qu'il faut que ces personnes s'acquittent de ces missions en âme et conscience et dans le respect des règles qui régissent la distribution ; sinon, dans tous les domaines l'instrumentalisation est possible.

Je l'ai dit, c'est vous qui avez mis en place la CNDH à travers une loi et c'est vous qui lui avez demandé de veiller au respect et à la protections des droits de l'Homme, donc ça devient le devoir de gratitude. Vous n'avez pas mis cette institution en place pour qu'elle vienne applaudir dans le sens du Gouvernement, non ; vous l'avez mise en place pour qu'elle s'acquitte d'une tâche bien déterminée et rendre compte, et vous conseiller d'ailleurs parce que la CNDH joue le rôle du conseil auprès du peuple. Heureusement que depuis un certain moment nous avons la chance d'avoir des ministres et des chefs d'institution qui comprennent l'enjeu, qui savent que ce n'est pas de l'inimitié ou ce n'est pas de l'adversité contre son propre Etat. Il s'agit d'aider notre Etat à respecter ses propres engagements parce que tout ce que nous invoquons, tout ce dont nous nous prévalons comme instruments juridiques a été ratifié par le Mali en toute indépendance et en toute souveraineté. A commencer par la Constitution, c'est notre loi fondamentale ; les 20 premiers articles de

notre Constitution sont consacrés aux droits fondamentaux de la personne humaine. Donc, ce n'est pas de l'invention, ce n'est pas de l'extranéité.

Droit au logement, droit à la santé. Effectivement, ce sont les droits fondamentaux et nous en avons parlé. Par exemple, le droit à la santé, nous l'avons évoqué, nous avons dit qu'il y a des insuffisances malgré les efforts en termes d'équipement que l'Etat est en train de fournir. Mais le comportement de certains agents fait que les populations sont parfois brimées dans la jouissance de ce droit.

Il y a un Honorable membre du CNT qui a parlé de guerre civile. Bon, nous, nous parlons plutôt de conflit inter et intracommunautaire, parce que la guerre civile c'est un peu trop fort, cette qualification. C'est vrai qu'en termes de conséquences et d'intensité, c'est la même chose mais en termes de définition nous parlons de conflit inter et intracommunautaire.

Nous saluons les efforts des forces armées et de sécurité dans le sens de la lutte contre le terrorisme malgré le contexte sécuritaire volatil. Nous en convenons que ce n'est pas un combat facile, ce n'est pas une guerre facile, il s'agit d'une guerre asymétrique ; donc eu égard à cette circonstance, nous apprécions les efforts.

Nous apprécions également de plus en plus dans les communiqués du ministère de la Défense et de l'Etat, il ressort clairement que nos forces armées sont des forces professionnelles, qui, dans l'exécution de leurs missions, respectent le droit international des droits de l'Homme et le droit international humanitaire, c'est très important. (*Applaudissements.*) Cela est rappelé à tout moment, et cela peut être considéré comme une avancée.

En plus de ça, nous assurons beaucoup de questions de renforcement de capacités au profit des forces de défense et de sécurité.

Ça veut dire qu'il n'y a pas d'inimitié sauf pour quelqu'un qui veut imaginer. Notre objectif c'est plutôt d'aider et d'accompagner dans le respect des instruments juridiques nationaux et internationaux.

Honorable Maître Kadidia, pour terminer par cette question. Effectivement, je pense que la question des droits de l'Homme, vous le savez certainement mieux que moi, c'est comme le Supplice de Sisyphe - c'est une personne qui fait monter le rocher sur la colline, ça monte, ça descend - ; à l'instant T, il faut faire le constat. Quand nous disons qu'il y a une amélioration, il s'agit d'une période bien déterminée et c'est sur la base de ces statistiques-là que nous avons donné cette opinion. Maintenant, si après il y a eu des nominations ou il y a eu des révocations qui remettent en cause cette situation, dans le rapport 2022 nous allons les mentionner.

Mais pour nous, l'objectif, comme je l'avais soulevé, c'est vraiment d'attirer l'attention des plus hautes autorités sur la nécessité de respecter la loi 052 et, à défaut, d'arriver à la parité entre hommes et femmes.

Je vous remercie Honorable Président.
(*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Monsieur le Président de la CNDH pour ces éléments de précisions.

Le CNT vous remercie et vous encourage dans votre mission de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Chers collègues membres du CNT, je crois que nous pouvons au moins accompagner le président de la CNDH avec des ovations.
(*Applaudissements.*)

Merci bien.

A à présent, nous continuons avec la suite des délibérations sur les projets de loi.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-52/CNT : PROJET DE LOI RELATIF A L'ACTIVITE D'AFFACTURAGE EN REPUBLIQUE DU MALI**

J'invite la commission saisie au fond sur le **dépôt n° 22-52/CNT** - la commission Finances - à venir donner lecture du rapport. Merci.

Par la même occasion, la CNT souhaite la bienvenue à M. le Ministre de l'Economie et des finances. Merci bien.

Mme MAIGA Fatimata Aliou TOURE, *rapporteuse générale de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable TOURE, et félicitations pour la distinction !

Chers collègues, il n'y a pas de commission saisie pour avis. Je vais demander à la secrétaire parlementaire Habibatou de donner lecture des propositions d'amendements.

- **Lecture des deux (2) propositions d'amendements présentées par la Commission des Finances**

Merci.

Monsieur le Ministre, voulez-vous réagir sur les différentes propositions d'amendements, et après nous allons passer au vote des amendements, bien sûr. Merci bien, vous avez la parole.

Alousseni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances :*

Bonjour Excellence Monsieur le Président du CNT.

Bonjour Monsieur le Président du CNT du Burkina Faso,

Bonjour chers membres du CNT du Burkina.

Bonjour Honorables membres du CNT.

Je suis très heureux de me tenir une fois de plus devant vous pour défendre le projet sur l'affacturage.

Je rappelle que c'est un des projets importants de la zone UEMOA que nos collègues du Burkina, plus 4 autres pays, ont déjà mis en œuvre.

Nous avons été en écoute hier, nous avons discuté avec la commission Finances que je remercie. Donc, nous n'avons aucune observation par rapport aux amendements qui viennent d'être lus tout de suite. Nous les acceptons et nous allons les mettre en application.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues, est-ce qu'il y a un orateur d'opinion contraire sur un amendement ?... Non.

Donc, Monsieur le Ministre, nous allons passer au vote des **amendements**, et après vous allez réagir sur le rapport proprement dit.

S'il n'y a pas d'orateur d'opinion contraire, le vote sera groupé.

Je demande aux scrutateurs de se mettre en place, Honorables membres du CNT.

Nous allons donc passer aux voix les **amendements**.

Quels sont ceux qui sont pour ? ...

Résultat :

Pour : 136

Contre : 00

Abstention : 01

Les amendements sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

Merci bien, Monsieur le Ministre, de prendre la parole pour réagir sur le rapport proprement dit, maintenant. Et après nous

allons ouvrir les débats, si les Honorables membres du CNT le désirent bien.

Alousseni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Merci Monsieur le Président du CNT.

Concernant le rapport, nous n'avons pas d'observations particulières. Nous avons bien travaillé avec la commission Finances que nous remercions, qui a présenté un rapport assez clair, qui donne effectivement tout le détail et tout le sens à ce projet.

Les amendements aussi qui ont été votés tout de suite, nous les acceptons. Nous avons échangé avec eux sur ces amendements qui sont vraiment des amendements qui doivent pouvoir permettre de vulgariser la technique de crédit qui vient d'être soumise à votre approbation, également de pouvoir contrôler sa mise en œuvre par des mécanismes sur le contrôle du taux et sur le contrôle de toutes les structures qui doivent être capables de mettre cet instrument en œuvre.

Merci.

M. le Président : Merci monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse.

Est-ce qu'il y a des Honorables membres du CNT qui désirent intervenir ?... Oui.

Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Merci bien Monsieur le Président.

Je remercie la commission pour la clarté de son rapport.

Cependant, j'ai deux questions.

La première question, Monsieur le Président. Quelle est la différence entre l'escompte bancaire et l'affacturage ?

Deuxième question. Pensez-vous que cette opération de l'affacturage permettra à 90 % de nos PME parce qu'à peu près le Mali a 90 % de petites et moyennes entreprises.

Est-ce qu'elle servira à booster leur économie ?

Quel est son avantage pour notre économie ?

Merci.

M. le Président : Merci Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Honorable OUATTARA, vous avez la parole.

Fousseynou OUATTARA : Merci Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Ministre des Finances.

Je remercie le département des Finances pour avoir initié ce projet de loi parce que le milieu des finances, les petites et moyennes entreprises ont besoin toujours de liquidités. Avec la microfinance, souvent les choses ne marchent pas du tout parce que quand quelqu'un va pour chercher du crédit, souvent il se trouve qu'il a à payer jusqu'à 25 % de la somme qu'on lui octroie. Par exemple, pour une petite entreprise qui va dans une société de microfinance pour acquérir à peu près 4 millions, à sa main il se trouve qu'on lui donne souvent 3 000 000 ; 3,5 millions dès le départ. Donc avec l'affacturage, je pense que le factoring dans beaucoup de pays a montré son utilité parce que ça permet de mettre de la liquidité sur le marché.

La question que je voudrais poser, c'est de savoir quel sera le taux pour les sociétés de facteur. Et est-ce qu'il y a un instrument pour contrôler ce taux ? 1)

2) Quelles seront les mesures prises pour mettre les sociétés qui ont contracté des crédits avec les sociétés qui vont s'adresser aux sociétés d'affacturage ? Quelles seront les mesures pour les mettre à l'abri de certains abus ? Puisque que dans les pays européens on a vu qu'avec l'introduction de l'affacturage au début ils se sont confrontés à des phénomènes qu'on appelle *ridership* (achalandage, en français), c'est-à-dire que si vous allez contracter du crédit chez un

affréteur ou bien s'il a vos factures, il peut s'adresser à une société qui a déjà des vues sur vos activités ; et eux, ils ne seront même pas pressés que vous les remboursiez, ils seront intéressés plutôt de s'accaparer de votre business. Est-ce que ceux qui vont intervenir sont préparés pour mettre les sociétés qui seront dans les difficultés à l'abri de tels abus ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable OUATTARA.

Honorable Oumar Z. DIARRA.

Oumar Z. DIARRA : Merci Monsieur le Président.

Bonsoir tout le monde.

Je remercie la commission des Finances pour le développement de ce rapport très intéressant, qui est édifiant.

Egalement, je remercie le ministre de l'Economie et des finances pour avoir soumis ce projet de loi qui est l'affacturage, un moyen de financement à court terme pour l'économie malienne.

Cependant, j'ai trois petites questions à l'endroit de M. le Ministre.

La première question est de savoir : est-ce que les contrats d'affacturage ne sont pas trop chers pour les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises ? Parce que généralement on commence avec un taux très attractif quand il s'agit de l'affacturage, mais au finish il y a des frais supplémentaires qui s'ajoutent souvent aux commissions annoncées.

La deuxième question. Quels sont éventuellement les inconvénients de l'affacturage ? Parce qu'un tel système a forcément ses avantages et ses inconvénients. Dans les documents on a relevé les avantages, mais il est bon de savoir également les inconvénients qui sont dans le domaine.

Le troisième élément, ça consiste à savoir quelles sont les incidences directes de l'affacturage sur l'économie malienne ? quand on sait que les petites et les moyennes entreprises de notre pays ne sont pas suffisamment concurrentielles.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable DIARRA.

Honorable TOURE, vous avez la parole pour apporter des éléments de réponse à certaines questions, et ensuite M. le ministre interviendra. Merci.

Mamadou TOURE, *président de la Commission des Finances* : Bonjour Honorable président du Conseil national de Transition.

Bonjour à nos Honorables députés du Burkina Faso. Soyez les bienvenus chez vous sur la terre malienne.

Le conseil des ministres de l'UEMOA a adopté en décembre 2020 la loi sur l'exercice des activités d'affacturage dans son espace économique ; et déjà des pays comme le Togo, le Benin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire ont intégré cet instrument dans leur corpus juridique. Je pense bien que l'adoption du projet qui est soumis à notre approbation va permettre sans doute de concrétiser sa matérialisation, sa transposition dans la législation nationale.

L'affacturage s'avère être un moyen supplémentaire pour les micros, moyennes et petites entreprises, de financement de leurs besoins de fonds de roulement et même d'investissement courts le plus souvent nécessaires à leur épanouissement.

Le mécanisme permet aux institutions de crédit de financer ces entreprises en liquéfiant par anticipation les créances qu'elles détiennent sur leurs clients. En effet, « l'affacturage est une opération par laquelle l'adhérent transfère par une convention écrite avec effet subrogatoire, ses créances commerciales à l'affactureur qui, moyennant rémunération, lui règle par

avance tout ou partie du montant des créances transférées... ».

Dans les questions que nous avons reçues, il nous est demandé la différence entre l'escompte bancaire et l'affacturage. Dans le rapport nous avons produit un tableau qui dégage cette différence que l'APBEF a bien voulu nous soumettre parce que nous aussi, nous leur avons posé cette question.

De la réponse de l'APBEF, nous pouvons voir : principale différence, par exemple au niveau du support de financement l'escompte bancaire consiste à céder un effet de commerce ou traite ; ce qui suppose déjà qu'il y a nantissement autour de l'effet de commerce alors que l'affacturage consiste à céder une facture commerciale, c'est-à-dire une créance sur client.

Au niveau des retards de paiements ou non-paiements, les risques de litiges, au niveau de l'escompte nous savons que l'établissement de crédit peut recourir à l'entreprise tireur, ou au tiré le client débiteur de l'entreprise pour le remboursement du crédit dans le cadre du droit cambiaire basé sur la solidarité, à savoir tout ceux qui ont tiré, accepté, endossé ou avalisé une lettre de change sont tenus solidairement envers le porteur. Si c'est l'affacturage, l'établissement de crédit assure les frais et les démarches nécessaires, c'est-à-dire la relance, la saisie des tribunaux, tout ce qui est lié pour assurer le recouvrement du prêt.

Il y a une question de l'Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED qui demande si l'affacturage permet de booster l'économie pour les 90 % des PME. Bien sûr que oui, parce que ça va être un nouveau moyen de financement de l'économie pour ces PME dans la mesure où ça permet de liquéfier les créances qu'elles ont sur les tiers clients à travers un affactureur, moyennant une rémunération, et du coup elles auront la liquidité à leur niveau ; ça va conforter leur trésorerie, tout ce qui peut être de nature à conforter l'économie nationale.

Il y a une question aussi qui a trait aux inconvénients de l'affacturage. Concernant l'inconvénient, ce que je constate, c'est que ça peut être un facteur de détérioration des rapports entre le client créateur et son partenaire, son fournisseur surtout qui va vers l'affacturage, si nous savons que l'affactureur peut mettre en branle toutes les possibilités d'entrer en possession de ses fonds et souvent des possibilités qui sont les plus draconiennes pour retrouver ses créances ; cela peut être de nature à détériorer un peu les rapports entre fournisseurs et clients.

Avantage pour l'économie malienne, certes, dans la mesure où ça permet la circulation, ça conforte la trésorerie des entreprises, la circulation monétaire ; il va de soi que ça peut consister un avantage pour l'économie malienne.

Pour le moment, Monsieur le Président, c'est les éléments de réponses que je peux apporter en laissant le soin à M. le Ministre d'approfondir ces éléments.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Honorable TOURE. Merci à toute la commission.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole et après nous passerons au vote.

Alousseni SANOU, *ministre de l'Economie et des Finances* : Merci Monsieur le Président du CNT.

Je disais que nous sommes au rythme des colonels, c'est à 200 à l'heure, on est fatigué. (*Rires.*)

Je remercie les Honorables membres du CNT qui ont bien voulu poser des questions d'éclairage afin de permettre de mieux comprendre le projet de texte soumis à leur adoption.

Le président de la commission saisie au fond vient de donner des éléments de réponse que je vais juste compléter.

Par rapport à la différence entre l'escompte et l'affacturage, comme il l'a dit dans les éléments de réponse, on trouve l'essentiel dans les réponses données par l'APBEF. Il faut remarquer qu'une des différences en plus de ça, c'est que l'affacturage concerne l'ensemble des factures d'un client alors que l'escompte se fait sur une seule créance. Donc, une des différences est qu'une fois qu'un contrat est établi entre l'adhérent et l'affactureur, il va concerner un client de l'adhérent ; donc, quelles que soient les factures de ce débiteur, ces factures sont d'office admises à l'affacturage alors que dans le cas de l'escompte c'est un dossier de créance qui est déjà traduit sous forme d'effet de commerce pour que cela puisse être présenté à l'opération d'escompte.

Une deuxième différence est que dans l'opération d'affacturage, tant que ce n'est stipulé clairement, comme l'article 16 du projet de texte le dit, que l'adhérent devient solidaire du débiteur, c'est qu'une fois que l'affactureur accepte les factures, il n'a que le débiteur en face ; donc, l'affacturage de l'adhérent n'a aucun engagement quant à la responsabilité, quant au remboursement de la créance alors que dans le cas de l'escompte, comme l'Honorable TOURE vient de dire, tous les signataires sont solidairement responsables. Mais tant que ce n'est pas stipulé clairement dans le contrat d'affacturage, l'adhérent est considéré comme désengagé des risques d'impayés une fois que le client débiteur est mis dans le contrat.

Il y a eu des questions sur les avantages pour le client, est-ce que l'affacturage peut permettre de booster les activités des clients ? Je pense que l'affacturage permet d'optimiser la trésorerie du client et permet d'éliminer les impayés au niveau du client ; et il permet au client de se concentrer essentiellement sur son activité. A partir de ces trois éléments, on peut bien considérer que l'affacturage permet vraiment à un adhérent d'améliorer son activité : non seulement il ne fera que son travail ; 2) les risques d'impayés qu'il peut avoir sur ces

clients, il ne les supporte pas tant que ce n'est pas clairement énoncé comme je viens de le dire dans l'article 16 ; 3) l'affacturage lui apporte une trésorerie immédiate qui lui permet de continuer de tourner. Ça, c'est des avantages qui vont faire que celui qui est concerné peut améliorer fortement son activité.

On a dit : quels sont les avantages pour l'économie malienne et quelles sont les incidences directes ? Vous savez, quand on dit le taux de croissance, c'est lorsqu'on a plus d'activité, lorsqu'il y a plus de valeurs ajoutées qui est créé, donc on compare la somme des valeurs ajoutées créées par les secteurs institutionnels en année N, on les compare aux valeurs ajoutées créées en N-1, on fait la différence, on dit : on a un taux de croissance de tant. Et pour que cette valeur ajoutée se crée, il faut que l'argent tourne, il faut que l'argent circule. La vitesse de circulation de l'argent entre les agents économiques leur permet de travailler davantage et d'améliorer la création des valeurs ajoutées. Dans le cas de l'affacturage, l'adhérent n'a pas besoin d'attendre que ses clients lui payent de l'argent pour continuer à faire des affaires.

J'ai souvent l'habitude de prendre l'exemple d'une quincaillerie qui vend du ciment, du fer à des clients qui ont des marchés d'Etat ou autres ; s'il faut qu'ils attendent chaque fois d'être payés pour pouvoir acheter un stock pour pouvoir vendre, ça lui fait du manque à gagner ; donc, chaque fois qu'il peut passer par la technique de l'affacturage, ça lui permet rapidement de rentrer dans ses fonds avant les échéances et de pouvoir faire d'autres commandes et de pouvoir servir d'autres clients. Ce qui fait que le fait que ça tourne chez lui, ça crée des valeurs ajoutées et ça permet à l'économie de tourner et tout cela, c'est des paiements de salaires, c'est des retenues d'impôts. Donc, c'est vraiment le cycle de l'économie de la croissance vertueuse qui se met en marche.

Voilà l'un des avantages les plus importants de l'affacturage sur le plan économique.

Il y a eu des questions sur le taux et le contrôle du taux. Effectivement, l'affacturage étant une technique de crédit et comme ça a été rappelé dans les articles 30 et quelques, c'est que la banque centrale et la commission bancaire sont là pour contrôler. Etant donné que c'est le système bancaire, le système financier décentralisé et la commission bancaire par derrière qui est là pour la surveillance, la première règle c'est que le taux d'usure ne peut pas s'appliquer ; c'est-à-dire le taux d'usure est déjà une règle qui est fixée pour éviter qu'on ne tombe pas dans les taux très élevés. Mais on laisse toujours la marge des taux pour permettre qu'il y ait une compétition. Il peut arriver des moments où les taux vont être à la baisse et des moments où les taux peuvent être à la hausse en fonction de la conjoncture. Mais il n'y a pas un taux qui est indiqué, un taux directif qui est là. Même en matière de crédit bancaire, il n'y a pas de taux qui est fixé. Ça permet une émulation entre les banques et ça permet de tirer les taux vers le bas.

Donc, il y a un contrôle de taux qui est là, qui est fait par la BCEAO, la commission bancaire et c'est sûr qu'il n'y aura pas de travers sur le dos.

Il y a une question sur les abus. Je pense que le contrat est un contrat qui couvre tout le monde. C'est pourquoi quand on parle de contrat, chacun doit essayer de se prémunir de tous les risques éventuels d'interprétation ou de tous les risques qui vont être liés à la mise en œuvre de ce contrat. Quand on regarde un contrat simple, on ne peut pas dire que l'adhérent peut être capté par l'intérêt du client dont il a mis les factures au niveau de la banque ou du SFD, parce que tout simplement son activité n'est pas une activité forcément en rapport avec ce que le client a. 2) le client, il est engagé dans le délai ; maintenant si le client ne respecte pas ce délai, c'est les recours prévus par les textes qui s'imposent.

Je pense que le risque de piquer les affaires sont des risques qui sont mineurs mais qui retiennent notre attention, et pour lesquels

on pourrait éventuellement échanger avec les autorités monétaires. Je pense que c'est des cas quand même qui peuvent être rares.

Il y a eu une question sur « le contrat peut être cher ». Comme je l'ai dit, c'est une question d'appréciation du client. Tant que l'effet de levier est positif pour le client, il a intérêt à passer par l'affacturage. C'est-à-dire moi, si je dois aller prendre mes revenus attendus dans un mois, je vais les avoir tout de suite et on me dit de payer un taux de 6 % l'an alors que l'activité que je vais générer ne me produit pas un intérêt de 6 % l'an, donc je n'ai pas intérêt. Donc, une fois que l'effet de levier est positif, je pense que le client a intérêt à aller ; et si l'effet de levier n'est pas positif, il n'a pas intérêt à aller. Mais dans tous les cas, les taux resteront dans les normes fixées par la réglementation bancaire ; et la concurrence aidant, je pense que cela peut être un moyen de rendre les taux attractifs aux PME. Voilà pourquoi même dans les recommandations, on a demandé à ce qu'il y ait une grande vulgarisation de cette technique, parce qu'il faut que les gens puissent adhérer ; et plus on a d'adhérents au projet, plus les taux vont être tirés à la baisse, parce que les systèmes financiers et les banques vont devoir mettre une certaine procédure en place pour faire des dépenses, pour pouvoir mettre un cadre. En tout cas, pour pouvoir répondre, il faut qu'ils aient une masse critique de clients pour amortir les petits investissements qu'ils vont réaliser. Donc, c'est par la vulgarisation que le taux peut être tiré à la baisse.

Il y a une dernière question, c'est : quels peuvent être les inconvénients ? L'Honorable TOURE a évoqué un des inconvénients qui peut arriver effectivement, parce qu'on est dans le domaine du possible.

Un autre inconvénient qu'on peut évoquer... - c'est d'ailleurs un peu ressorti encore dans les recommandations - ... : tant qu'on ne contrôle pas les entreprises qui peuvent faire le factoring, ça peut amener des crises. Comme j'ai eu à le dire, la crise

qu'on a eue aux Etats-Unis, les subprimes, c'est aussi parce qu'il y a eu beaucoup de factoring et malheureusement la plupart des facteurs qui étaient aux Etats Unis, n'était pas soumise à la réglementation bancaire, parce que la réglementation bancaire est là pour sécuriser les déposants. L'essentiel, 95 % des règles bancaires édictées par la commission bancaire, c'est pour sécuriser le déposant.

Chaque fois qu'on doit faire un crédit, il y a des ratios prudentiels qui sont édictés par la banque centrale et la commission bancaire, pour dire de ne pas faire des crédits de plus de tant pour cent de ses dépôts, de ne pas prendre un risque, de ne pas prendre 100 % de risques de ses fonds propres sur une seule signature. Donc, il y a plusieurs ratios qui permettent de contrôler l'activité bancaire pour éviter les déviances.

Aux Etats-Unis, il y a eu des facteurs qui n'étaient pas soumis aux règles bancaires ; ils pouvaient acheter des crédits ou pouvaient acheter des crédits et là il y a boom, et ce boom a fait quoi ? Une crise qui a fait que les gens n'avaient plus les moyens de payer quoi que ce soit. Donc, ça a été la crise qu'on a connue dans les années 2008.

Mais nous, dans notre cas, c'est les SFD et les banques qui sont concernés pour l'instant le factoring. Comme ça a été évoqué, il y a les autres structures comme les fintech et autres, qui s'intéressent à la chose ; et c'est certain, quand ils vont avoir les agréments, au cas où ils vont obtenir ces agréments, la banque centrale serait là pour les mettre sous les régimes de contrôle et de surveillance qui vont faire qu'on évite ce qui est arrivé par le passé.

Monsieur le Président, voilà les éléments de réponse que je voulais apporter aux questions posées. Merci.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse apportés.

Merci chers collègues membres du CNT.

A présent, nous allons passer au vote du **projet de loi.**

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 139

Contre : 00

Abstention : 01

Le projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations Monsieur le Ministre !

Si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT, Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Alousseni SANOU, ministre de l'Economie et des Finances : Merci monsieur le Président du CNT,

Je viens de constater que le Conseil national de Transition a voté le projet de loi qui est soumis à son approbation. Donc, je remercie les Honorables membres du Conseil national de Transition pour cela. Nous nous engageons au niveau du ministère des finances à œuvrer à ce que toutes les recommandations soient mises en œuvre et à faire la vulgarisation nécessaire autour de ce projet pour que ça puisse réellement impacter la vie de tous les maliens.

Nous remercions tout particulièrement la commission saisie au fond qui a travaillé avec nous avec plusieurs écoutes et plusieurs échanges. Je les remercie également de la qualité du rapport et de leur accompagnement.

Je remercie l'ensemble des membres du CNT pour leur accompagnement sur tous les projets de loi que nous avons eu à faire examiner ici.

Je remercie également les membres de l'Assemblée législative de transition du Burkina Faso qui ont bien voulu faire le déplacement pour venir nous visiter. Nous restons très heureux de les accueillir ici en

terre africaine du Mali, comme le Président vient de le dire.

Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

❖ EXAMEN DU DÉPÔT N° 22-49/CNT : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 2016-046 DU 23 SEPTEMBRE 2016 PORTANT LOI ORGANIQUE FIXANT L'ORGANISATION, LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COUR SUPRÊME ET LA PROCÉDURE SUIVIE DEVANT ELLE

Chers membres du CNT, nous allons maintenant passer à l'examen du **dépôt n° 22-49/CNT**.

La parole est à la Commission des Lois, saisie pour l'étude au fond. Pour faire économie du temps, j'invite directement le rapporteur à donner lecture de son rapport. Merci bien.

Honorable Boubacar N. DIALLO, vous avez la parole.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa Commission.*

M. le Président : Merci Honorable DIALLO et la Commission.

Monsieur le Ministre, je vous invite à prendre la parole pour réagir sur le rapport.

Mamadou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux* : Merci Monsieur le Président.

Bonjour à tous.

Honorable Président du Conseil national de Transition,

Honorable Président du Conseil Législatif de la Transition du Burkina,

Honorables membres du Conseil National de Transition du Mali et du Conseil législatif de la Transition du Burkina,

Messieurs les ministres,

Chers collègues,

Honorables invités.

C'est à la fois un honneur et un plaisir pour moi d'être devant vous à l'occasion de cette plénière consacrée entre autres à la modification de la loi organique portant sur la Cour suprême.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le rapport de la commission Lois que je félicite pour la qualité du rapport. A ce stade, je peux dire que je me retrouve parfaitement dans les termes du rapport qui a été lu et je voudrais féliciter le Président de la commission Lois et l'ensemble de ses membres pour ce travail remarquable.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Chers collègues, à présent, nous allons ouvrir les débats...

Honorable Mamadou KEITA, vous avez la parole.

Mamadou KEITA : Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Président du Faso.

Chers Honorables bonjour.

J'ai une toute petite question que je voudrais adresser au Ministre de la Justice, parce que lors de la présentation du rapport j'ai été surpris de voir que les magistrats qui accèdent à la Cour suprême sont, peut-être,

à deux ans de la retraite. Moi, je représente les maliens établis à l'extérieur résidant aux Etats-Unis et nous voyons qu'il y a des jeunes magistrats qui viennent à la Cour suprême quand ces gens sont nommés à vie. Je voudrais savoir s'il y a une raison particulière qui fait que les magistrats, au Mali, accèdent à la Cour suprême à deux ans de la retraite.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable KEITA.

Aussi, je précise que tout mandat impératif est nul et non avenu. Merci bien.

Honorable Zeinab GUISSSE.

Mme Zeinab GUISSSE : Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour la salle.

Bonjour aux amis Burkinabés.

Pour moi, ce n'est pas pour autre chose, c'est pour faire des propositions. Je vois que cette loi crée une vive tension entre les magistrats de la Cour suprême et les autres magistrats. Ils sont représentés par trois syndicats de la magistrature. Je propose, avant toute adoption, que les magistrats de la Cour suprême et les syndicats se rencontrent directement sans le Gouvernement et se parlent, s'entendent et nous reviennent.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable GUISSSE.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Messieurs les ministres rebonjour, les invités du Burkina, chers collègues.

Je crois très sincèrement qu'après la présentation du rapport de présentation de la

commission Lois, personnellement j'ai eu une sueur très froide parce que tout simplement cette loi n'est plus une question de mandat mais c'est plutôt une raison d'Etat à cause du fait qu'on a présenté un rapport important. Personnellement, j'étais sceptique quand j'ai vu le projet en question mais nous comprenons avec la présentation du rapport qu'il faut vraiment sauver cette justice malienne avec la bonne manière.

Cependant, Monsieur le Ministre, j'ai quelques questions. La première question est de savoir quel sera l'avantage de l'adoption de ce projet de loi dans le cadre de la lutte contre la délinquance financière et la diligence des dossiers. Ce qui préoccupe aujourd'hui le peuple malien.

Ma deuxième question, c'est de comprendre le refus. Pourquoi il y a un refus pour certains magistrats de donner leur accord pour être affectés à la Cour suprême ? Qu'est-ce qui justifie cela ?

Avec ce projet de loi, nous comprenons aisément que les réformes judiciaires sont en manque de ressources humaines très criard. Avons-nous besoin exactement de combien de magistrats aujourd'hui pour être à la hauteur des réformes souhaitées ?

La dernière question. Peut-être que je n'ai pas bien suivi dans l'analyse de la situation qui fait ressortir plusieurs insuffisances dont l'impossibilité pour certains membres de la Cour suprême d'achever leur mandat, la non limitation du nombre de mandat et l'absence de la précision sur les conditions dans lesquelles le mandat peut être renouvelé et l'insuffisance des effectifs des magistrats, l'absence du mécanisme d'évaluation. Est-ce que toutes ces analyses, tous ces points d'insuffisance sont réellement pris en compte dans l'adoption de ce projet de loi pour que ça soit une solution définitive ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable FOMBA.

Honorable Younoussa TOURE, vous avez la parole.

Younoussa TOURE : Merci Monsieur le Président.

Je renouvelle à la suite de mes prédécesseurs mes souhaits de bienvenue à nos frères du Faso et, comme l'a dit le Président, je leur souhaite un bon séjour sur la terre malienne d'Afrique.

Monsieur le Président, j'ai suivi avec un grand intérêt aussi bien le rapport que les débats qui ont précédé en dehors.

Je voudrais dire qu'on ne peut pas dire que ce texte n'est pas sans polémique. Je prends l'argumentation qui a été développée, la première comparaison a été faite avec les membres de la Cour constitutionnelle, ce qui ramène toute la question à une question de mandat. Je rappelle qu'à ma connaissance, les membres de la Cour constitutionnelle ne sont pas obligatoirement tous des magistrats, ils sont de la société globale. C'est des personnalités qui sont proposées en qualité pour des raisons bien précises et là, la question d'âge n'intervient pas. Si on veut que les magistrats de la Cour suprême passent aussi vers le mandat, il faudra alors accepter d'ouvrir la Cour suprême à des juristes qui ne sont pas forcément des magistrats, comme on le voit dans certains pays. On voit des avocats d'un certain âge qui sont recrutés ou qui sont nommés dans les Cours suprêmes. Donc, cette comparaison ne me paraît pas très, très heureuse.

D'autre part, sur la question de l'âge, je pense qu'on a des expériences ici au Mali que dans certains services, pour être responsable et prétendre diriger un service, l'appel d'offres précise qu'il ne faut pas être

à moins de cinq ans de la retraite, ce qui signifie que quand vous êtes à moins de cinq ans de la retraite vous ne pouvez même pas postuler. Alors, si les magistrats de la Cour suprême doivent aller à la retraite à cinq ans, pourquoi ne pas les recruter à plus de cinq ans de la retraite ?

On a pris aussi des comparaisons avec d'autres pays, je suis d'accord. En ce moment, il faut aller directement vers la prolongation ou la prorogation de l'âge de la retraite, être plus clair : on veut prolonger l'âge de la retraite des magistrats pour telle et telle raison parce qu'au bout de la carrière ils deviennent des experts. Mais je précise que cela est aussi possible dans tous les corps. Les artistes qui sont recrutés au niveau national, qui seront mis à la retraite, lorsqu'ils arrivent à la retraite, ils deviennent des experts. Et on voit que quand ils sortent, ils vont aller concurrencer l'Etat et des artistes nationaux. Les enseignants, les professeurs ... - Monsieur le Président, excusez-moi, ce n'est pas forcément le mandat impératif ; je suis à la retraite, donc ce n'est pas un mandat impératif - ... aussi qui vont à la retraite à 65 ans sont des professeurs qui deviennent des experts. On a remarqué aussi que beaucoup de professeurs de rang A, de directeurs de recherche de rang A qui sont allés à la retraite et qui continuent encore à travailler parce qu'ils n'ont pas de remplaçants.

Donc, moi, je pense que les arguments qui ont été développés au-delà de la raison d'Etat - puisque ça, ça ne se discute pas - ne me semblent pas des arguments très heureux et vous pourrez peut-être en trouver d'autres. Mais je pense que la motivation personnelle qui a été retenue, c'est le mandat. Si c'est vraiment le mandat, je souhaite qu'il y ait une ouverture pour tous les experts en droit ; qu'à la Cour suprême on nomme des gens pour un mandat et que l'on ne tienne pas compte de l'âge et qu'on

ne tienne pas aussi compte du fait que c'est des magistrats qui ont fait carrière. On peut en nommer un avocat, on peut aussi nommer un maître, un huissier et un conseiller juridique, etc. à la Cour suprême pour un mandat de cinq ans. En ce moment, la question d'âge ne se pose pas. Ils sont nommés pour cinq ans, si on peut le renouveler on le renouvelle ; si on ne peut pas le renouveler on ne le renouvelle pas. En ce moment on aura même l'habitude de dire : les magistrats de la Cour suprême pourraient être nommés à vie si on veut, comme dans d'autres pays. Mais je pense que telle que la loi se présente, je crains que ça nous amène encore à un effet boule de neige avec les autres services, avec les autres fonctions, avec d'autres cas un peu, un peu comme on a l'a constaté avec l'article 39.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable TOURE.

Et enfin, Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED, vous avez la parole.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Merci bien Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais savoir si une fois cette loi adoptée, elle va s'appliquer sur des gens qui doivent aller à la retraite dans quinze jours normalement. Parce que déjà les décrets sont sortis et à partir du 31 décembre les gens vont à la retraite.

Ensuite, ma première observation, c'est que je suppose que si vous adoptez cette loi, elle risque de créer, à mon avis, d'autres spéculations dans d'autres corps et ça va alourdir le système de retraite en République du Mali.

Ma seconde observation, c'est que si vous devez l'adopter, vous devez prendre les dispositions que quelqu'un qui est à cinq

ans de la retraite ne doit plus être élu à la Cour suprême.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

A présent, j'invite la commission à apporter les éléments de réponse à certaines questions posées et ensuite, Monsieur le Ministre, vous allez intervenir.

Merci.

Dr Souleymane DE, président de la Commission des Lois : Merci Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues du CNT.

Bonjour Monsieur le Président de l'Assemblée législative du Burkina Faso, avec votre délégation.

Monsieur le Président, avant de prendre la parole, permettez-moi de saluer la délégation du Burkina et particulièrement mon professeur qui est dans cette délégation, le Professeur Abdoulaye SOMA... (*Applaudissements.*)

M. le Président : Donc, là, vous êtes bien assisté aujourd'hui. (*Sourire.*)

Dr Souleymane DE, président de la Commission des Lois : Je voudrais dire que si j'ai le titre de Docteur c'est grâce au professeur Abdoulaye SOMA qui, durant tout mon séjour au Burkina Faso, où j'ai passé ce titre de doctorat... C'est l'un des professeurs qui m'a beaucoup soutenu, beaucoup accompagné, beaucoup conseillé pour arriver là où je suis aujourd'hui.

Cher maître, merci... (*Applaudissements.*) C'est un devoir de reconnaissance qui m'anime et que je dois dire.

Monsieur le Président, nous avons eu peu de questions. Toutefois, je voudrais rappeler dans cette salle que la commission des Lois,

dans le passé récent, a toujours pris ses responsabilités face aux lois les plus sensibles de la République que nous avons été chargés d'examiner. Je ne vous rappelle pas, parce que c'est la loi qui a été certainement la plus médiatisée ; sur la loi électorale qui est arrivée ici chez nous, le projet que le Gouvernement nous a envoyé n'est pas forcément le projet qui a été adopté, la commission a pris toutes ses responsabilités en y apportant le correctif nécessaire au regard de toutes les critiques et des observations ayant été menées. Sur ce texte également... Sur d'autres textes également, je peux citer, sur la création de l'Agence nationale de gestion des biens gelés, confisqués que nous avons adoptés ici, la commission a pris ses responsabilités en y ajoutant la compétence de recouvrement.

Sur ce projet de texte, vous avez personnellement vu tous ici que nous avons bien mentionné que certaines personnes écoutées, y compris le syndicat des magistrats, n'étaient pas favorables à l'adoption de ce texte. Toutefois, je rappelle ici à tous l'intitulé de notre commission, c'est la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme ; le reste, je peux en faire économie. Mais à partir de cet instant que nous sommes la commission chargée des questions de la justice et des droits de l'Homme, au regard des arguments qui nous ont été présentés, il était évident que sur cette question précise nous puissions, à notre tour, une fois de plus, prendre toutes nos responsabilités.

Je peux affirmer ici sans ambiguïté, sans gêne que quand nous avons vu ce texte, y compris moi en tant qu'universitaire, je vous laisse regarder la procédure d'adoption des lois dans notre pays pour y préciser et voir si ces procédures avaient été respectées et autres. Donc, au départ, sans entendre la partie Gouvernementale, sans

entendre la Cour suprême et sans entendre le secrétariat général du Gouvernement, j'étais parmi ceux-là qui étaient aussi sceptiques à la lumière de ce que j'avais sous les yeux. Mais après avoir écouté... - puisqu'il faut être honnête de le dire - ... toutes les entités, j'affirme ici que quand ces chiffres sont donnés, l'Honorable FOMBA vient de dire que ça lui a donné des sueurs froides, je peux vous affirmer que ça nous a donné, à nous aussi, des sueurs froides quand nous avons tenté d'aller en profondeur pour mieux comprendre.

Dans notre pays, nous avons 531 magistrats dont 106 sont en dehors des fonctions jugeantes ; seulement 425 sont appelés à animer les 71 juridictions dans notre Etat, parmi ces 71, il y a la Cour suprême.

Il faut préciser que par vagues successives de départ à la retraite si nous n'adoptons pas ce texte, les contingents qui partent à la retraite en 2022, 2023, 2024 et 2025 ne seront pas remplacés parce que le recrutement qui est en cours n'est même pas à terme. Le dernier recrutement - ça a été dit dans notre rapport - remonte à 2018. Si on comptabilise ces départs à la retraite, nous allons tomber très malheureusement à 366 magistrats pour l'ensemble du territoire national ; à 20 millions d'habitants, 366 pour la totalité des maliens.

J'affirme ici, comme je l'ai dit, que nous sommes la commission qui se rapporte aux droits de l'Homme, que nous sommes sensibles également au cri de cœur que les surveillants de prison sont venus porter devant cette même commission, en donnant juste un exemple : la maison centrale d'arrêt de Bamako, qui, au départ, avait une capacité – tenez-vous bien – de 400 à 500 détenus, est aujourd'hui à 4 000 détenus. 4000 sont incarcérés dans une prison dont la capacité au départ ne devait pas dépasser les 400 à 600 ! Et c'est le cas dans toutes les

maisons de privation de liberté dans notre pays.

Notre rôle en tant que membre de la commission des Lois, c'est de permettre à ce que l'accès à la justice soit garanti pour tous les maliens, que le procès équitable soit garanti à tous les maliens. Mais au-delà de tout, que le délai raisonnable pour que les personnes privées de liberté puissent être entendues, soit respecté. Ça explique aujourd'hui le fait que des citoyens maliens prévenus innocents, parce que tant qu'ils ne sont pas jugés et reconnus coupables croupissent dans des prisons au-delà du délai raisonnable pour la simple raison qu'il y a un déficit d'effectif de magistrats dans notre pays, permettant d'accéder à leurs droits fondamentaux.

Monsieur le Président, voici une des raisons fondamentales qui n'apparaît pas dans notre rapport mais qui a motivé la commission vis-à-vis même..., je l'ai dit tantôt que les syndicats des magistrats étaient contre ce texte, mais - je l'ai dit et je le répète ici - nous avons ce devoir d'aller au-delà des syndicats des magistrats, parce que tout syndicat défend les intérêts de ses militants. Nous, nous défendons l'intérêt des maliens. Voilà pourquoi nous avons décidé également d'exposer ici dans un argumentaire pour que tout le monde comprenne la logique empruntée par la commission des Lois.

Cependant, en revenant aux questions, Monsieur le Président, je crois que beaucoup de questions qui ont été posées ici sont adressées à M. le ministre que je remercie d'ailleurs, parce qu'il nous a également aidés à avoir accès à un certain nombre d'informations. Je remercie aussi toutes les autres personnes ressources qui nous ont aidés à accéder à un certain nombre d'informations. Mais au regard déjà de ce que je viens d'annoncer, sans rentrer dans les questions de raison d'Etat, parce

que réellement moi, je ne parle pas de raison d'Etat mais je dis qu'il y a un appel de conscience quand on est face à ce constat : nous ne sommes pas responsables de cette situation de crise d'effectifs dans notre système judiciaire. Nous n'en sommes pas responsables ; c'est la gouvernance du système judiciaire dans notre pays. Nous n'étions pas là et donc le défaut de recrutement ne peut être imputé aux autorités en place, y compris à nous ici appelés à apporter des solutions. C'est notre devoir d'apporter un correctif.

C'est à ce titre, Monsieur le Président, que je voudrais dire à mon cher aîné, le doyen collègue Younoussa, qu'il n'a peut-être pas, soit, suivi la lecture du rapport, soit n'a pas entendu, a été certainement au passage peut-être distrait si je peux me le permettre. Parce que, cher doyen, si vous regardez la page 12, nous précisons que les membres de la Cour suprême... - voilà pourquoi on dit même les membres de la Cour suprême - ... ne sont pas tous des magistrats. On l'a dit, que c'est la haute juridiction en matière judiciaire, en matière administrative, mais c'est aussi la haute juridiction en matière des comptes. Au niveau de la Section des comptes nous avons bien précisé qu'il n'y a pas que des magistrats, il y a des inspecteurs de finances, de trésor et des administrateurs civils. Mais eux, tous, sont membres de la Cour suprême. Ce qui veut dire que la loi que nous adoptons ici n'est pas que profitable aux seuls magistrats des deux ordres, judiciaire et administratif de la Cour suprême mais à l'ensemble des membres de la Cour suprême, y compris les membres de la Section des comptes qui sont eux aussi régis par le statut général des fonctionnaires de la République du Mali.

Donc, le parallèle avec la Cour suprême, parce que l'Honorable a dit que tous les membres de la Cour suprême sont des magistrats. Je voudrais vous dire que ce n'est pas le cas et nous ne l'avons jamais dit.

Et aussi, cela a été dit, c'est un détail peut-être mais n'oubliez surtout pas que nous, nous sommes dans une approche de dualisme juridictionnel atténué ; on n'a qu'une seule cour suprême. C'est pourquoi l'Honorable Boubacar Namakoro DIALLO a dit qu'il va y avoir une redondance mais parce que c'est la seule cour suprême qui chapote les deux ordres de juridictions à compétences en matière de pouvoir de toutes les autres juridictions sur l'ensemble du territoire national.

Et d'ailleurs, ce n'est pas ressorti dans le rapport, quand nous avons investigué pour mieux comprendre, nous nous sommes rendus compte qu'au niveau de la Cour suprême encore aujourd'hui, des procédures datant de 2012 ne sont toujours pas vidées. 2022 : 10 ans ! que des pourvois sont au niveau de la Cour suprême mais qu'on n'est pas parvenu à les vider, faute comme je viens de le dire.

Au-delà, vous avez tous vu que dans le texte un certain nombre d'insuffisances ont été relevées. Mais l'insuffisance, par exemple, sur laquelle je vais m'attarder, c'est qu'on vous a fait comprendre que ce mécanisme qui permet aux magistrats d'arriver à la Cour suprême à pratiquement moins de 2 ans sinon moins de 5 ans de la retraite, ne permet pas d'asseoir une jurisprudence constante. L'instabilité de la jurisprudence est assez relevée pour devenir, à la limite, dangereuse pour notre pays parce que, du coup, il n'y a point de référence pour les magistrats des autres juridictions inférieures. Pas de référence, du tout. Alors que, Monsieur le Président, il nous a été révélé lors des écoutes que le magistrat, c'est-à-dire l'office du juge que nous connaissons, n'est pas le même quand le magistrat arrive à la Cour suprême ; ce n'est pas du tout les mêmes procédures, les mêmes mécanismes des cassations des jugements ou des arrêts des cours d'appel. Le magistrat à la Cour suprême apprend, il

devient tout nouveau dans le domaine parce que son expérience dans les autres juridictions inférieures ne lui donne pas une expertise suffisante pour être opérationnel quand il arrive à la Cour suprême ; il lui faut au minimum un peu plus d'un an à deux ans d'apprentissage pour arriver à être pleinement opérationnel et à être en phase avec les moyens de cassation. Voici le danger dans notre pays. Et tous ces constats, on nous appelle aujourd'hui d'apporter des réponses, et c'est ce qu'il faut également relever.

Sinon, même nous à notre niveau, il est extrêmement difficile même dans nos cours que nous donnons à nos étudiants d'apporter des arrêts de la Cour suprême sur bien des cas parce qu'on se rend compte malheureusement que sur le même cas d'espèce nous avons plusieurs arrêts différents.

Donc, cette instabilité est telle que nous pouvons aujourd'hui remonter.

Mais aussi surtout pour faire très simple et dans un français très facile, vous trouverez que ce qui a été relevé aussi, nous l'avons dit, si c'est aujourd'hui qu'on tente d'apporter une solution tant mieux mais dans la même disposition, c'est-à-dire le même article vous avez deux contradictions, deux points qui rentrent en collision ; c'est évidemment l'admission à la retraite par la limite d'âge et l'arrivée du terme et du non renouvellement du mandat. Deux dispositions, les articles 5 et 6 qui rentrent en collision. Quand un article dit que le mandat à la Cour suprême est de 5 ans renouvelable, un autre article dit que les membres de la Cour suprême partent à la retraite à l'âge de 65 ans. Voilà deux dispositions contradictoires que nous avons relevées dans le texte dont il fallait apporter une réponse. C'est ce qui a été fait pour que désormais ceux qui arrivent à la Cour suprême puissent rester jusqu'à l'arrivée à

terme de leur mandat. C'est tout ce qui a été fait, Monsieur le Président.

Pour l'Honorable mon père Monsieur le Préfet - parce que les autres questions sont pour M. le ministre -, vous avez dit que l'adoption de cette loi risquerait d'ouvrir des conflits sociaux dans notre pays. La Commission a souhaité entendre les centrales syndicales ; il y a quatre grandes centrales syndicales dans notre pays sur lesquelles seule la centrale syndicale CSTM est venue nous dire qu'elle n'est pas pour l'adoption de ce texte ; deux centrales se sont abstenues et la plus grande centrale dans notre pays, - ce qui n'est pas négligeable - c'est UNTM, et l'UNTM devant la commission est venue apporter son soutien à l'adoption de ce texte et rassurer et conforter la commission que jamais l'UNTM ne se soulèvera pour demander pareil pour les autres corporations et qu'elle trouve bien fondé ce projet de texte, soutient ce projet de texte. Et donc à ce niveau, nous ne sommes pas sûrs qu'il va y avoir, si on fait arithmétiquement le calcul, des conflits sociaux, d'autant plus que d'autres mécanisme sont prévus, nous ne les avons pas dits ici.

Et ce qui est une innovation qu'on peut préciser, c'est que désormais on est plus en face du renouvellement tacite des mandats au niveau de la Cour suprême. Un mécanisme d'évaluation est désormais mis en place, permettant de savoir si le magistrat qui est au niveau de la Cour suprême après son mandat est apte à continuer, s'il répond aux critères d'efficience qui sont demandés pour l'atteinte de tous les objectifs que nous recherchons dans ce pays.

Monsieur le Président, je peux durer ici au pupitre, mais je souhaite laisser M. le Ministre qui est aussi magistrat et ancien secrétaire général du syndicat, venir prendre

la parole pour donner ses réponses aux questions qui lui sont adressées.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Honorable Souleymane DE mais merci également à l'Honorable SOMA (*membre de la délégation du CNT du Burkina Faso.*) de nous avoir vraiment donné un produit de qualité. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Ministre, je vous invite également à prendre la parole.

Mamadou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux :* Merci infiniment Honorable Président.

Je voudrais remercier l'ensemble de tous ceux qui sont intervenus pour leurs contributions et des questions pertinentes qui ont été posées visant à avoir les éclaircissements par rapport à des points précis.

Après cette brillante intervention du président de la Commission Lois qui vient à la suite de la lecture du rapport qui est vraiment explicite, je pense qu'il y a très peu de choses à dire. Mais même à cette situation, il faut quand même dire quelque chose. C'est pourquoi je vais sacrifier à cet exercice pour apporter quelques éléments d'éclaircissement.

Comme le rapport l'a précisé et certaines interventions l'ont fait ressortir, il s'agit, en adoptant ce texte de loi, de sauver la justice. La justice est aujourd'hui un grand corps malade, à cause du nombre des effectifs qui est très faible, malade à cause des insuffisances des textes, malade aussi à cause des incohérences qui ont été constatées au niveau de la pratique judiciaire ; et tout cela a entraîné, comme on l'a constaté dans les juridictions, l'engorgement du rôle des audiences. Vous

vous retrouvez très souvent avec des audiences correctionnelles où vous montez avec 200 dossiers. Un juge qui monte avec 200 dossiers, qui doit débattre dans une journée, c'est pour ne pas rendre des décisions efficaces et correctes, parce que la charge du travail est trop élevée.

Nous avons des juridictions où on devrait avoir 25 magistrats pour gérer correctement les dossiers et assurer la fluidité dans le traitement, on se retrouve avec 10 ou 15 ; le poids du travail est tel que les magistrats n'arrivent pas d'abord à juger, ensuite à rédiger les décisions de façon convenable. Donc, cela pose des problèmes réels auxquels nous devons trouver des solutions.

Mais il faut dire que cette situation est la résultante d'une gestion sur plusieurs années de l'administration de la justice par différents ministres qui, hélas, n'ont pas eu la chance de rester longtemps pour mettre en œuvre leur politique et leur vision. Il faut noter que de 2012 à aujourd'hui, à la tête du département de la Justice se sont succédé 10 ministres, et moi je suis le onzième ministre de la Justice en 10 ans. Pour vous dire combien l'instabilité règne à ce niveau.

Cette instabilité fait aussi que les nominations sont sujettes aux sensibilités des différents ministres qui procèdent à ces nominations.

Aussi, il y a des difficultés qui naissent du fait que les différents projets n'arrivent pas à être mis en œuvre.

Sinon, vous avez vu qu'il y a eu les Etats généraux sur la justice, il y a eu le Programme d'urgence sur la justice. Beaucoup de projets et de programmes pour essayer d'améliorer cette justice mais qui malheureusement n'arrivent pas à aboutir parce que chaque fois, ceux-là qui portent ces textes-là, à un moment donné arrêtent leur mission pour une raison ou pour une autre.

Donc, aujourd'hui, comme je l'ai indiqué, il s'agit de reprendre l'administration de cette justice en main pour permettre une plus saine distribution de la justice. C'est de cela qu'il s'agit. Les arguments ont été développés, il ne sera pas utile pour nous de revenir sur ces arguments pour éviter de vous retenir encore plus longtemps par rapport à ce texte-là.

L'Honorable Mamadou KEITA a posé la question de savoir pourquoi les nominations sont faites à moins de deux ans de départ à la retraite alors qu'aux Etats-Unis les gens sont nommés plus jeunes et à vie. Ce serait l'idéal. Je voudrais m'excuser auprès de ceux qui ont une sensibilité très poussée en matière de religion, mais un de nos aînés, président de la Cour suprême, disait à l'époque que le magistrat, il est comme le vin : il se bonifie en vieillissant. Donc, le magistrat qui acquiert beaucoup d'expériences, qui accède à la Cour suprême, il est nettement meilleur ; tant qu'il a l'aptitude physique et intellectuelle, il fera de meilleurs résultats, il sera plus performant. Donc, c'est ce que disait ce président-là.

Ce qui fait que pour être nommé à la Cour suprême, il a été prévu que ce soit des magistrats de grade exceptionnel en premier lieu, donc des magistrats qui ont cumulé un parcours allant dans la fourchette d'au moins 26 à 28 ans de carrière. Il faut dire que tous n'accèdent pas aussi à la magistrature à l'âge de 25 ans ou 28 ans. Certains y accèdent pratiquement à la limite de l'âge d'admission autour de 40 ans. Quand vous ajoutez les 26 à 28 ans, on n'est pas très loin de l'âge de départ à la retraite pour certains.

Pour d'autres, le service a besoin d'eux à d'autres niveaux où ils sont utilisés, dans les services de l'administration centrale, dans d'autres départements et le moment où ils viennent à la Cour suprême, cela trouve

qu'ils ne sont pas très loin de l'âge de départ à la retraite. Il faut dire que cela est lié aux choix et aux sensibilités des différents gardes des sceaux qui se sont succédé à la tête du département de la Justice.

L'Honorable GUISSÉ a parlé de vives tensions créées par la loi et elle a fait des propositions. Ce que je pourrais dire à ce niveau, c'est que les tensions que vous avez perçues, en réalité ne sont que l'expression de la défense par certains d'intérêt purement personnel et non d'intérêt lié au service et à protection de la justice. En réalité, ce n'est que des intérêts personnels. C'est légitime, les gens peuvent émettre des avis divergents et autres, mais ce qui est constant, c'est qu'il s'agit d'œuvrer pour la défense des intérêts généraux pour assurer la pérennité du service public de la justice et assurer le fonctionnement adéquat de la justice. C'est de cela qu'il est question.

L'Honorable FOMBA l'a dit, il s'agit de sauver la justice avec la bonne manière. Oui, c'est de cela qu'il s'agit, vous avez parfaitement raison.

Il a posé la question de savoir si l'adoption de cette loi pouvait avoir un avantage dans le cadre de la lutte contre la corruption. Je réponds par l'affirmative en disant que non seulement cette loi va permettre à toutes les juridictions, y compris celles dédiées à la lutte contre la corruption, d'avoir des effectifs raisonnables en attendant leur renforcement, d'une part, et d'autre part cette loi va renforcer la Cour suprême elle-même dont le rôle est en train de s'accroître en matière de lutte contre la corruption. Vous avez pu le voir avec les réformes constitutionnelles qui sont proposées, il est prévu la suppression de la Haute Cour de Justice, donc son rôle devrait revenir à la Cour suprême. Ce qui fait que chaque fois que des gens, qu'ils soient ministres ou qui ont rang de ministres, sont cités dans des affaires de corruption, leur dossier devra

passer par la Cour suprême. Il y a beaucoup de procédures au niveau de cette Cour suprême qui sont en train de connaître des évolutions dans le cadre de cette dynamique.

Une autre question est relative au refus de certains d'être affectés à la Cour Suprême ; par quoi cela s'explique-t-il ?

Il faut noter que les magistrats sont de deux catégories, il y a les magistrats du siège et les magistrats du parquet. Les magistrats du parquet, eux, ils peuvent être affectés à tout moment dans les différentes fonctions en raison de leur grade. S'agissant des magistrats du siège, ils sont couverts par le principe de l'inamovibilité, cela veut dire que lorsqu'ils sont affectés dans une fonction, pendant le délai de trois ans on ne peut pas les déplacer sauf avec leur consentement ou en cas de faute lourde ou encore en cas de nécessité de service dont les contours sont encore flous et que les syndicats contestent, demandant à ce que ça soit défini parce qu'il ne faudrait pas que sous prétexte de nécessité de service, on fasse déplacer les gens. Ce qui fait que l'année dernière la Cour Suprême avait exprimé un besoin de 25 magistrats de l'ordre judiciaire, malheureusement nous n'avons pu en avoir que 9 pour le siège parce que les personnes qui étaient concernées étaient des personnes qui avaient été affectées dans les différentes cours d'appel en 2021 ; ces personnes avaient moins de trois ans, donc on ne pouvait pas les déplacer sans leur consentement. Et quand nous les avons approchées, les gens ont dit : non, nous, nous préférons rester là où nous sommes. Certains ont dit qu'ils souhaiteraient acquérir de l'expérience au niveau de la Cour d'appel avant de monter à la Cour suprême, d'autres ont d'autres motivations.

Donc, c'est des choix personnels mais je crois que c'est une mesure justifiée par le

respect de la légalité. On ne peut pas forcer quelqu'un à monter quand il est dans la position d'inamovibilité. C'est cela l'explication.

Il a aussi évoqué le manque de ressources humaines en demandant de combien de magistrats nous avons besoin pour fonctionner de façon optimale. A cette question, je répondrai que si nous allons sur la base du respect des standards internationaux qui veulent un magistrat pour 10 000 habitants, il faut avoir un effectif de 2000 magistrats pour pouvoir fonctionner de façon optimale. Mais je vois déjà le ministre de l'Economie et des Finances qui me regarde gravement... (*Sourire.*) Donc, ce serait trop prétentieux de pouvoir recruter 2000. Donc, pour être raisonnable, je proposerais que l'on puisse porter l'effectif que nous avons aujourd'hui à 800 voire 1000 dans une période allant de 5 à 10 ans. Là, ce serait raisonnable. Je crois qu'avec ça nous pourrions faire fonctionner les juridictions que nous avons aujourd'hui dans leur configuration actuelle.

Nous pouvons aussi rendre opérationnels les tribunaux d'instance qui ont été créés depuis 2011 et qu'on n'arrive pas à opérationnaliser faute de personnel et de locaux : les cours administratives d'appel, les cours d'appels de droit commun qu'on a créés depuis 2011, qu'on n'arrive pas à opérationnaliser. Pour désengorger et mieux gérer, on a prévu la création de 6 nouvelles cours d'appel. Mais vous voyez qu'aujourd'hui on a que trois cours d'appels qui sont là et qui sont vraiment débordés. Les cours administratives d'appels aussi sont prévues. Les justices de paix doivent toutes être érigées en tribunaux d'instance mais nous avons un manque criard de personnel qui fait que nous n'arrivons pas rendre cela opérationnel.

Une autre question : est-ce que l'adoption de ce projet de loi aboutira à prendre en

compte toutes les insuffisances relevées ? Je dirais que oui. Le texte qui a été proposé a été réfléchi dans le sens de prendre en compte toutes ces dimensions, permettre à ceux qui ont entamé leur premier mandat de 5 ans de l'achever, à ceux qui ont entamé un 2^{ème}, un 3^{ème} mandat aussi de l'achever, par équité ; faire en sorte que le renouvellement soit règlementé. Jusqu'ici, les gens sont nommés à la Cour Suprême, l'article 5 indique que ce mandat est de 5 ans renouvelable mais les textes n'ont pas précisé comment ce renouvellement doit avoir lieu. Donc, les gens restent au niveau de cette Cour par tacite reconduction alors que certains, entre temps, sont tombés dans une situation où ils ne remplissent pas les conductions requises pour rester membres de cette cour au regard de l'observance des règles d'éthique et de déontologie. Donc, il faudrait trouver un mécanisme pour palier cela.

Au-delà, l'effectif de la cour sera stabilisé, ce qui permettra à cette cour de continuer à assurer une fonctionnalité d'un bon niveau en attendant que d'autres renforts puissent venir. Cela permettra aussi en évitant le départ à la retraite des contingents de 2022, 2023, 2024 et 2025 de faire en sorte que l'institution judiciaire soit maintenue à flot, en attendant la prise d'activité des 100 auditeurs qui sont en cours de recrutement et qui seront opérationnels en 2026. Donc, ça permet vraiment de gérer. La Cour, si elle est stabilisée, ça nous permet aussi de renforcer les cours d'appel en bas et les autres juridictions de premier niveau.

L'Honorable TOURE a posé des questions qui ont été en grande partie répondues par l'Honorable Président de la Commission des Lois. Ce que je pourrai ajouter, c'est que les membres de la Cour Suprême, comme il l'a indiqué, ne sont pas que des magistrats. Au niveau de la Section des Comptes, comme il l'a dit, nous avons d'autres

corporations qui sont représentées ; ça, c'est une première dimension.

Une autre dimension, c'est que la loi organique prévoit la possibilité de nommer à la Cour, des conseillers référendaires, il s'agit des personnalités provenant d'horizons divers, tels que des professeurs d'université, des avocats et d'autres compétences qu'on pourrait nommer au niveau de cette Cour. Mais ce sera pour faire des recherches et permettre à ce que les conseillers titulaires de cette Cour puisse rendre leurs décisions sur la base des éclairages fournis par ces experts. Et ce sera en réalité des experts, qui n'auront pas vocation à siéger et à statuer dans les dossiers. Ça, c'est un premier niveau.

Une autre dimension, c'est qu'il est prévu aussi la possibilité de nommer des conseillers honoraires faisant en sorte que ceux qui ont été admis à la retraite et qui ont beaucoup de valeurs puissent être rappelés pour aider ceux qui sont sur place à statuer. Donc, eux ne pourront pas jouer un rôle de premier plan mais pourront compléter, d'une certaine manière, le travail fait par les titulaires qui sont à ce niveau-là.

Une autre question est relative au risque d'avoir l'effet boule de neige par rapport à d'autres corporations qui pourraient réclamer des avantages de telle nature ; cela revient aussi dans une des questions de l'Honorable Mohamed Ould Sidi Mohamed. Ce que je pourrais dire à ce niveau, c'est que la Cour Suprême est une juridiction mais aussi une institution. Les avantages qui sont prévus ne bénéficient qu'aux membres de cette institution. Donc, les autres seraient mal fondés à réclamer des avantages prévus pour une institution dont ils ne sont pas membres. Donc, il n'y a pas de risque d'aller à l'effet boule de neige, en tout cas si on est de bonne foi.

Une autre question, c'est par rapport à l'application des dispositions qui vont être prises, est-ce que cela profitera aussi à ceux qui iront à la retraite dans 15 jours ? Oui. Les dispositions qui vont être adoptées seront applicables dès leur entrée en vigueur à tous ceux qui seront en activité à ce moment-là. Cela nous permettra non seulement de stabiliser les effectifs de 2022 qui risquent de nous échapper mais aussi les effectifs de 2023, 2024, 2025 et tout ce qui suivra par la suite.

Une autre question était revenue par rapport au fait qu'on devait prendre des dispositions pour ne pas nommer des gens qui seraient à moins de 5 ans de la retraite pour éviter que les gens aillent au-delà de l'âge de 65 ans. Ce serait une bonne politique mais c'est une mesure qui peut être jugée discriminatoire en ce sens que cette mesure priverait l'accès à la Cour Suprême à certains magistrats ou à certains autres fonctionnaires en considération du critère d'âge. Donc, c'est une discrimination qui est contraire à la Constitution, qui ne pourrait pas passer. C'est pourquoi nous avons jugé utile de laisser l'appréciation de ce critère-là, du choix de ceux qui doivent être nommés à la Cour, à l'autorité de nomination en lui faisant confiance.

Voici les réponses que j'ai pu réunir par rapport aux questions qui ont été posées.

Je voudrais vivement recommander que le texte puisse être adopté afin de nous permettre de sauver la maison Justice qui est en grave danger. Et quand la justice est en danger, c'est le peuple qui est en danger.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Merci à la Commission.

Chers collègues, à présent nous allons passer au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 128

Contre : 12

Abstention : 07

Le projet de loi est adopté.
(*Applaudissements.*)

Félicitations Monsieur le Ministre ! Si vous avez un mot à l'endroit des Honorables membres du CNT, je vous invite à prendre la parole.

Entre temps, je demande à l'Honorable Président (de l'Assemblée législative du Burkina) l'autorisation de suspendre la séance pour deux heures de temps après l'intervention de Monsieur le Ministre. Si l'autorisation est accordée... Oui, Merci bien Honorable Président.

Mamadou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux* : Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je voudrais très sincèrement vous remercier et remercier l'ensemble des Honorables membres du Conseil National de Transition qui ont fait preuve de clairvoyance et d'esprit de patriotisme parce qu'il s'agit de sauver la justice, il s'agit de sauver le peuple malien. Tout ce qui touche à la justice est extrêmement sensible, vous avez perçu cela, je vous en remercie infiniment.

Je crois qu'à partir de maintenant nous avons des mesures qui nous permettront de mieux gouverner la justice et d'assurer une saine distribution à travers les effectifs que nous avons aujourd'hui, que nous allons bien manager et prévoir des recrutements massifs pour que cette situation dans laquelle nous sommes tombés à cause des gestions successives passées ne nous rattrape plus dans l'avenir.

Je vous remercie infiniment.

Merci pour tout. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Merci chers collègues.

Bien sûr, avec l'autorisation de l'Honorable Président Ousmane BOUGOUMA la séance est suspendue pour deux heures et elle reprendra à 15 heures 00.

Bon appétit ! (*Coup de maillet.*)

La séance est suspendue à 13 h 12 mn.

La séance est reprise à 15 h 22 mn.

M. le Président : Mesdames et Messieurs, la séance est reprise. (*Coup de maillet.*)

Chers collègues membres du CNT,

Messieurs les membres du Gouvernement,

Monsieur le Président de l'Assemblée Législative de Transition du Burkina,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Nous reprenons avec le **dépôt n° 22-50/CNT**.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-50/CNT : PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI 2011-087 DU 30 DECEMBRE 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE**

J'invite la commission saisie au fond à venir donner lecture de son rapport.

Entre temps, je souhaite une très bonne digestion à l'ensemble des membres du CNT.

Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de*

l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa commission.

M. le Président : Merci Honorable Boubacar N. DIALLO.

A présent, j'invite Monsieur le Ministre pour réagir sur le rapport.

Mamadou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux* : Merci beaucoup Honorable Président du Conseil National de Transition.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National de Transition.

C'est un plaisir pour moi de revenir à ce pupitre par rapport à la défense du dépôt relatif à la modification du code des personnes et de la famille.

Le rapport qui a été présenté est vraiment fidèle. Il rend compte des difficultés qui ont été les nôtres et des solutions que nous voulons apporter à travers la modification de la loi. Il s'agit d'un texte à visée humanitaire pour aider nos compatriotes qui sont établis à l'étranger et qui ont eu la maladresse d'avoir des documents différents de ceux avec lesquels ils ont été enrôlés dans le RAVEC de ne pas se faire expulser, emprisonner ou tomber dans le chômage. C'est vraiment une loi qui a un but humanitaire. Donc, le rapport est très fidèle et son vote nous aiderait à soulager la souffrance de nos compatriotes.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse.

Est-ce qu'il y a des collègues qui souhaitent intervenir ?... Oui.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED, vous avez la parole.

Mohamed OULD SIDI MOHAMED : Monsieur le Ministre, bonsoir.

Ce que je voudrais dire, c'est que, comme vous représentez ici le Ministre de l'Administration Territoriale, ce dont beaucoup de citoyens se plaignent, c'est que beaucoup d'entre eux ont perdu les cartes NINA (plus de la moitié) ; les gens font la réclamation et ça ne vient jamais. Donc, le problème est toujours là. Heureusement que vous avez dit que la carte biométrique va remplacer les trois éléments.

Les gens ont donné aussi, l'autre jour, un message pour dire que si on est saisi, on peut avoir la carte biométrique ; mais on a tenté, ça ne répond pas.

Maintenant, pour la correction des données, vous avez seulement retenu les six tribunaux de Bamako. Tout le monde doit forcément faire les réclamations à ce niveau ou bien on peut le faire dans les autres tribunaux de grande instance qui vont transmettre le document au niveau de Bamako ?

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED.

Honorable Seydou BADINI.

Seydou BADINI : Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Président du Conseil Législatif du Burkina.

Honorables membres du Conseil Législatif du Burkina, bonjour.

Chers collègues, bonjour.

Monsieur le Ministre, je voudrais juste, avant de poser ma question, vous dire merci pour cette initiative parce que je reviens d'un voyage, j'ai coïncidé avec l'ouverture de la session, j'étais à Paris, j'ai rendu visite à nos compatriotes maliens dans sept foyers

et j'ai vu des vieilles personnes en détresse. A Commanderie, un vieillard de 83 ans amputé de jambes, très malade avec sa famille, des ressortissants de son village, a fait ce témoignage très émouvant parce qu'à peine il parlait et en larmes. Pour dire que pour une fois... - je n'étais pas en mission, j'étais allé pour d'autres raisons personnelles - ... un membre d'une institution accepte de venir leur rendre visite dans l'insalubrité, les écouter et prendre note. Donc, si l'occasion se présentait de vous féliciter et de vous dire ceci : depuis belle lurette ils sont dans la rue, en chômage, il y en a qui ont perdu leur emploi, leur femme, des gens se sont donné la mort à cause de cette carte NINA.

Je suis allé au foyer Diderot ; là aussi, ils m'ont témoigné - des vieilles personnes, je vais taire leurs noms, il y en a qui sont mortes : tous (les autorités) sont venus leur promettre de régler cette question de carte NINA, il n'y a jamais eu de suite. Et là encore, la mort dans l'âme, c'était émouvant, pathétique.

Ma question est celle-ci... Je constate avec brio que le rapport qui nous a été lu ici est très éloquent, la commission est à féliciter, mais je relève aussi que dans ce rapport il est dit qu'on maintiendrait la base des données alors que le maintien de cette base de données. Avez-vous la certitude de pouvoir faire en sorte que nos parents-là sortent enfin de leurs difficultés au quotidien ? Parce que sincèrement, il faut les voir pour en témoigner et en parler. C'est des gens qui souffrent. Voilà ma question. Si vous pensez sincèrement qu'avec cette coudée franche vous pouvez les soulager. On vous le rendra un jour.

Que DIEU vous bénisse.

Et que DIEU bénisse le Mali.

Merci.

M. le Président : Merci Honorable Seydou BADINI.

Honorable Hatouma GAKOU.

Mme DJIKINE Hatouma GAKOU :
Merci Honorable Président.

Je félicite la commission pour le rapport.

Ma question est que maintenir la base de données RAVEC, est-ce que cela sera la solution ? Parce que moi, je connais un village où pendant toute une semaine ils ont enregistré les gens, leurs actes de naissance ils ont mis 1980 pour tout le monde. Est-ce que ceci serait rectifié ? Parce que ces gens, même pour pouvoir faire leurs passeports, ce n'était pas possible parce que le RAVEC est différent de leurs actes de naissance. Donc, le problème s'est posé.

Également, je vais revenir sur cette question : pour ceux qui sont à l'extérieur, n'ayant pas de passeports là-bas, comment est-ce qu'ils peuvent corriger leurs actes dressés au Mali dans les communes I, II, III, IV, V et VI ? Et quel est le mécanisme ? Parce qu'ils ne pourront pas venir, est-ce qu'ils peuvent aller contacter leur ambassade où il y a ce problème de base de données de RAVEC ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable GAKOU.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA.

Aboubacar Sidick FOMBA :
Merci Monsieur le Président.

Je remercie encore Monsieur le Ministre.

Permettez-moi de féliciter M. le Ministre et tout le Gouvernement. Un cri de cœur que j'avais fait lors de la présentation du Plan d'Action où il y avait 95 000 maliens établis à l'extérieur qui avaient ce problème de numéro NINA.

M. le Président : Lequel des Plans d'action, d'abord ? Il y a eu deux Plans d'action.

Aboubacar Sidick FOMBA : Le Plan d'action du Gouvernement du Premier ministre Choguel Kokalla MAIGA.

M. le Président : Très bien ! Merci.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

Pour la petite expérience, quand on a ouvert un groupe WhatsApp pour les maliens de la diaspora pour 2500 personnes, on a été obligés de créer cinq groupes tellement que beaucoup avaient ce problème. Nous remercions le Ministre parce qu'on a eu à se rencontrer plusieurs fois pour ce problème.

Pour ceux qui ne savent pas, on vient de donner un ouf de soulagement et lancer la vraie refondation du Mali. Parce que les maliens de la diaspora ne demandaient que ça. Surtout à un moment où la carte d'identité biométrique est en train de voir le jour. Ça va nous permettre d'apporter des éclairages avec concordance des données pour permettre aux maliens d'avoir un état civil bien clair.

Ceci étant, j'ai une question, simplement pour savoir. Quand j'ai lu dans le document à l'article 143, dernière partie avant l'article 2, il est écrit que « la rectification des actes dressés à l'étranger ou transcrits au centre spécial d'état civil doit être demandée au tribunal de première instance de la Commune III du District de Bamako ». Je voudrais savoir quelles sont les motivations de cette initiative et spécialement pour la commune III ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable FOMBA.

Honorable Sambou Diadié FOFANA.

Sambou Diadié FOFANA : Merci Honorable Président.

Excellence Monsieur le Ministre, je voudrais sincèrement vous féliciter pour avoir eu l'initiative de nous soumettre ce projet de loi, tant c'est extrêmement important pour les maliens de l'extérieur qui ont un apport d'une grande importance pour l'économie malienne. Seulement, je constate que vous voulez vous donner 24 mois pour résoudre ce problème si important pour les maliens de l'extérieur. Est-ce que 24 mois, ce serait suffisant pour ça ?

Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce que vous envisagez pour continuer dans un temps qui puisse permettre aux maliens de l'extérieur de pouvoir régler véritablement ce problème-là ? Parce qu'aussi il y a les procédures judiciaires qui sont extrêmement lentes chez nous ici.

Merci.

M. le Président : Merci Honorable Sambou Diadié FOFANA.

Je demande à la commission si elle a des éléments de réponse à apporter, elle a la parole.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois* : Merci Monsieur le Président.

Les questions qui sont posées concernent principalement M. le Ministre. Mais pour ce qui nous concerne, vous le savez tous que le RAVEC que nous connaissons est considéré chez nous comme base de référence en matière de données à caractère personnel. Les réponses que je vais apporter à ces questions, Monsieur le Ministre l'a dit, c'est une loi dite humanitaire.

Vous le savez tous et sans être juristes et rentrer dans des considérations techniques, le Mali est une terre d'immigration. Nous sommes un Etat dont la plupart des enfants sortent pour aller se chercher, comme on dit. Et pour la plupart de ces enfants qui partent se chercher, ce sont des soutiens de leurs familles. Il est établi aujourd'hui sur la base des données des faitières que nous connaissons, des maliens établis à l'extérieur, qu'on donne un nombre de près de six millions de maliens établis à l'extérieur. Cette immigration, elle est plutôt sous-régionale. Mais il faut comprendre que ceux qui ont franchi la mer, pour la plupart d'entre eux, sont dans une immigration irrégulière.

Les questions auxquelles nous sommes confrontés cet après-midi ne se poseraient pas si ces personnes étaient allées à travers l'immigration régulière. Mais on le sait tous, quand on arrive dans un pays comme la France, vous savez très bien que si vous n'avez pas un titre de séjour pour vous établir, très rapidement vous êtes invité à quitter le territoire. Et pour éviter de quitter le territoire, tous, sans exception, passent par la case de la fraude, à la limite - si je peux m'exprimer - en mentant non seulement sur leur âge, mais en donnant même une fausse identité. La plupart se déclarent par exemple mineurs alors que ce n'est pas le cas. Juste parce que les textes de l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui régit l'entrée et le séjour sur le sol français leur permettent de ne pas faire partie du lot qu'on pourrait expulser.

Monsieur le Président, je voudrais ici faire un témoignage sur ma propre personne. Quand je suis arrivé en France... - je n'étais pas parti pour étudier, j'étais vraiment parti comme tout le monde pour me chercher - ... Je suis réellement entré en France avec un visa, sauf que le visa de 45 jours que j'avais a rapidement expiré et on m'avait invité à quitter le territoire.

D'ailleurs, on m'a même pris et j'ai été expulsé. Je me suis débrouillé deux à trois mois après à revenir en France. Puisque je ne voulais plus être expulsé, j'ai fait comme tout le monde, j'ai ajouté à mon nom « **Zahab** » et je me suis fait passer pour un mauritanien parce qu'à l'époque je savais que les mauritaniens ne pouvaient pas être expulsés parce que la Mauritanie était inscrite sur la liste des Etats dont les ressortissants ne pouvaient pas être expulsés au motif que chez eux il y avait l'esclavage. Donc, j'ai monté moi-même, parce que j'avais fait l'ENA ici, donc je m'y connaissais en droit ; j'avais fait moi-même sur la base de l'ordonnance du 2 novembre mon propre mémoire de défense et oui j'ai pu bénéficier du statut de réfugié en tant que mauritanien. Sauf que... -je le dis ici pour que tout le monde comprenne le caractère de ce texte, parce que nous avons vécu cette situation - ..., quand j'ai décidé de reprendre mes études, le mauritanien qui était en France n'avait pas de diplôme de l'ENA et le mauritanien qui avait ajouté « Zahab » sur son nom pour paraître plus mauritanien que malien malheureusement n'avait pas sur ses documents les diplômes maliens ; naturellement, ce mauritanien ne pouvait plus étudier. Donc, en restant mauritanien avec le statut de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), je ne pouvais pas reprendre mes études. A l'époque, on admettait que les étrangers en situation irrégulière puissent s'inscrire dans les universités. J'ai fait le concours d'entrée, j'ai été admis, j'ai fait les études juridiques sur le territoire à Angers jusqu'au DEA et je me suis même inscrit en thèse pour ma première fois. C'est arrivé en thèse que je savais que maintenant que j'ai vécu en France plusieurs années après mes études, que je n'étais peut-être plus expulsable, alors j'ai décidé de rentrer au Mali pour prendre un visa d'étudiant en tant que malien cette fois-ci et retourner

en France. En prenant la précaution d'écraser les références de la première identité.

Donc, j'ai renoncé à mon titre de séjour en tant que réfugié mauritanien, veillé à ce que ces données soient écrasées, parce que si jamais je revenais en tant que malien et posais mes empreintes, on aurait trouvé que : attention ! ces empreintes sont enregistrées chez nous en tant que mauritanien. Donc, j'ai veillé à ce que les empreintes du mauritanien soient écrasées et le malien cette fois-ci, le vrai, est revenu. J'ai continué avec mes études et voilà pourquoi je suis toujours là.

Mais à l'époque il fallait que je parte pour apporter un soutien à la famille. Comme toujours. C'est parce que moi, j'étais parti à l'école. Certains de mes camarades à l'époque qui avaient emprunté la même voie et qui n'avaient peut-être pas de grands diplômes n'ont pas pu le faire, donc, sont restés mauritaniens, soit même congolais à l'époque. Pour avoir duré en France, ils ont pris maintenant la nationalité française pour certains qui leur permet aujourd'hui de revenir au Mali. Mais avec le RAVEC qu'on a, vous imaginez quand même, que c'est ce qu'il faut comprendre. Beaucoup de maliens sont obligés de mentir sur leur identité, mentir sur leur âge juste pour échapper au contrôle de la police des frontières et ne pas être expulsés. Aujourd'hui ce sont des centaines et des milliers de maliens qui sont dans cette situation à l'étranger, à laquelle il faut faire très attention.

Nous sommes une transition, c'est vrai, l'Honorable Seydou BADINI l'a dit ici, pendant plusieurs années on a essayé d'apporter des réponses sans y parvenir. La transition est en train peut-être de le faire. Mais la véritable raison ici, c'est qu'évidemment il faut faire un choix ; on le sait tous, ce qui se passe entre le Mali et la

France, et nous sommes informés et au courant que la plupart des maliens qui sont dans cette situation et qui voient leur titre de séjour arriver à terme doivent repasser dans les préfectures pour le renouvellement. Et pour le renouvellement, on leur demande d'amener des documents de voyage. Or, ils sont arrivés en France, le RAVEC qu'ils ont fait au Mali ne correspond pas à l'identité qu'ils ont donnée de l'autre côté. Comment peuvent-ils avoir des documents de voyage d'autant plus que le NINA figure sur tous nos documents de voyage ?

Je voudrais, Monsieur le Président, dire à ce niveau que ces maliens dans la difficulté de présenter ce document de voyage perdent leur titre de séjour, donc sont obligés de rentrer dans la clandestinité pour certains et malheureusement pour d'autres qui sont pris et renvoyés au Mali.

Il faut faire un choix entre rester inerte et ne pas prendre en charge la souffrance de ces maliens et accepter qu'ils soient tous expulsés chez nous. Et quand ils vont arriver qu'est-ce qu'ils vont faire ? Ce souci d'éviter des futures troubles à l'ordre public. Parce que ce sont des milliers de maliens. S'ils reviennent sur le joug de l'expulsion, nous avons bien peur que cela ne puisse causer demain d'autres problèmes. D'autant plus qu'il est connu que certains pays ont tenté de corriger de la même manière, y compris chez nous, avec la tentative de la loi portant institution d'une procédure spéciale de rétablissement d'identité. Toutes ces politiques en cours, je voudrais que tout le monde comprenne que le NINA a soulevé beaucoup de problèmes sur cette base.

Mais il n'est pas dit que c'est tous les maliens qui sont à l'étranger qui ont menti ou qui ont opté pour cette voie. Il y a réellement des erreurs matérielles qui se trouvent sur les cartes. Il faut permettre à

ce que cela se fasse. Mais pour que cela soit beaucoup plus accessible à tous, mention a été faite de ne pas seulement permettre à ce que cela soit le tribunal de la commune III qui se charge là-dessus. La question a été posée. C'est du ressort du centre national d'état civil quand bien même ils ont un siège aujourd'hui qui se trouve dans la circonscription administrative de Kati. Mais c'est par rapport au ressort que le tribunal de la commune III est saisi. Mais pour éviter l'engorgement de ce tribunal, cette modification va permettre durant les 24 mois, parce que c'est une loi dérogatoire, à ce que désormais ils puissent se présenter dans les six tribunaux de Bamako pour ceux qui le souhaitent.

Monsieur le Président, voilà les éléments que nous pouvions apporter et le témoignage de notre propre vécu pour que vous puissiez comprendre que c'est une loi qui vise à plus permettre à ce que ces maliens qui contribuent à notre économie à hauteur de plusieurs centaines de milliards, ne puissent pas revenir et aggraver les souffrances de leurs familles qu'ils soutiennent.

M. le Président : Merci bien.

Monsieur le Ministre, après ce témoignage de l'Honorable Souleymane DE, je vous invite à prendre la parole.

J'espère que vous aussi, vous n'êtes pas passé par le même chemin quand même. (*Sourire.*)

Mamadou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux* : Merci beaucoup Honorable Président.

C'est vrai que le Mali est un pays de forte migration et à travers le récit qu'il vient de donner, nous avons vraiment une illustration très éloquent. Mais moi, généralement je n'aime pas voyager, j'ai

passé tout mon temps au Mali. (*Rires*)
Merci beaucoup.

Je voudrais remercier les différents intervenants pour leurs mots d'encouragement et leur soutien et leur dire que nous prenons ça avec beaucoup d'humilité, en indiquant que notre devoir en tant qu'autorité c'est de prendre toutes les dispositions pour faire en sorte que nos compatriotes qui sont en détresse à l'extérieur soient soulagés. Ce que nous avons fait, s'inscrit dans ce cadre-là. C'est un devoir.

Comme je l'indiquais tantôt, le Mali est un pays de forte migration et la diaspora contribue à hauteur de plusieurs centaines de milliards à l'économie nationale. Ceux qui sont expatriés sont des soutiens de famille, font vivre beaucoup de communautés et leur impact sur le développement du pays est très remarquable. Malheureusement, nous avons pu constater que certains d'entre eux sont allés sans avoir de bons documents ou sans suivre la voie légale de la migration. Après s'être fait enrôler dans le RAVEC avec leurs vrais documents d'identité, ces gens se sont retrouvés à l'extérieur où ils ont dû, au gré des circonstances, changer d'identité, falsifier certaines données sur leurs documents d'identité pour pouvoir avoir du travail, pour pouvoir survivre, continuer à servir leurs parents, leurs proches qui sont restés au pays. Donc, c'est arrivé dans des circonstances comme on l'a constaté où ces gens n'avaient pratiquement pas le choix. Et malheureusement, au moment de renouveler les documents, il y a des difficultés. Parce qu'il faut présenter les documents et on consulte la base de données pour vérifier. Cela devient une difficulté.

Lorsque nous avons été saisis de la question, nous avons constaté que le

nombre de maliens qui sont dans cette situation est très élevé. Plusieurs centaines de milliers de maliens sont concernés par cette situation. Si on ne faisait rien, ces gens seraient sûrement expulsés, emprisonnés, renvoyés au pays ici, réduits au chômage. Donc, cela ne serait pas une bonne chose pour l'image du pays et ce ne serait pas bon non plus pour la quiétude du pays. C'est pourquoi ce texte a été initié pour essayer de trouver des solutions. Cette solution est la solution la moins dommageable et la plus rapide pour permettre à ce que nos compatriotes puissent rapidement uniformiser leurs documents, le titre de séjour et autres avec les données du RAVEC.

Un certain nombre de questions m'ont été adressées. D'abord à commencer par l'Honorable Mohamed OULD SIDI MOHAMED par rapport à la carte NINA qui n'est pas disponible. Après les enrôlements, il y avait eu la production d'une certaine quantité de cartes NINA qui ont été distribuées ; par la suite, il y a eu des difficultés à continuer d'imprimer des cartes NINA, des problèmes de contrat, la disponibilité financière et autres. Aussi, il y avait à l'horizon la carte biométrique qui devait être prise et qui allait rendre le NINA sans utilité, en tout cas en tant que carte. Parce que sur cette carte biométrique-là, on a juste besoin du numéro NINA et non du document NINA en tant que tel. C'est pourquoi les autorités n'ont plus fait d'efforts pour imprimer d'autres cartes NINA.

Par rapport à la carte biométrique, nous sommes actuellement au tout début, donc une phase d'essai au cours de laquelle le dispositif peut ne pas être suffisamment rodé pour tourner de façon correcte. C'est pourquoi je peux comprendre que le numéro qui a été donné n'ait pas permis à certains de pouvoir se faire enrôler. Mais je crois que ce sont des réglages qui vont être

faits très rapidement et les gens pourront se faire enrôler.

Au niveau du Gouvernement et des autres institutions, des dispositions sont en cours pour que les membres de ces institutions soient les premiers à être enrôlés ; avec les maliens de l'extérieur ensuite.

Par rapport à la correction des données au niveau des tribunaux de Bamako, est-ce que ce sont ces seuls tribunaux qui sont habilités à procéder aux corrections ou d'autres tribunaux peuvent jouer aussi ce rôle ? Il faut dire que les autres tribunaux peuvent jouer ce rôle, mais il s'agit des tribunaux des lieux d'établissement de ces actes. Ces tribunaux ont une compétence classique par rapport à cette question-là. Mais nous avons constaté que beaucoup de ces tribunaux sont dans les zones aujourd'hui où il y a l'insécurité et ces juridictions n'arrivent pas à fonctionner de façon correcte. Et l'insécurité fait aussi que les personnes ne peuvent pas accéder à ces juridictions pour faire rectifier les erreurs sur leurs documents. C'est pourquoi on s'est dit qu'il serait préférable de faire en sorte que les six tribunaux de Bamako soient désignés pour procéder à ces rectifications concurremment avec les juridictions initialement compétentes. Ceux-là qui parviennent à arriver au niveau des juridictions initialement compétentes peuvent faire rectifier leurs actes au niveau de ces juridictions ; ceux-là qui ne pourront pas y aller ont une alternative, faire rectifier ça à Bamako.

On s'est dit qu'en venant de l'extérieur tout le monde transite par Bamako avant d'aller ailleurs. Donc ce qui fait que si à Bamako on a cette possibilité, les choses peuvent être facilitées. Voici l'explication par rapport à ça.

J'ai suivi aussi le témoignage très poignant de l'Honorable BADINI par rapport à la

situation que vivent nos compatriotes dont certains ont perdu leur mariage, d'autres la vie et d'autres situations encore très pathétiques. C'est toujours triste et nous devons tout faire pour que cela ne perdure pas. Donc, les mesures prises vont dans ce sens.

Il a été indiqué que les bases de données RAVEC seront retenues, est-ce que cela sera de nature à soulager la souffrance de nos compatriotes ? Effectivement oui, les bases de données RAVEC ont été initiées pour permettre de sécuriser les données d'état civil. Par le passé, les documents d'état civil maliens étaient accessibles à tout le monde et il n'y avait aucune sécurité : vous vous levez un matin, vous allez dans un centre d'état civil malien, souvent en présentant des faux documents on vous établit des copies. Souvent en présentant quelques billets, on crée de toutes pièces un acte et on vous donne un numéro dans le registre. Donc, il y avait beaucoup de situations qui faisaient que nos documents étaient peu fiables. Donc, nous avons jugé utile à partir de ce moment de prendre des dispositions pour que nos documents soient vraiment fiables. Pour cela, il fallait une base de données intangible pour que les gens n'aient pas à tailler sur leur âge, à changer d'identité et que d'autres ne profitent pas des situations dans lesquelles ils ne sont pas éligibles. L'esprit, c'est cela.

Donc, aujourd'hui avec les difficultés que nous connaissons, il s'agira d'obtenir des jugements qui vont autoriser à ce que les données qui sont contenues dans le RAVEC soient modifiées et uniformisées avec les données des documents de voyage et autres titres que les intéressés ont et qui les permettent de rester à l'extérieur. Une fois que cela est fait, ces données qui sont entrées dans la base de données vont rester inchangées désormais. Donc, les intéressés ne pourront plus continuer à changer

d'identité de manière continue. C'est cela l'explication. Ça permettra vraiment de prendre en charge les différentes situations qui ont été signalées et de soulager la souffrance de nos compatriotes.

L'Honorable Hatouma GAKOU pose la question de savoir... - je crois que je réponds un peu à votre question à travers les éléments que j'ai donnés - : est-ce que la correction est possible avec le maintien de la base des données ? Oui la correction reste possible. Chaque fois qu'il est établi qu'il y a eu une erreur et que cela est prouvé, la modification reste possible.

Mais ce qui n'est pas possible, c'est les gens qui cherchent à tout modifier sur des bases qui ne sont pas fondées. Donc, cela ne passera pas. Mais chaque fois que c'est avéré, ça peut passer. Par exemple, on a vu des gens, l'opérateur RAVEC a commis une erreur par rapport au prénom ou au nom de famille, à l'année de naissance ou la localité de naissance, dans ces cas de figure il suffit de prouver, on modifie, on rectifie rapidement. Ce processus pourra toujours continuer.

Une autre question, c'est par rapport aux gens qui sont à l'extérieur et qui n'ont plus de passeport, comment pourront-ils faire pour faire rectifier leurs actes ? Vous avez vraiment raison de poser la question. Parce que quelqu'un qui est à l'extérieur, qui n'a pas de passeport, ça sera vraiment difficile pour lui de venir. Et en ne venant pas ici, est-ce que cela est possible ? Je peux vous donner l'assurance que nous avons pris des dispositions dans ce sens. Il y a eu un tandem qui a été mis en place entre le ministère de l'Administration Territoriale, le ministère des Maliens Etablis à l'Extérieur, le ministère des Affaires Etrangères et le ministère de la Justice pour faire en sorte que tous nos compatriotes qui sont dans cette situation soient recensés, que leurs documents soient collectés au

niveau des ambassades et consulats et que ces documents soient convoyés avec les moyens du Gouvernement au niveau du Mali. Une fois que cela arrive, on fait le tri et on procède à la prise en charge. Donc, ils n'ont pas besoin de se déplacer dans un premier temps. Mais au moment où les jugements auront lieu, ils peuvent se faire représenter. Il est possible de donner procuration à quelqu'un pour vous faire représenter à l'audience et faire rectifier les actes. Quand vous prenez un avocat, là c'est déjà assuré aussi. Donc, il n'y aura pas de difficulté par rapport à ça.

L'Honorable FOMBA parle de la disposition finale de l'article 143 qui donne compétence au tribunal de grande instance de la Commune III pour procéder à la rectification des actes. L'Honorable président de la commission Lois a donné une première explication par rapport au siège de la structure en charge de l'état civil qui se trouve en Commune III. Première explication.

Deuxième explication, cette disposition résulte de la loi telle qu'elle a été adoptée en 2011. Donc, elle ne fait pas l'objet d'une modification dans le cadre de la présente modification.

Mais historiquement, ce qu'il faut expliquer, c'est qu'à Bamako nous avons un seul tribunal et ce tribunal avait pour siège le tribunal de la Commune III ; c'est après qu'on a créé des sections détachées dans les autres communes et le tribunal de Bamako est devenu le tribunal de première instance de Bamako et les autres tribunaux dans les autres communes étaient devenues des sections rattachées. C'est par la suite que ces juridictions sont devenues des juridictions autonomes érigées et en tribunaux de première instance, en suite en tribunaux de grandes instances à la faveur des réformes qui ont suivi. Donc, cela fait qu'historiquement c'est le tribunal de

Bamako, le tribunal de la Commune III qui avait compétence pour connaître de tous les actes qui vont à l'extérieur du pays. Il en est ainsi des authentications, des signatures, de la légalisation des actes d'état civil, tout se passe au niveau du tribunal de la Commune III. C'est une compétence qui était là depuis et qui a été pérennisée par les textes en question.

L'Honorable FOFANA demande si le délai de 24 mois qui est prévu est suffisant pour prendre en charge toutes ces situations pour des questions particulièrement importantes. Il a parfaitement raison, le nombre de personnes concernées est très élevé. Par rapport au temps nécessaire, il y a eu des débats, au départ on était parti sur 6 mois, on s'est rendu compte que c'était trop court, après on est allé à un an mais finalement nous avons retenu 24 mois en pensant que ce délai pouvait être suffisant pour prendre en charge les situations. Mais vu l'organisation que nous avons mise en place à travers le concours des maliens qui sont établis à l'extérieur, les consulats, les ambassades et les différents départements, je crois que la collecte peut aller très rapidement. Un moment donné nous avons reçu 20 000 dossiers qui sont arrivés en même temps grâce à ce mécanisme qui a été mis en place. Si nous continuons dans cette dynamique, les 24 mois pourraient suffire.

Il faut dire aussi qu'une loi exceptionnelle, une dérogation, il est bon de la cantonner dans le temps. Si ça perdure, ça peut créer d'autres problèmes.

Maintenant, lorsque ce temps ne sera pas suffisant, nous aurons la possibilité certainement de proroger pour prendre en charge les nouvelles situations.

Tels sont les éléments de réponse que j'ai pu rassembler par rapport aux questions qui m'ont été adressées.

Je vous remercie infiniment et je recommande fortement l'adoption de ce texte pour permettre de soulager la souffrance de nos compatriotes.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse apportés.

Chers collègues, à présent, nous allons passer au vote du **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations Monsieur le Ministre !

Nous continuons avec le dépôt n° **22-59/CNT**.

❖ **EXAMEN DU DEPOT 22-59/CNT : PROJET DE LOI PORTANT CREATION DU POLE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE**

J'invite la commission saisie au fond pour son rapport.

Dr Souleymane DE, *président de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, introduit le rapporteur de sa commission.*

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la*

République, donne lecture du rapport de sa commission.

M. le Président : Merci Honorable DIALLO.

A présent, j'invite la commission des Finances pour son rapport d'avis.

Djénébou DIARRA, *membre de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan, de la Promotion du Secteur Privé, des Industries et des Mines, donne lecture du rapport d'avis de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable Djénébou.

A présent, nous allons examiner les propositions d'amendements de la Commission des Lois.

• ***Lecture des trois (3) propositions d'amendements présentées par la Commission des Lois***

Monsieur le Ministre, est-ce que le Gouvernement se reconnaît dans ces propositions d'amendements ? Si oui, je vous invite à prendre la parole.

Mamadou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux :* Merci beaucoup Honorable Président.

Le Gouvernement se reconnaît entièrement dans le rapport qui a été présenté et dans les amendements qui ont été proposés. Je trouve les amendements très pertinents en ce sens que dans certains cas c'étaient des erreurs matérielles.

Concernant l'ordonnance sur les télécommunications, ça nous avait complètement échappé. Donc, la commission a été très vigilante et nous la félicitons pour cette perspicacité.

Nous nous reconnaissons dans tout ce qui a été présenté et nous recommandons vivement l'adoption de ce projet de texte.

Merci.

M. le Président : Merci bien Monsieur le Ministre.

Merci chers collègues.

Est-ce qu'il y a un orateur d'opinion contraire sur un amendement ?... Non.

Très bien ! Nous allons passer au vote des **amendements**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 136

Contre : 00

Abstention : 00

Les amendements sont adoptés. (*Coup de maillet.*)

Nous allons passer au débat. Est-ce qu'il y a des Honorables collègues qui souhaitent intervenir ?... Il y a un seul intervenant.

Honorable Aboubacar Sidick FOMBA, vous avez la parole ; ensuite, nous allons procéder au vote.

Aboubacar Sidick FOMBA : Merci Monsieur le Président.

D'abord, je salue la qualité de la présentation du rapport. Mais j'ai une question à adresser à M. le Ministre et deux questions à la commission.

La seule question à M. le Ministre, c'est de savoir après l'adoption de ce projet de loi si les ressources humaines sont disponibles et à quand la fonctionnalité de ce pôle.

Par rapport à la commission Lois qui a demandé dans les recommandations d'envisager l'adhésion du Mali à certaines conventions internationales, notamment la convention 108 ; bien sûr que c'est le premier instrument juridique international...

M. le Président : Dites-vous la convention 108 ?

Aboubacar Sidick FOMBA : Oui, la convention 108 et même la convention 108 du Conseil de l'Union européenne.

... Je vois que cette convention, c'est le premier instrument juridique international contraignant dans le domaine de la cybercriminalité. Je voudrais savoir quelle serait la pertinence de cette recommandation, sachant bien les limites de nos moyens par rapport à cette convention.

Je voudrais aussi qu'ils nous expliquent la motivation du fait que nous devons adhérer à la convention de Budapest. Essayer de se référer sur des documents aussi n'est pas tellement compatible avec tout ce que nous avons comme organisations administratives et même électroniques.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable FOMBA. Mais est-ce que l'Honorable FOMBA même n'a pas la réponse à ses questions-là ?

La commission.

Dr Souleymane DE, président de la commission des Lois : Monsieur le Président, permettez-moi de donner cette fois-ci une réponse extrêmement brève.

D'abord, je voudrais dire à mon cher ami Honorable FOMBA, que les questions que vous adressez à la commission devraient être adressées plutôt au Gouvernement pour savoir les motivations pour lesquelles le Gouvernement n'a pas souhaité ratifier ces conventions. Quand vous nous demandez à nous commission Lois, nous allons nous poser mille questions.

Toutefois, d'abord, il faudra reconnaître de quoi parlent ces conventions. Comme vous l'avez dit, la convention de Budapest sur la cybercriminalité et son protocole additionnel, il faut souligner ici que cette convention est bien davantage qu'un

simple instrument juridique dans un cadre qui permet aux praticiens des Etats parties de mettre en commun leurs expériences et surtout de nouer des relations favorisant la coopération à travers des aspects particuliers, notamment en situation d'urgence. Je crois que c'est l'essence même de cette convention.

Pour que vous puissiez même comprendre que quand on parle de cybercriminalité, nous sommes dans le monde virtuel. Ce n'est pas comme les autres crimes dont on peut souligner les éléments d'infractions et autres. Donc, en tout état de cause, étant dans le monde virtuel, c'est vrai que les criminels dans ce domaine peuvent ne pas être au Mali et se retrouver dans d'autres pays ; donc, comment voulez-vous arriver à les traquer, ne serait-ce que par d'autres commissions rogatoires et tout ce que vous voulez, si vous n'adhérez pas déjà à cette convention ? Voilà tout ce qu'on a voulu relever quand on a instruit ce texte et qu'on s'est rendu compte après nos recherches que ces conventions existaient et que le Mali malheureusement ne les avait pas ratifiées.

Vous l'avez dit vous-même, il s'agit de la convention 108 qui porte, de façon contraignante, sur la protection des données à caractère personnel. Il faudra faire attention, quand on parle de cybercriminalité ce n'est pas seulement les réseaux sociaux ; il y a internet aussi, et beaucoup de choses se passent à ce niveau. Je ne suis pas sûr que nous respectons tous ici, ou au moins peut-être c'est par méconnaissance, mais après avoir écouté la structure appropriée dans notre commission qui est l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP), il est ressorti à plusieurs niveaux, que par méconnaissance des textes, nous-mêmes dans nos comportements de tous les jours, nous commettons énormément d'infractions en la matière. Puisqu'on parle

de protection des données à caractère personnel, vous imaginez un instant..., même tout récemment il y a une à deux semaines, il y a une vidéo qui a circulé : des djihadistes qui étaient en train d'incendier un village, avec des images très atroces. Par méconnaissance des textes, nous-mêmes – pour la plupart d'entre nous – dès que nous captions ces vidéos, nous participons au partage, sans nous rendre compte qu'en les partageant, nous commettons nous-mêmes des infractions. Pour ne parler que de ça hein. Il y a pire que tout cela. Je vais laisser d'autres points à M. le Ministre pour y répondre.

Nous avons été saisis de voir à travers seulement les opérateurs téléphoniques, qu'il y a énormément de fraudes à ce niveau dont on ne peut pas énumérer à ce pupitre toutes les infractions. Mais la commission met à disposition les documents internes pour permettre à tout un chacun d'avoir beaucoup plus d'éléments.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Honorable Président d'avoir été bref.

Monsieur le Ministre, voulez-vous apporter quelques précisions, avant que nous passions au vote ?

Mamadou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux* : Merci beaucoup Honorable Président.

Je le disais tantôt, le rapport prend suffisamment en compte nos préoccupations. Nous avons pu, à la lecture de ce rapport, comprendre que la cybercriminalité constitue aujourd'hui une source de préoccupations pour nos populations en ce sens que les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui devaient faciliter la vie

et accélérer le développement sont devenues un espace où se commettent des infractions contre les personnes physiques et morales, contre la vie privée, contre les biens, contre les entreprises. Donc, ce que nous voyons à première vue quand on parle de la cybercriminalité, c'est surtout les actes de diffamation, d'atteinte à la vie privée, les injures et autres qui sont les plus visibles et qui nous heurtent, mais au-delà il y a beaucoup d'autres choses encore beaucoup plus graves. En ce sens que, vous l'avez vu, les entreprises dans le monde ont perdu près de 600 milliards de dollars suite à des attaques cybercriminelles. Les terroristes aussi utilisent les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour financer leurs opérations, les planifier et les mettre en œuvre. Il arrive même souvent que ces terroristes-là prennent en otage une plateforme aéroportuaire, prennent en otage un système de pilotage automatique d'un avion, les secrets de la défense et beaucoup d'autres choses. En tout cas, les infractions sont énormes, très nombreuses.

Il y a aussi des cas où à travers cette cybercriminalité on procède au trafic des êtres humains, au trafic des organes et beaucoup d'autres choses.

C'est pour dire que c'est un phénomène que nous devons prendre à bras le corps et le combattre avec beaucoup de rigueur, beaucoup d'efficacité. Nous avons compris que les juridictions classiques ne sont pas outillées pour combattre efficacement ce phénomène. D'où la nécessité de créer un pôle judiciaire spécialisé où il y aura des magistrats, des officiers de police judiciaire, des assistants qui auront exclusivement pour tâches de lutter contre la cybercriminalité. Cette spécialisation va leur donner beaucoup plus de capacités, beaucoup plus de moyens pour lutter contre la cybercriminalité. Le texte s'inscrit dans ce cadre.

L'Honorable FOMBA a posé une question qui m'est directement adressée par rapport à la disponibilité des ressources humaines et à l'opérationnalisation du pôle national de lutte contre la cybercriminalité. Par rapport aux ressources humaines, je peux dire qu'elles sont disponibles. On va les puiser, d'une part, dans l'effectif des magistrats qu'on va former pour les amener à aller vers la spécialisation. Il y a certains qui ont déjà un background dans la question, on va renforcer leurs compétences pour leur permettre de prendre en charge cette question.

Au niveau de la police et de la gendarmerie aussi nous avons des unités d'enquêtes qui ont une certaine expérience, une certaine pratique de la question, notamment la brigade d'investigation judiciaire (BIJ) qui a une unité anti-cybercriminalité, et le service d'investigation judiciaire au Camp 1 qui a aussi une plateforme et une équipe spécialisée dans ce domaine. Même le pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme a aussi des compétences dans ce domaine.

Donc, nous allons prendre des dispositions pour centraliser toutes ces compétences, mutualiser les moyens de ces différentes structures et les renforcer. Cela va nous permettre d'aller efficacement.

Pour ce qui est de l'opérationnalisation, nous comptons la faire dès les prochaines mutations. Nous avons un nouveau bureau du Conseil supérieur de la magistrature qui a été élu, nous attendons la formalisation de cette élection à travers le décret de nomination ; une fois que cela est fait, donc les portes sont ouvertes pour que les mutations puissent intervenir à tout moment. Donc, on ne pourra pas donner une période précise. Mais ce qui est sûr, dès qu'il y aura une mutation prochainement, le pôle anti-cybercriminalité sera

opérationnel. Sur ce plan, il n'y a pas de problème.

Par rapport à la question qui a été posée s'agissant des conventions 108 et de Budapest par rapport à la non adhésion du Mali, il faut dire qu'il y a beaucoup de textes juridiques au plan international, dans l'espace régional et sous-régional par rapport à beaucoup de domaines mais les Etats choisissent de signer et de ratifier par rapport à leurs intérêts spécifiques et par rapport à la nécessité du moment. Il faut dire que ces textes n'ont pas encore été ratifiés parce qu'ils ont paru un peu éloignés de notre espace. Parce que chez nous, nous avons la loi uniforme de la CEDEAO que nous avons internalisée chez nous et qui nous a permis d'avoir la loi de 2019 sur la répression de la cybercriminalité ; ce texte fait la synthèse de beaucoup de dispositions des conventions et permet d'assurer une certaine efficacité dans la lutte. Mais les conventions internationales, comme le président l'indiquait, permettent aussi de faciliter la coopération internationale. Parce que quand nous sommes ensemble parties à une convention, il y a une obligation d'assistance mutuelle entre nous par rapport à la prise en charge de ces questions. Donc, en allant à ces conventions, nous pourrions élargir nos capacités.

Donc, cela peut être fait, on va apprécier le bon moment pour le faire.

Par rapport aux incompatibilités qui ont été soulevées, je note que nous pouvons signer avec réserve. Les points qui ne sont pas compatibles avec notre droit national, avec l'ordre public national du Mali, nous pouvons émettre des réserves afin que ces dispositions-là ne nous soient pas applicables. Cela aussi est permis dans les conventions.

C'est pour dire qu'aujourd'hui les conditions sont réunies pour que ce texte puisse être adopté et nous permettre de mener une lutte beaucoup plus efficace, beaucoup plus professionnelle contre la cybercriminalité. Parce qu'aujourd'hui c'est un peu tout le monde apprend sur le tas. Il y a des cas où les infractions peuvent ne pas être suffisamment constituées, des actions peuvent être menées ; il y a des cas où il y a des infractions graves, personne ne s'en saisit. Donc, ça pose problème. Nous avons même adressé des lettres circulaires aux différents procureurs du pays pour leur demander chaque fois qu'il y a des infractions de cybercriminalité de s'autosaisir, de ne pas attendre à ce qu'on vienne porter plainte ou à ce que des instructions leur soient données ; ça doit être automatique. On doit pacifier l'espace virtuel, le sécuriser et faire en sorte que les technologies de l'information, au lieu d'être des obstacles ou des sources de problèmes, puissent être des opportunités pour nous. Je crois que c'est de ça que nous avons besoin.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponses apportés.

A présent, nous allons voter ce **projet de loi**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 134

Contre : 00

Abstention : 00

Le projet de loi est adopté. (*Coup de maillet.*)

Félicitations Monsieur le Ministre !

C'est vrai que nous allons continuer ensemble mais si vous avez un mot, je vous invite juste à remercier. Après, nous allons reprendre avec notre 148^{ème} membre du CNT qui va défendre la loi d'habilitation.

Merci bien.

Mamadou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux* : Merci beaucoup Honorable Président.

Donc, je suis candidat à être désigné 149^{ème} membre. (*Rires.*)

M. le Président : (*Sourire.*) D'accord, merci. C'est compliqué mais on pourra faire une opération pour retenir un membre du CNT à gauche et vous allez rentrer par la droite. (*Sourire.*) Merci bien.

Mamadou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux* : D'accord. Merci beaucoup.

Je voudrais vraiment dire grand merci, Monsieur le Président à vous, à l'ensemble des membres du Conseil National de Transition, particulièrement au président de la commission Lois et à l'ensemble des membres de la commission Lois pour le soutien et l'accompagnement de grande qualité qui nous ont permis de faire voter trois textes très importants pour la transition, la refondation du pays ; trois textes très importants pour notre peuple.

M. le Président : Merci.

Mamadou KASSOGUE, *ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux* : Je voudrais vous dire grand merci et vous témoigner de toute ma reconnaissance.

Les recommandations qui ont été formulées, je m'engage à prendre toutes les dispositions pour que le Gouvernement les mette en œuvre pour améliorer les textes qui viennent d'être adoptés.

Je voudrais terminer en remerciant aussi l'Honorable Président de l'Assemblée Législative du Burkina Faso et l'ensemble de sa délégation pour l'honneur qu'ils nous ont fait d'être avec nous dans le cadre de cette session-là.

Je vous remercie infiniment et vivement à la prochaine session !

Merci.

M. le Président : Merci bien Monsieur le Ministre.

Par la même occasion, j'informe les membres du CNT que le Ministre a décidé de rester jusqu'à la clôture de la plénière avec les membres du CNT. Merci bien Monsieur le Ministre. (*Applaudissements.*)

Ceci nous amène au **dépôt n° 22-71/CNT**.

❖ **EXAMEN DU DEPOT N° 22-71/CNT : PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DU GOUVERNEMENT PAR LE CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION A PRENDRE CERTAINES MESURES PAR ORDONNANCES**

Le rapporteur de la commission des Lois, vous avez la parole.

Me Boubacar N. DIALLO, *rapporteur de la commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République, donne lecture du rapport de sa commission.*

M. le Président : Merci Honorable rapporteur de la Commission des Lois.

J'invite M. le Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, le 148^{ème} membre du CNT, à venir prendre la parole, et après nous passerons au vote. Merci bien.

Ibrahim Ikassa MAIGA, *ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions* : Merci Monsieur le Président du Conseil National de Transition.

Mesdames et Messieurs Honorables membres du Conseil National de Transition du Mali,

Monsieur le Garde des Sceaux, cher collègue,

Honorable Président de l'Assemblée Législative de Transition du pays frère du Burkina Faso,

Honorables membres de la délégation du Burkina Faso.

Merci de venir dans ce pays, chez vous. Je vous dis : « **Ni zabre bourkin tigramba lela !** » (*Langue Moré*) « **Aw danse !** » (*Langue Bambara*). (*Applaudissements*.)

Pour dire aussi que je suis quelque part burkinabè, comme Souleymane, pour avoir fait une partie de mes études supérieures à l'université du Burkina. Merci d'être chez vous. (*Applaudissements*.)

J'ai écouté avec bonheur le rapport lu par le rapporteur de la commission Lois. Je me félicite de la clarté de ses dispositions mais aussi de la clarté, trois fois répété ici, de la recommandation, style marque déposée du Gouvernement à travers son porte-parole. Il est tout à fait clair pour nous que nous ne manquerons pas de l'observer parce que nous allons juste user de ce droit que vous nous concédez pour accélérer le processus de refondation dans l'intersession ; ce n'est que cela l'utilité. Opportunément, dès la reprise de votre session, vous aurez tous les textes pour ratification sur le bureau du Conseil National de Transition.

Merci à vous. Félicitations ! (*Applaudissements*.)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre pour ces mots.

Chers membres du CNT, à présent, nous allons passer ce **projet de loi** aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 136

Contre : 00

Abstention : 00

Le projet de loi est adopté. (*Coup de maillet*.)

Félicitations Monsieur le Ministre !

Honorables membres du CNT, ceci nous amène au quatrième point de l'ordre du jour qui concerne les **communications**.

II. COMMUNICATIONS

AVIS N° 1

Le Président du Conseil National de Transition (CNT) convie en réunion les membres du bureau le lundi 19 décembre 2022 à partir de 10 heures dans la salle VIP du CICIB.

Le Président sait compter sur la présence de tous.

AVIS N° 2

Le Président du Conseil National de Transition (CNT) invite les membres additifs du CNT à retirer leurs cartes parlementaires à la Direction des Services Administratif et Financier, Division des Ressources humaines.

Le Président sait compter sur la bonne compréhension de tous.

AVIS N° 3

Le Président du Conseil National de Transition (CNT) informe les membres du CNT et le personnel administratif que dans

le cadre de la confection de la carte nationale d'identité biométrique sécurisée une équipe d'enrôlement du Centre de Traitement des Données de l'état civil se rendra au CNT le lundi 19 décembre 2022 à partir de 8 heures pour la mise à jour des données des cartes NINA.

Les opérations se dérouleront dans la salle ovale du CICB.

A cet effet, il est demandé aux membres du CNT et au personnel administratif de se munir de leurs cartes NINA.

Le Président sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Honorable Dr Ousmane BOUGOUMA,
Président de l'Assemblée Législative de
Transition du Burkina Faso,

Chers collègues membres du Conseil
National de Transition,

Messieurs les membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs.

Nous voici, par la grâce de DIEU, au terme
de notre session ordinaire d'octobre 2022.

Ouverte le lundi 3 octobre dernier, cette
session de 75 jours nous a permis
d'examiner une quarantaine de projets et de
propositions de loi intéressant divers
segments de la vie nationale. Plus de la
moitié de ces dépôts ont fait l'objet
d'adoption et le reste, comme vous le
savez, a été renvoyé à la prochaine session
pour diverses raisons.

Parmi les lois adoptées figure
prioritairement la loi de finances pour
l'exercice budgétaire 2023. Avec le vote du
budget d'Etat 2023, notre pays se dote,
pour la sixième année consécutive, d'un
budget en « mode programmes ».

Cette constance dans notre gestion
budgétaire est pour nous un réel motif de
satisfaction. Nous nous en félicitons car
nous venons de prouver, une fois de plus,
toute notre détermination à améliorer
l'efficience budgétaire et la bonne
gouvernance en République du Mali.

L'occasion est bonne pour magnifier les
efforts fournis au sein de chacune des
commissions générales et qui nous ont
permis aisément d'examiner en détail les
conditions générales de l'équilibre
budgétaire et financier, les programmes et
les crédits des différentes Institutions de la
République, ceux des ministères ainsi que
les différentes dotations budgétaires. Je
salue tout autant les diverses
recommandations pertinentes faites par les
commissions et j'espère qu'elles seront
judicieusement exploitées par le
Gouvernement au cours de l'exécution du
budget.

La loi de finances 2023 que nous avons
adoptée à l'unanimité, je dis bien à
l'unanimité, sans faire recours à aucune
astuce juridico-politique, se chiffre en
recettes à 2199,908 milliards de FCFA et
en dépenses à 2895,903 milliards de FCFA.
Elle présente un déficit budgétaire global
de 695,995 milliards de FCFA. Même sans
appui budgétaire général quelconque, nous
notons fièrement que les prévisions de
recettes budgétaires connaissent une
augmentation de 10,97 % par rapport au
budget rectifié 2022. Comme pour dire,
chers collègues, que le Mali ne vit pas que
d'appui budgétaire. (*Applaudissements.*)

Par ailleurs, le budget 2023 auquel nous
avons donné notre quitus devra permettre à
l'Etat malien de poursuivre aisément le
processus de transition, d'intensifier ses
actions de défense nationale, de
sécurisation des personnes et de leurs

biens, de réconciliation nationale et de développement.

Il devra, en outre, servir de support financier pour la poursuite de l'exécution du Plan d'Actions du Gouvernement, entre autres, la prise en charge des dépenses de refondation, des dépenses électorales ainsi que celles relatives à l'amélioration des conditions de vie et de travail des maliens.

Chers collègues, comme nous avons pu le constater au cours de nos débats, le budget d'Etat 2023 traduit nettement l'engagement du Gouvernement, sous le leadership éclairé de Son Excellence le colonel Assimi GOITA, à poursuivre les grands chantiers de la transition tout en veillant à l'utilisation rationnelle des ressources publiques.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En plus de la loi de finances, le CNT a adopté une vingtaine d'autres lois majeures au nombre desquelles la loi portant Règlement du Budget d'Etat 2018, la loi fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causées par les violations graves des Droits de l'Homme, la loi relative à l'affacturage en République du Mali, celles portant création de la Direction de la Justice militaire et de la Direction Centrale du Service de Santé des Armées ainsi que celle portant militarisation de la Police nationale et de la Protection civile.

A celles-ci s'ajoutent les lois portant création du Pôle national de lutte contre la cybercriminalité, de l'Office Malien des Produits Pétroliers et de l'Inspection des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

Il faut noter, en plus, la loi portant modification de la loi de finances 2022, celle portant modification de l'ordonnance

de création de la Société d'Exploitation des Mines d'Or de Yatela-SA, celle portant modification de la loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle, celle prorogeant à titre exceptionnel les mandats de certains Conseils communaux jusqu'à l'installation des nouveaux Conseils communaux, celle modifiant la loi relative à la protection de la voie publique, la loi portant modification du Code des Personnes et de la Famille, celle autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances ainsi que plusieurs ratifications d'ordonnances.

Je rappelle qu'à la faveur de ces ratifications, des modifications ont été apportées au Statut des fonctionnaires des Collectivités territoriales et à celui des Enseignants-Chercheurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Elles ont permis en outre de créer certains services publics, notamment la Société de Recherche et d'Exploitation des Ressources minérales du Mali ainsi que l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs saisis ou confisqués. Dans le même registre, les ratifications ont concerné la modification de la loi de création de la Direction Générale des Douanes, le renforcement du réseau électrique de la Société Energie du Mali et le financement du Programme de Développement intégré des Ressources animales et aquacoles au Mali.

Chers collègues, s'agissant du fonctionnement régulier et de la gouvernance du Conseil national de Transition, nous nous félicitons d'avoir adopté le projet de budget 2023 du CNT et examiné le rapport de contrôle de l'exécution du budget du CNT, au titre des

3^{ème} trimestre 2021, 4^{ème} trimestre 2021 et 1^{er} trimestre 2022.

Nous avons également procédé à la relecture de certaines dispositions de notre Règlement Intérieur pour lesquelles nous attendons la réaction de la Cour Constitutionnelle. Cette relecture, faut-il le rappeler, vise, d'une part, à prendre en charge les répercussions de l'élargissement du CNT sur la configuration et le fonctionnement des organes et, d'autre part, à améliorer nos procédures parlementaires.

J'en profite pour réitérer la cordiale bienvenue au CNT à tous les membres additifs qui nous ont rejoints au cours de cette session. (*Applaudissements.*)

Chers collègues, il me plaît de signaler qu'en plus de ces différentes délibérations, le CNT a débattu du rapport annuel de la CNDH sur la situation des droits de l'Homme au Mali en 2021. Ce fut un exercice très instructif qui nous a permis d'être largement éclairés, entre autres, sur la situation carcérale, les conditions de détention, l'état des droits économiques et socioculturels ainsi que les droits des personnes vulnérables au Mali au cours de l'année 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de notre mission de contrôle de l'action gouvernementale, des questions écrites ont été adressées à différents ministres par des membres du CNT et d'importantes activités de terrain ont été effectuées par certaines commissions générales.

S'agissant de la diplomatie parlementaire, la session a enregistré notre participation à la 145^{ème} Assemblée de l'UIP au Rwanda, aux réunions des 78^{ème} session du Comité Exécutif et 44^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblées parlementaires nationales de l'UPA au Zimbabwe, à la

42^{ème} session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE au Mozambique ainsi qu'à la Cérémonie solennelle de reprise de la Session Parlementaire du CNT de la Guinée. Nous avons également pris part à plusieurs autres rencontres virtuelles.

L'occasion est opportune pour renouveler toute ma gratitude au Président de l'Assemblée Législative de Transition du Burkina Faso, l'Honorable Docteur Ousmane BOUGOUMA et à toute sa délégation qui séjournent chez nous dans le cadre du renforcement de nos relations bilatérales.

Il est clair que le Burkina Faso et le Mali traversent actuellement des moments très difficiles de leur existence. En effet, nos deux pays sont en période de transition et cherchent à cicatriser des plaies nées de leur ancien système de gouvernance. Nos autorités de transition se doivent donc de jeter les bases d'un nouvel Etat démocratique, plus juste, plus sécurisé et prospère où toutes les populations vivront heureuses et en paix.

Par conséquent, le Mali aussi bien que le Burkina Faso ont besoin aujourd'hui de l'accompagnement de l'ensemble de leurs fils, amis et partenaires pour sortir grandis de la période de transition.

Dans tous les cas, la finalité ultime recherchée est de parvenir à une normalisation politique, d'instaurer une gouvernance de rupture et de doter nos pays d'institutions fortes et légitimes. Cela ne se fera cependant qu'au prix de réformes courageuses – oui, je dis bien : courageuses – devant déboucher sur des élections crédibles et transparentes. C'est pourquoi nous ne cesserons de demander à nos compatriotes d'être au cœur du processus de refondation car nous n'avons qu'une

seule alternative : réussir ensemble le changement.

Honorable Président BOUGOUMA, par ma voix, le CNT du Mali vous assure de sa disponibilité constante et entière à cheminer avec vous dans vos efforts de refondation du Burkina et dans le cadre de la diplomatie parlementaire bilatérale et multilatérale.

Merci beaucoup pour ce pas effectué en direction de la République du Mali et bonne continuation à nos deux transitions !
(*Applaudissements.*)

Chers collègues, il y a lieu de reconnaître qu'au cours de cette session, le CNT a beaucoup travaillé. Nonobstant, je voudrais rappeler que la situation particulière dans laquelle vit notre pays exige de nous encore plus d'efforts, plus de sacrifices et de responsabilités.

Face aux défis de la transition, je ne cesserai jamais de rappeler que c'est ensemble, dans l'union sacrée et la cohésion nationale, que nous pourrions surmonter les épreuves multiformes auxquelles le Mali est confronté. Nous nous devons donc de renforcer notre engagement patriotique et d'éviter de fragiliser le processus de transition.

Chers collègues membres du CNT, notre session étant arrivée à son terme constitutionnel, je vous adresse à chacun et à chacune mes encouragements et mes sincères remerciements.

Ces mêmes remerciements vont à l'endroit du personnel parlementaire, de la presse, de la sécurité et de toutes les personnes ressources ayant contribué à sa réussite.

Aussi, pour son assiduité à nos travaux, je voudrais remercier particulièrement le 148^{ème} membre du CNT en la personne du Ministre de la Refondation, chargé des

Relations avec les Institutions ainsi que tous ses collaborateurs du Gouvernement.
(*Applaudissements.*)

A tous et à toutes, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

A nos frères burkinabè qui reprennent l'avion demain dans l'après-midi, je leur souhaite également un bon retour tout en espérant se revoir très bientôt.

Que DIEU, dans sa miséricorde, nous assiste, nous protège et nous donne la foi de réussir.

Sur ce, je déclare close la session ordinaire d'octobre 2022 du Conseil National de Transition.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

La séance est levée.

(Honorables membres du CNT, pour immortaliser ce moment précieux, il est demandé à tous les membres de regagner la sortie ouest du hall afin de faire une photo familiale avec nos frères Burkinabè).

La séance est levée à 17 heures 41 mn.

Fait à Bamako, le 15 décembre 2022
Le Président de séance

Malick DIAW

Président du Conseil National de Transition

Les Secrétaires de séance,

Amadou DIALLO

3^{ème} Secrétaire parlementaire

Mme Habibatou Nangnouma TRAORE

5^{ème} Secrétaire parlementaire

